



AGENDA 2030

DE VENELLES

PARTIE 1

PRÉSENTATION GLOBALE DU PLAN D'ACTION

3 QUESTIONS À ARNAUD MERCIER, MAIRE DE VENELLES

POURQUOI AVOIR LANCÉ UN AGENDA 2030 ?

Cette démarche est le résultat d'un constat simple : la nécessité de **répondre à des enjeux mondiaux par une action locale**. Venelles poursuit ainsi un travail engagé il y a plusieurs années. En 2013, la ville avait voté un Agenda 21 qui a d'ores et déjà permis d'importantes réalisations. On peut citer la création des Jardins partagés, la garantie « mon resto responsable » et l'augmentation de la part du bio pour nos cantines et notre restaurant des séniors « la Campanella », la labellisation de 30 « commerces engagés », le tri du papier en mairie...

Aujourd'hui, **avec Venelles en Transition, notre ville accélère sa transformation, de l'Agenda 21 à l'Agenda 2030**. Les actions de l'Agenda 21 ont principalement été portées par la ville et l'apport crucial de l'Agenda 2030 est l'implication citoyenne. En effet, les enjeux climatiques actuels rendent désormais nécessaire un engagement fort de tout un chacun. L'enjeu est de se doter d'une feuille de route qui soit partagée à la fois par la commune mais aussi par l'ensemble des habitants. C'est véritablement l'objectif de la création de l'Agenda 2030.

CONCRÈTEMENT, COMMENT LES HABITANTS PEUVENT ÊTRE ACTEURS DE CET AGENDA 2030 ?

Ce plan d'action, c'est surtout celui des Venellois. Il a été co-construit pendant plus d'un an à l'occasion de plusieurs ateliers de concertations et grâce aux 6 citoyens qui participent activement au comité de pilotage et suivent désormais l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'ensemble des actions sont des propositions citoyennes.

L'Agenda 2030, c'est 1 an pour co-construire et 7 ans pour agir. C'est aussi dans cette mise en œuvre que l'Agenda 2030 est citoyen ! Les actions seront portées conjointement par la commune, les associations et les habitants qui souhaitent s'investir pour une ville durable. Nous voulons donner aux Venellois le goût et les moyens de participer activement à améliorer notre cadre de vie, c'est le sens de la démarche « Venelles en transition ».



ARNAUD MERCIER

Maire de Venelles, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône, Membre du Bureau et Président de Commission à la Métropole Aix-Marseille Provence

CE PLAN D'ACTIONS, QUE CONTIENT-IL ?

L'Agenda 2030 est transversal, il articule à la fois des actions en faveur de la transition environnementale, sociale et économique. Nous avons toujours misé sur la diversité des projets pour ne pas concentrer tous nos efforts sur une action phare mais pour prendre en compte tous les aspects essentiels d'une ville durable. Certes, nous n'avons pas la plus grande centrale photovoltaïque de France, mais nous sommes la première ville à avoir équipé nos bâtiments publics de panneaux solaires. À l'image des attentes des habitants, ce nouveau plan d'actions s'attelle à répondre aux enjeux de biodiversité, de mobilité, d'énergie, de gestion des déchets mais aussi de solidarité, de santé et de sport. **L'Agenda 2030 est à la fois une vision et un plan d'actions**, il définit notre ambition pour une ville plus durable et dessine les actions concrètes pour y parvenir. **L'engagement de chacun sera décisif alors engagez-vous nombreux, à nos côtés!**

LE MOT DES ÉLUS

La COP 27 vient de dresser un bilan alarmiste sur les conséquences du dérèglement climatique et de constater la complexité pour les Etats d'y apporter une réponse globale. C'est une des raisons pour lesquelles la ville de Venelles a choisi de prendre sa part en s'engageant localement pour l'environnement.

En septembre 2021, nous lançons « Venelles en transition » pour construire ensemble une ville durable. Un an plus tard, notre feuille de route est prête. Notre Agenda 2030 compte 140 actions dont 70 ont été jugées prioritaires par le comité de pilotage composé pour moitié d'élus et pour moitié de citoyens. Ces propositions sont rassemblées en 3 axes (ville nature, ville bien-être et ville dynamique), réparties en 13 défis et avec, en ligne de mire, 31 objectifs.

La transition écologique est l'affaire de tous. Notre ambition est fixée et nous avons tracé le chemin qui doit nous permettre de réduire nos déchets et notre consommation d'énergie, végétaliser notre ville, privilégier des modes de déplacements actifs pour préserver notre cadre de vie et l'environnement. La ville se veut un catalyseur pour que chacun de nous, habitants, associations, entreprises s'engage activement sur ce chemin pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement.

Vous avez envie de vous investir, n'hésitez pas à rejoindre un des nombreux groupes de travail en cours de création. Pour cela, il suffit de nous envoyer un message à venellesentransition@venelles.fr. Vous serez recontacté-e dans les plus brefs délais.



NICOLAS CONRAD

Délégué à l'environnement,
au développement durable
et à l'Agenda 2030



VIRGINIE GINET

Déléguée à l'économie circulaire,
à la lutte anti-gaspillage
et à l'humanitaire

Manger local, développer l'économie circulaire, lutter contre le gaspillage alimentaire et développer le lien social, « Venelles en transition » nous conduit à nous interroger sur nos habitudes de vie. Comment pouvons-nous réduire notre consommation, développer le réemploi et améliorer notre alimentation tout en protégeant la nature et notre santé ?

Face à la crise internationale, l'Agenda 2030 propose des actions que chacun de nous peut expérimenter, s'approprier et partager. Ce programme renforce les liens et la solidarité entre les habitants pour développer une ville solidaire, responsable et résiliente. De plus en plus, la loi nous incitera, voire nous obligera, à nous engager dans cette voie. **Avec l'Agenda 2030, Venelles prend de l'avance sur le monde de demain.**

En s'engageant individuellement et collectivement, nous pouvons bâtir une ville qui nous ressemble, une ville harmonieuse où il fait bon vivre. Cela tient à la bonne volonté de chacun : mon geste + ton geste = une ville plus durable. Nous comptons sur vous !

SOMMAIRE

UN AGENDA 2030, C'EST QUOI ?	5
UN CADRE INTERNATIONAL	5
À VENELLES, UN OUTIL DE PLANIFICATION ET D'ENGAGEMENT VERS UN BUDGET VERT	6
VENELLES, UNE COMMUNE HISTORIQUEMENT ENGAGÉE	8
PORTRAIT DU TERRITOIRE	8
RETOUR SUR L'AGENDA 21	10
UN AGENDA 2030 CO-CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	11
LA DÉMARCHE DE CONCERTATION	11
LE COMITÉ DE PILOTAGE « CITOYEN »	12
DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES	12
UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE L'AGENDA 2030	13
UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE	13
UN PLAN D'ACTION VIVANT ET ÉVOLUTIF	13
LES ACTIONS DE L'AGENDA 2030	14
DE LA CONCERTATION AU PLAN D'ACTION	14
JUSTIFICATION AUX CONTRIBUTIONS NON PRISES EN COMPTE	14
VUE D'ENSEMBLE DU PLAN DE L'AGENDA 2030	16

UN AGENDA 2030, C'EST QUOI ?

UN CADRE INTERNATIONAL

De nombreux défis se posent à l'échelle internationale: croissance démographique, creusement des inégalités sociales, intensification des catastrophes naturelles, dérèglement climatique, élévation du niveau des mers, appauvrissement de la biodiversité... C'est pourquoi il est urgent d'agir à l'échelle globale et locale.

Lors du sommet sur le développement durable du 25 septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, les ODD (Objectifs de Développement Durable), pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Ces objectifs couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable

tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation... Ces objectifs remplacent les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD), adoptés pour la période 2000-2015.

À l'échelle nationale, un comité de pilotage interministériel a été mis en place, coordonné par le délégué interministériel au développement durable, pour répondre à la transversalité des 17 objectifs.

Ces 17 objectifs de développement durable (et 169 cibles, ou sous-objectifs), forment le cœur de l'Agenda 2030 de Venelles :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



À VENELLES, UN OUTIL DE PLANIFICATION ET D'ENGAGEMENT

S'il est nécessaire de répondre à des enjeux globaux, à commencer par le dérèglement climatique, il est aussi important de répondre aux principaux défis du territoire. Riche en faune et en flore, la biodiversité venelloise est un atout à défendre. La zone d'activité située au cœur de la commune est une opportunité économique majeure qu'il faut pleinement intégrer aux efforts vers des pratiques durables. L'autoroute qui a accompagné le développement de la ville est une infrastructure vitale pour le territoire dont les impacts tels que la pollution doivent aussi être pris en compte.

L'Agenda 2030 est à ce titre une opportunité de partager un diagnostic à l'échelle de la commune en matière de pratiques environnementales (qualité de l'air, espaces naturels, énergies...), sociales (bien-être, sport...) et économiques (consommation, emploi...).

Mais il s'agit surtout d'un outil opérationnel déclinant l'ambition des habitants et de la commune ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour accélérer la transition à Venelles.

VERS UN BUDGET VERT

Afin d'accompagner le déploiement de l'Agenda 2030, la Mairie de Venelles souhaite se doter d'un budget vert. Le budget vert constitue une nouvelle classification des inscriptions budgétaires selon leur impact sur l'environnement. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage de ses politiques publiques. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Venelles a pour objectif de le mettre en place en 2024.

Composé de fiches-actions très pragmatiques, l'Agenda 2030 est la feuille de route pour la Ville pour les 8 années à venir, à l'image de l'Agenda 21 qui avait été suivi avec succès. Il est construit sur la base des 280 propositions des Venellois dont la faisabilité a été étudiée au cas par cas (par le comité de pilotage, par les services et les élus de la mairie), ainsi que sur les actions engagées et programmées par la Municipalité.

Associée à une démarche de participation des habitants, la consolidation de l'Agenda 2030 est aussi une première occasion d'engager véritablement les Venelloises et Venellois dans l'action aux côtés de la commune.

Cet Agenda 2030 fixe alors :

- ▶ Une stratégie globale et transversale répondant aux enjeux prioritaires du territoire ;
- ▶ Des objectifs clairs pour la commune, cohérents avec les ambitions nationales et adaptés aux spécificités locales ;
- ▶ Un plan d'action multi-acteurs déclinant des actions portées par la Ville ainsi que par des acteurs du territoire et partenaires institutionnels (Métropole, Département, Région), de manière à mobiliser l'ensemble de la population.

AGENDA 2030

VILLE - HABITANTS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



DÉFIS
THÉMATIQUES



OBJECTIFS
STRATÉGIQUES



CALENDRIER
DE MISE EN ŒUVRE



FICHES-ACTION
OPÉRATIONNELLES



VENELLES, UNE COMMUNE HISTORIQUEMENT ENGAGÉE



PORTRAIT DU TERRITOIRE

Située à 40 km de Marseille et à 10 km d'Aix-en-Provence, Venelles est une commune de 8 500 habitants sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence. Territoire composé à $\frac{3}{4}$ d'espaces naturels et agricoles, il dénombre 300 hectares de forêt communale répartis en 5 zones : Collet blanc, Collet Redon (derrière le parc des Sports), La Bosque, les Plaines et les Fournas. Un plan de gestion est établi avec l'Office National des Forêts (ONF) afin de maintenir et renouveler la biodiversité, prévenir les incendies, gérer le bois mort et améliorer l'accueil du public.



Avec une densité de population relativement faible à 408 hab/km², l'enjeu majeur est de maîtriser le développement de la commune afin de préserver l'équilibre entre nature et ville. Il s'agit aussi de conserver la dimension villageoise tout en garantissant la modernisation et le respect des règles d'urbanisme. Avec un objectif clair de limiter en 2026 le nombre d'habitants à 9 600, différents enjeux ont été identifiés : freiner la construction d'immeubles hauts, donner la priorité à la préservation des espaces naturels, permettre un accès favorisé à la propriété à prix maîtrisé notamment pour les personnes ayant grandi à Venelles, offrir des solutions d'habitat pour les personnes dépendantes, et enfin, créer un cadre approprié à l'accueil de projets d'habitat et d'activité économique durables et concertés. Des dispositifs d'habitat de qualité sont déjà établis et seront renforcés tel que les Cahiers des recommandations architecturales urbaines et paysagères (CRAUP), le programme soutenu par la Métropole « Mieux Habiter, Mieux Louer », (Opération façade, etc).



En 2018, 3 982 logements sont recensés à Venelles, dont 92,3% sont des résidences principales. Il y aurait près de 6% de logements vacants (236). Sur l'ensemble du parc immobilier, plus de 70% des logements sont des maisons. De très nombreuses résidences principales ont été construites entre 1971 et 1990, représentant près de la moitié de l'ensemble des constructions sur la période 1919-2015. Cette tendance ralentit nettement à partir de 1991, et continue encore sa diminution jusqu'en 2015. D'après les chiffres de 2016 (INSEE), 46,5% des ménages ont emménagé à Venelles il y a moins de 10 ans. L'enjeu principal est d'accompagner

l'accès au logement des personnes ayant grandi à Venelles, et d'assurer un parcours résidentiel continu adapté à toutes les étapes de vie. Mais cet enjeu doit prendre en compte la nécessité de limiter l'étalement urbain.



Vivier économique, la commune compte plus de 1 000 entreprises dont 350 commerces et 3 000 salariés. Sur ces 1 000 sociétés, 40% sont issues du secteur des services « à haute intensité de connaissance et de haute technologie ». Depuis 2013, la création d'emplois a augmenté de plus de 22 points. Depuis 2012, ce dynamisme s'observe particulièrement dans le commerce, les activités scientifiques et techniques (notamment l'ingénierie), les services administratifs, dans les technologies de l'information et la communication (dont la moitié dans la programmation informatique) et les activités sociales et de santé. Ce sont autant d'acteurs qui peuvent concrètement agir pour une ville plus durable, avec l'objectif de favoriser l'installation d'entreprises responsables.





Venelles est aussi un territoire engagé dans l'amélioration du cadre de vie. À titre d'exemple les seniors peuvent disposer de livraison des repas à domicile ainsi que d'animations ludiques et culturelles. La rénovation du restaurant communal qui leur est dédié a été réalisée en 2022. Des partenariats étroits avec les associations caritatives locales et de solidarité sont noués tous les ans, tels l'AVAH pour le Téléthon ou l'association Sport & Co pour le Triathlon de l'espoir ou encore Recycl'AI pour Venelles au naturel. Cette vitalité est un atout à conserver et à développer, pour permettre à chaque habitant de s'investir dans la vie de la commune. En 2020, une Analyse des besoins sociaux (ABS) a été effectuée pour adapter les réponses apportées.

MULTI LABELISÉE, LA VILLE EST RECONNUE POUR :

- 3 fleurs « Ville fleurie » et candidature à la 4^e en cours
- 4@ dont l'arobase verte « Ville Internet »
- Territoire engagé pour la nature
- Niveau 3 label régional « Territoire durable – une COP d'avance »
- Cantines « Mon Restau responsable »
- Une trentaine de professionnels locaux reconnus « Commerces engagés »,
- Commune labellisée en 2021 « la France en transition »
- 4* « Pavillon orange » dans la prévention des risques
- Terre de Jeux et Centre de préparation aux JO 2024
- Prix régional commune lauréate « Agir pour l'énergie »
- Label argent « Bâtiment durable méditerranéen »
- Nova Terra catégorie collectivités en 2016 (économie circulaire Sud Luberon - Val de Durance)



RETOUR SUR L'AGENDA 21

Forte de son engagement en faveur du développement durable, Venelles s'est dotée en 2006 d'un service Développement Durable puis d'un Agenda 21 mis en œuvre de 2013 à 2018.

Composé de 6 axes stratégiques et 55 actions, l'Agenda 21 a permis des avancées fortes dans de nombreux domaines tels que :

- ▶ La lutte contre le changement climatique et le gaspillage grâce aux actions favorisant les déplacements en mode doux, la re-végétalisation de l'espace public ;
- ▶ La préservation de la biodiversité et des espaces naturels avec une approche éco-responsable, zéro phyto et zéro plastique, une gestion économe des ressources naturelles, les jardins partagés, un plan de gestion durable de la forêt ;
- ▶ Le développement de l'énergie photovoltaïque et du numérique responsable, dernièrement couronné par une @ verte décernée par l'association Villes Internet ;
- ▶ La recherche d'un équilibre urbain avec la révision du plan local d'urbanisme pour un développement maîtrisé, plus de mixité sociale et le soutien à un habitat de qualité ;
- ▶ Le soutien à une économie circulaire avec des commerces engagés, l'emploi local, des activités de proximité et la monnaie locale la Roue du Pays d'Aix...

Les objectifs de l'Agenda 21 ayant été pleinement atteints, la commune s'attache à garantir la pérennité des actions conduites jusqu'alors, tout en amorçant depuis 2020 son virage vers un territoire en transition. **Une transformation globale est sous-tendue par le désir de conserver un cadre de vie harmonieux tout en étant résolument pro-actif dans la lutte contre les dérèglements climatiques et l'épuisement de nos ressources.**

L'objectif aujourd'hui ? Aller encore plus loin dans l'évolution des modes de vie, de consommation, de transport et de travail, et ce, de manière partagée avec les habitants. **Avec en appui, le label « La France en transition » obtenu en septembre 2021.**

UN AGENDA 2030 CO-CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'élaboration de l'Agenda 2030 est indissociable d'une citoyenneté active, un engagement fort des Venellois en faveur de la transition permettant d'aller au-delà des initiatives déjà impulsées par la commune, ses partenaires et ses habitants, pour développer un nouveau modèle de ville.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

La première étape de concertation citoyenne « Venelles en transition » organisée du 20 août 2021 au 19 octobre 2021 a permis d'élaborer ensemble le chemin à poursuivre pour réussir la transition. **Articulée autour de plusieurs modalités et temps d'échanges complémentaires, elle a permis à près de 600 Venellois ont partagé leurs attentes.** À l'issue de la démarche, 13 défis collectifs, 39 objectifs, 280 actions dont 30 détaillées en fiches-actions ont été analysés par les élus et services de la Ville. Une lecture fine de l'ensemble des contributions et un travail conjoint associant agents, élus et membres du comité de pilotage a permis d'élaborer un classement entre les actions retenues dans l'Agenda 2030 et celles déjà mises en place qui se poursuivent. Ainsi, l'ensemble des actions constituant la feuille de route 2030 sont des propositions citoyennes.



Lors de cette concertation, une grande diversité d'habitants ont partagé leurs priorités mais aussi des acteurs engagés du territoire tels que l'Aveppa, l'ADAVA, Potager Partagé, Atmosud qui ont apporté leur expertise sur les enjeux d'énergie, de mobilité douce, de biodiversité et de qualité de l'air.

Première étape, la participation à l'Agenda 2030 va se poursuivre tout au long de sa mise en œuvre. Parce qu'il est le reflet des attentes des habitants, il sera aussi porté et réalisé par :

Retrouvez [ici](#) le bilan de la concertation citoyenne.



LE COMITÉ DE PILOTAGE « CITOYEN »

Un comité de pilotage partenarial a été créé associant 6 élus et 6 citoyens dont 4 participants à la démarche tirés au sort et 2 membres du comité consultatif environnement. Avec pour objectif de suivre l'élaboration de l'Agenda 2030 et de veiller au lien avec la concertation, le comité de pilotage s'engagera aussi dans l'évaluation de la mise en œuvre des actions. En tant que principale instance de suivi, il a pour objectifs de :

- ▶ Suivre les étapes clés de la rédaction de l'Agenda 2030
- ▶ Assurer le lien entre attentes des citoyens, capacités des agents et volonté des élus
- ▶ Arbitrer ce qui doit l'être (choix des priorités, des actions, déclinaison)
- ▶ Suivre et piloter la mise en œuvre des fiches-actions
- ▶ Évaluer dans le temps long l'Agenda 2030 au regard des objectifs initialement fixés.

Réunis à échéance régulière pour suivre et valider les grandes étapes de rédaction de l'Agenda 2030, et en tant qu'ambassadeurs, les membres participent aussi à l'organisation des temps forts tels que la Semaine du développement durable. Ils s'assurent du lien entre la collectivité et les habitants.



DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Tout au long de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, des groupes de travail sur les thématiques clés seront mis en place. Animés par les agents de la commune, ils associeront associations, experts, élus, techniciens et citoyens intéressés par le sujet.

Par exemple, en 2023 seront lancés les groupes de travail suivants :

- ▶ Mobilités douces et Plan de Déplacements des Équipements Scolaires (PDES)
- ▶ Végétalisation des cours d'école
- ▶ Énergie
- ▶ Programme de sensibilisation à la transition écologique
- ▶ Partage de l'espace forestier
- ▶ Atlas de Biodiversité

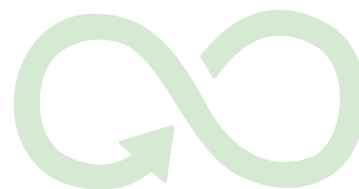
COMPOSITION DU COPIL AGENDA 2030 :

Élus:

Arnaud Mercier- Nicolas Conrad –
Virginie Ginet – Valerie Busso – Jean-
Charles Fiard – Annie Mouthier, conseillère
municipale d'opposition

Habitants:

François d'Hauthuille, comité consultatif
environnement – Hélène Lohe, comité consultatif
environnement – Michel Oliveri – Emmanuelle
Chaix-Gervais – Corinne Céleste – Bruno Robisson-
Marie Iacovello – Veronique Berlaud



UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE L'AGENDA 2030

UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE

L'évaluation du projet et des actions menées a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés et leur évolution.

Pensée en amont du projet, l'évaluation se fera de manière régulière et sous plusieurs aspects, en lien étroit avec le comité de pilotage et les habitants :

- ▶ **Évaluation des actions**, grâce aux indicateurs définis lors de la rédaction des fiches. Chaque action pourra ainsi être analysée au regard de critères préalablement définis.
- ▶ **Évaluation annuelle**, qui permettra de faire le point sur les actions engagées et réalisées de manière à dresser une vue d'ensemble de l'avancée du projet. Ce point d'étape annuel sera aussi l'occasion de revoir les priorités initialement fixées et de définir un cap pour l'année suivante.
- ▶ **Évaluation à mi-parcours**, en 2026, qui mettra en parallèle :
 - Le nombre d'actions réalisées ou engagées
 - Leurs impacts en matière de qualité de vie, qualité de l'air et des sols
 - Le budget dépensé et le temps alloué
 - Les partenaires et habitants associés.

Cette évaluation permettra aussi de rajuster les moyens dédiés et la priorisation des actions à l'échéance 2030.

Chaque temps d'évaluation associera les acteurs du territoire grâce à plusieurs outils : questionnaires, enquêtes, ateliers.

UN PLAN D'ACTION VIVANT ET ÉVOLUTIF

Présenté lors du Forum des solutions du 24 septembre 2022, l'Agenda 2030 se veut un plan d'action dynamique, s'adaptant aux enjeux d'actualité, aux besoins du territoire, aux opportunités qui se présentent et aux souhaits de partenariats qui émergent.

C'est aussi l'occasion d'accélérer la prise de conscience des enjeux climatiques. Ce plan s'adosse à un ambitieux programme de sensibilisation, qui a débuté par l'organisation d'une Semaine du développement et du patrimoine durable du 17 au 24 septembre.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 2030

DE LA CONCERTATION AU PLAN D'ACTION

L'ensemble des 280 propositions citoyennes issues de la concertation «Venelles en transition» ont été analysées par les services et les élus, ainsi que par le comité de pilotage. Pendant cette analyse, les actions ont été :

- 1 Réorganisées, parfois groupées, parfois détaillées pour être davantage comprises ;
- 2 Classées selon qu'elles étaient déjà réalisées, à réaliser ou non réalisables ;
- 3 Priorisées selon plusieurs critères :
 - Caractère structurant de l'action pour la commune
 - Caractère impactant de l'action pour lutter contre les effets du dérèglement climatique
 - Caractère attendu de l'action pour les habitants
- 4 Puis, ces résultats ont été affinés en analysant pour chaque action le degré de faisabilité

Ce travail a été mené conjointement par les services, les élu.e.s et le comité de pilotage, avec pour objectif de constituer un Agenda 2030 ambitieux et cohérent.

Une note finale a été attribuée à chaque proposition, permettant d'aboutir à la sélection de 70 actions et leur classement en 2 phases de mises en œuvre :

Parmi ces actions, il est intéressant de distinguer différents niveaux d'objectifs :

- ▶ **Les actions d'études** et de réflexion qui permettent de mener les temps d'analyse nécessaires à la compréhension des besoins et la formulation d'actions concrètes, telles que :
 - la constitution d'un groupe de travail sur la Ville du quart d'heure et l'élaboration d'un plan vélo
 - la cartographie des pollutions et la réalisation d'un bilan carbone
 - la réalisation d'un atlas de la biodiversité
- ▶ **Les actions de préfiguration** et d'expérimentation qui seront répliquées si elles fonctionnent bien, telles que :
 - la végétalisation de la cour de l'école des Cabassols
 - l'expérimentation d'une plateforme de compostage collectif
- ▶ **Les actions partenariales**, qui seront menées voire portées par d'autres acteurs que la Ville de Venelles, telles que :
 - la mise en place de panneaux photovoltaïques sur des parcelles privées
 - le développement de la Roue, la monnaie locale

2022-2026
PHASE 1

Réalisation des actions prioritaires à la faisabilité de moyen terme et lancement des études pour les actions de la phase 2

2026-2030
PHASE 2

Réalisation des actions à la faisabilité plus complexe, qui nécessitent un temps de mise en place et de réflexion plus important

JUSTIFICATION AUX CONTRIBUTIONS NON PRISES EN COMPTE

La grande majorité des propositions citoyennes, 90%, ont été retenues dans l'Agenda 2030. Elles sont mentionnées dans les fiches-actions. Certaines contributions n'ont pas été intégrées telles quelles, pour des raisons variées : leur incompatibilité avec les compétences de la commune, le fait qu'elles sont déjà mises en œuvre et parfois leur incohérence avec les objectifs du développement durable. Néanmoins, l'Agenda 2030 s'est attaché à répondre à l'esprit des souhaits exprimés par les Venellois.

Voici les justifications apportées aux contributions non-retenues dans l'Agenda 2030 :

Contributions	Réponses
1.2.3 Créer une réserve intégrale entre Venelles, Meyrargues, Jouques, Saint-Maximin inspiré du Parc des Calanques	Venelles est déjà un Grand Site Concors Sainte Victoire, d'autre part la création d'une réserve naturelle relève de la compétence du Département.
1.3.7 Création d'un plan d'eau avec balade et infrastructures (exemple Les Vannades vers Manosque)	Cela nécessiterait de créer une retenue d'eau inexistante à Venelles, ce qui ne correspond pas aux ambitions environnementales portées par la commune et issues de la concertation.
1.4.1 Maîtriser l'eau, anticiper les sécheresses en aménageant des réservoirs d'eau de pluie réutilisables l'été	La commune a mené une étude pour l'installation de réservoirs collectifs, qui a démontré un intérêt relatif compte tenu de la faible pluviométrie dans la région. En revanche, des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'échelle individuelle sont prévues.
2.3.4 Pallier le manque de places de stationnement, notamment en centre-ville	Cet objectif est contradictoire avec la volonté d'apaiser les circulations dans le centre-ville et de privilégier les déplacements dits actifs (à pied, à vélo...).
2.3.12 Développer les voies de circulation entre Venelles et les villes voisines	Cela relève de la compétence du Département et de la Métropole. Néanmoins, la réflexion sur le plan vélo intégrera l'étude de connexion aux pistes cyclables des villes voisines.
2.4.8 Redéfinir les voies et structures d'arrêt de bus pour ne plus bloquer les circulations	Cela est en opposition avec le code de la route et les recommandations de la CEREMA, qui donnent la priorité aux transports collectifs.
3.3.1 Améliorer la collecte des déchets : containers de tri plus grands, augmenter le nombre de poubelles de tri, établir un ramassage plus fréquent, faire payer la collecte des ordures au poids	Cela relève de la compétence de la Métropole. À l'échelle communale, Venelles s'engage à développer davantage de points "Recycllette" et à faire remonter auprès des services de la Métropole les besoins des venellois.
5.1.3 Créer un réseau de chaleur biomasse collectif	Le comité de pilotage a souhaité se concentrer sur la mise en place de sources d'énergies renouvelables, considérant que les ressources d'expériences actuelles sur les réseaux de chaleur collectifs ne permettaient pas de s'engager dans une telle voie.
6.2.10 Couvrir une partie de l'autoroute de manière y construire une "centralité", un lieu de convivialité pouvant accueillir le marché	Cette action très ambitieuse est difficile à mettre en place, elle nécessiterait la réalisation d'études techniques importantes et pourrait aussi faire concurrence au centre historique de Venelles.
9.3.5 : Développer des comités de quartier avec référents par secteur	En partenariat avec le CIQ, il a été acté que l'association se structure en autonomie en fonction des quartiers tout en conservant un interlocuteur unique auprès de la Mairie
11.2.5 Instaurer un marché un soir par semaine	Le comité de pilotage a jugé que cette action pouvait être intéressante à réaliser en période estivale mais difficile à organiser tout au long de l'année, d'une part en raison de l'indisponibilité des forains, d'autre part parce que d'autres commerces éthiques et responsables sont aussi présents sur la commune (commerces engagés par exemple).

ACTIONS 2023 > 2030

VÉGÉTALISER DAVANTAGE
LES ZONES URBAINES ET
D'ACTIVITÉ

EXPLIQUER LES OBJECTIFS
ET CONTRAINTES DU PLU

DÉSIMPÉRMÉABILISER
ET LIMITER
L'IMPÉRMÉABILISATION
DES SOLS

FAVORISER L'INSTALLATION
DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES
TOITS DES PARTICULIERS ET
SOUS FORME COLLECTIVE

INCITER AUX PRATIQUES
VERTUEUSES DANS
LES JARDINS

AMÉNAGER L'AVENUE DE
LA GRANDE BÉGUDE POUR
FAVORISER LES MOBILITÉS
DOUGES

RÉDUIRE L'USAGE DE LA
VOITURE EN CENTRE-VILLE
ET AU PARC DES SPORTS

MAÎTRISER LA DENSITÉ DES
PROJETS D'URBANISME

AMÉNAGER DES
RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE
PLUIE RÉUTILISABLES EN ÉTÉ

EQUIPER LA VILLE POUR
FACILITER L'USAGE ET LA
PRATIQUE DU VÉLO

SENSIBILISER À LA PRATIQUE
DU VÉLO

DÉVELOPPER LES PISTES
CYCLABLES DANS UNE
LOGIQUE D'ITINÉRAIRE
INTERCOMMUNAL

FAIRE REMONTER LES
BESOINS DES VENELLOIS EN
TERMES DE TRANSPORTS
EN COMMUN AUPRÈS DES
PARTENAIRES DE LA VILLE

DÉVELOPPER LE NUDGE
(OUTIL INCITATIF) POUR
RENDRE LE TRI PLUS LUDIQUE

RECRÉER LA CHAÎNE DU
LOGEMENT À VENELLES

CRÉER DES LOGEMENTS
DÉDIÉS À DES PUBLICS
SPÉCIFIQUES

PROPOSER UNE
PROGRAMMATION
CULTURELLE DIVERSIFIÉE ET
ACCESSIBLE À TOUS





DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA TRANSITION TOUT PUBLIC ET POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL

FORMER LES AGENTS DE LA VILLE À LA FRESQUE DU CLIMAT ET PROPOSER DES ATELIERS POUR ENFANTS ET ADULTES

FAIRE DES AGENTS COMMUNAUX DES AMBASSADEURS DE LA TRANSITION

S'APPUYER SUR LES ÉCOLES, LE CENTRE AÉRÉ, LE TREMLIN JEUNES ET LE LOCAL JEUNES POUR SENSIBILISER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MESURER ET COMMUNIQUER SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA POLLUTION SONORE

SOUTENIR LE PROJET DE RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR L'A51

CRÉER DES LIEUX D'ÉCHANGE, DES ESPACES CONVIVIAUX (TABLES DE PIQUE-NIQUES, BOULODROMES)

DÉVELOPPER ET RENFORCER LES ANIMATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ ET/OU ÉLOIGNÉS DE LA CULTURE

FAVORISER LES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES IMPLIQUANT LES JEUNES

DAVANTAGE COMMUNIQUER ET DÉVELOPPER LE PASS LOISIRS

CRÉER UNE OFFRE MÉDICALE PLUS DIVERSIFIÉE : MÉDECINS SPÉCIALISTES (PÉDIATRE), MÉDECINE DOUCE

FAVORISER L'INSTALLATION D'ENTREPRISES AUTRES QUE COMMERCIALES

ENCOURAGER LES COMMERGES À SE TOURNER VERS DES DÉMARCHES DURABLES

DÉVELOPPER UNE IMAGE ÉCONOMIQUE DE VENELLES TOURNÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPER ET ENCOURAGER LE COMMERCE LOCAL

ACCOMPAGNER DES STARTS UP ET ENCOURAGER LA CRÉATION DE SON ENTREPRISE CHEZ SOI

PLAN DE L'AGENDA 2030 - CALENDRIER DES ACTIONS

DIMINUER LA POLLUTION
LUMINEUSE

INSTALLATION DE CAPTEURS
DANS LES BÂTIMENTS
PUBLICS

ACCOMPAGNER LE
DÉVELOPPEMENT DE LA ROUE

PRÉSERVER LES HAIES ET LES
ESPACES VERTS

CRÉER UN CONSEIL
MUNICIPAL DES ENFANTS

GUIDE DE L'ACHAT DURABLE

ATELIER
FRESQUE DU CLIMAT



2022





2023



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

CONSTRUIRE UN PARTAGE DE
L'ESPACE FORESTIER

VÉGÉTALISER LES COURS
D'ÉCOLE

PROPOSER DES ATELIERS
D'ASTUCES POUR
ÉCONOMISER L'EAU

PLAN MOBILITÉ DOUCE

PLAN DE DÉPLACEMENTS
(PDES)- ÉCOLES DES
CABASSOLS

RÉFLEXION SUR LA VITESSE
À 30 KM/H DANS TOUTE
LA COMMUNE

INCITER LES VENELLOIS À
PARTICIPER AU NETTOYAGE
D'ESPACES TRÈS FRÉQUENTÉS

DÉVELOPPER LE
COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET
COLLECTIF

INSTAURER
LE TRI DANS LES ÉCOLES

METTRE EN PLACE UN
COEFFICIENT VERT PLUS
IMPORTANT

DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES
RECYCLETTES

CRÉER UNE MÉDIATHÈQUE
VERTE

BILAN CARBONE

ACCOMPAGNER LES FORUMS
D'ÉCHANGE ET D'ÉCOUTE

FAVORISER LA PROMOTION
DU SPORT SANTÉ

FAVORISER L'AMÉNAGEMENT
ET L'ACCESSIBILITÉ DU
TERRITOIRE POUR LES PMR

CRÉER UN ATELIER DE
RÉPARATION

SOUTENIR LES CIRCUITS
COURTS, LA VENTE EN VRAC
ET LA CONSIGNE

DÉCLINER LE PLAN
ALIMENTAIRE TERRITORIAL À
L'ÉCHELLE LOCALE

PLAN DE L'AGENDA 2030 - CALENDRIER DES ACTIONS



2024



DÉVELOPPER LES HABITATS
POUR LA FAUNE



DÉVELOPPER LES BORNES
ÉLECTRIQUES + LARGEMENT
ET À PROXIMITÉ DES
HABITATS COLLECTIFS

CRÉER UNE PLATEFORME
D'ÉCHANGE DE SERVICES ET
D'ENTRAIDE ENTRE VENELLOIS

COLLECTE ET BROYAGE DE
DÉCHETS VERTS

CRÉER UN PERMIS DE
VÉGÉTALISER

DÉVELOPPER LES FONTAINES
À EAU

CRÉER UN LABEL « ACTEUR
DE LA TRANSITION »

RÉFÉRENCER LES ARBRES
DANS LA ZONE URBAINE

PROPOSER UN BUDGET
D'INITIATIVE CITOYEN
MUNICIPAL

CHARTRE DE LA QUALITÉ DE
LA CONSTRUCTION

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE
FAVORISANT L'INTÉGRATION
DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP ET
LEURS AIDANTS

CRÉER UN PLAN À ÉNERGIE
POSITIVE

CRÉER UNE ASSOCIATION
POUR LA COLLECTE DES
INVENDUES ALIMENTAIRES À
DESTINATION DU SECOURS
POPULAIRE



AMÉNAGER LES BERGES DE
LA TOULOUBRE POUR ÉVITER
LES INONDATIONS

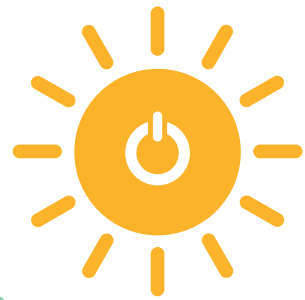
REMETTRE EN SERVICE
LA GARE

CRÉER UNE OFFRE
FONCIÈRE POUR PERMETTRE
L'INSTALLATION
D'AGRICULTEURS EN BIO
OU RAISONNÉ

ACCOMPAGNER LE
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ACCOMPAGNER LA
RÉHABILITATION
DES LOGEMENTS

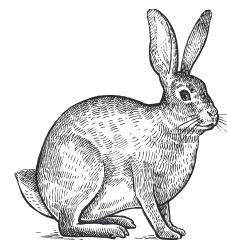
2025



2026

AMÉLIORER LA CAPACITÉ
D'ACCUEIL DU CENTRE DE TRI

CRÉER UN ÉTABLISSEMENT
POUR PERSONNES ÂGÉES



CRÉER UNE FERME
PÉDAGOGIQUE OU
AGROÉCOLOGIQUE

DÉVELOPPER UNE RÉGIE
MUNICIPALE DE PRODUCTION
EN MARAÎCHAGE
AGROÉCOLOGIQUE

CRÉER UNE DONNERIE
AU CENTRE D'APPORT
VOLONTAIRE

D'ICI À 2030

DÉVELOPPER LES ESPACES DE
COVOITURAGE

ADOPTER UNE GESTION
DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES
VERTS

DÉVELOPPER LES CHEMINS DE
RANDONNÉE, NOTAMMENT LE
LONG DE LA TOULOUBRE

DÉVELOPPER LES CORRIDORS
ÉCOLOGIQUES

CRÉER DES RÉSERVES DE
BIODIVERSITÉ PUBLIQUES ET
PRIVÉES

DÉVELOPPER D'AVANTAGE DE
JARDINS PARTAGÉS

OFFRIR DES AIDES POUR
L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS
D'EAU POUR LES
PARTICULIERS



ÉTUDIER LA MICROMOBILITÉ

SUPPRIMER L'UTILISATION DU
FIOUL

CRÉATION D'UN ACCÈS
MULTIMODAL AU PARKING DE
COVOITURAGE MICHELONS

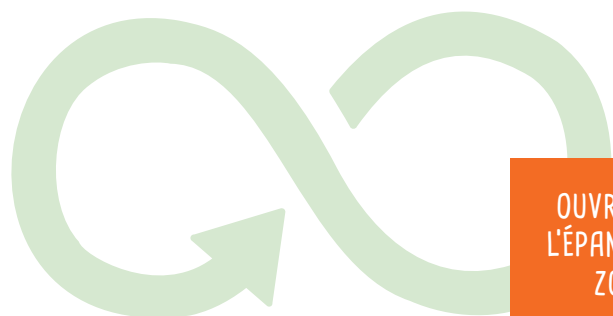
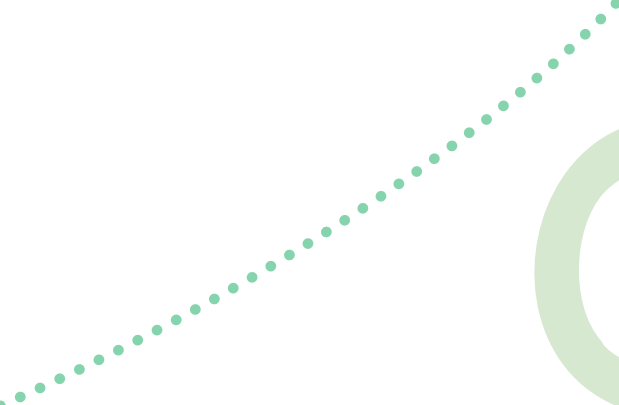
DÉVELOPPER LES ESPACES DE
COVOITURAGE

PROPOSER DES VISITES DU
SITE D'ENFOUISSEMENT ET DU
CENTRE DE TRI



FAIRE SIGNER LE « PACTE
BAS CARBONE » AUX
AMÉNAGEURS

INSTALLER DES
OMBRIÈRES EN PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES
AIRES DE COVOITURAGE



IDENTIFIER LES ZONES DE POLLUTION INDUSTRIELLE

CRÉER UN CHALLENGE « TUES DE VENELLES SI... » ET PROMOUVOIR LES ACTIONS

OUVRIR UNE RÉFLEXION SUR L'ÉPANDAGE À PROXIMITÉ DES ZONES D'HABITATION

CONSTRUIRE UNE MAISON MÉDICALE

DÉVELOPPER LES LIAISONS VERS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LES MERCREDIS DU SPORT

S'ASSURER DU LIEN ENTRE LA MAIRIE ET LES AGRICULTEURS ET PROPRIÉTAIRES DE FRICHES

LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE : ORGANISER DES JOURNÉES DE FORMATION

S'INVESTIR DANS LE PROGRAMME UNICEF: VILLE AMIE DES ENFANTS

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE LOCALE ET UN SYSTÈME DE VENTE ASSOCIATIF, MISE À DISPOSITION DE LOCAUX PEU CHERS POUR LA VENTE

INTERVENIR POUR INCITER LES PARTENAIRES COMPÉTENCES À BAISSER LES SEUILS DE POLLUTION SONORE

PROPOSER UN ÉLU À L'ANTICIPATION ET À LA PARTICIPATION CITOYENNE

RÉFLÉCHIR À LA CRÉATION DE ZAP

CONSTRUIRE UN MUR ANTIBRUIT (VÉGÉTAL) ET ANTIPOLLUTION LE LONG DE L'A51

RECONSTITUER LE PARCOURS SPORTIF ET DE SANTÉ AU NORD DU PARC DES SPORTS

EXPÉRIMENTER UN MARCHÉ ARTISANAL COUPLÉ AUX MARDIS EN FÊTE

INTRODUIRE DE LA SOLIDARITÉ DANS LE CONCEPT DE VOISINS VIGILANTS

PROPOSER DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS AU GRAND PUBLIC ET DES ANIMATIONS AUTOUR DU SPORT BIEN-ÊTRE

PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET SES VALEURS

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE « CABANES À LIVRES »

RÉFLÉCHIR AUX NOUVELLES PRATIQUES SPORTIVES EN EXTÉRIEUR ET LIBRE ACCÈS

CRÉER UN FABLAB

RÉFLÉCHIR À LA COLLECTE DE VÊTEMENTS

FAVORISER LE LOCAL PAR DES AIDES, RÉCOMPENSES OU GESTES COMMERCIAUX POUR LES CONSOMMATEURS RESPONSABLES



AGENDA 2030

DE VENELLES

PARTIE 2

LE PLAN D'ACTION



DÉFI N°1 – CONNAITRE, DEVELOPPER ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

Objectif 1 : Mieux connaître et préserver la biodiversité

Objectif 2 : Végétaliser davantage la ville

Objectif 3 : Préserver la ressource en eau



OBJECTIF 1 : Mieux connaître et préserver la biodiversité

Alors que la Région Sud compte 75% de milieux naturels d'une grande diversité (forêts, garrigues, cultures, zones humides...), de nombreuses pressions sont observées sur la biodiversité. L'urbanisation, la rupture des continuités écologiques, les pollutions, l'accentuation des amplitudes thermiques mais aussi la surfréquentation touristique sont autant de facteurs menaçant la biodiversité. La préserver représente donc un intérêt majeur à l'échelle de Venelles. Mais pour cela, il faut d'abord la connaître afin d'adapter les mesures nécessaires à sa préservation.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- La commune de Venelles fait partie du « Grand site Concors Sainte Victoire », labellisé Grand Site de France. Cette récompense témoigne de l'engagement des collectivités, institutions, partenaires et habitants, pour préserver et valoriser ces espaces naturels. Décerné pour une durée de 6 ans, ce label garantit l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation, développant :

*une préservation du patrimoine naturel et culturel,

*un accueil de qualité,

*une gouvernance adaptée,

*un projet de territoire défini suivant les principes du développement durable.

- Un circuit patrimoine naturel existe déjà au parc des sports afin de valoriser les espèces présentes au sein de la commune de Venelles.

Les actions à mettre en œuvre :



Créer un Atlas de la biodiversité communal



Développer les habitats pour la faune (nichoirs)



Construire avec les parties prenantes un partage de l'espace forestier



Diminuer la pollution lumineuse



Inciter aux pratiques vertueuses

- ▶ Développer les chemins de randonnée, notamment le long de la Touloubre
- ▶ Développer les corridors écologiques
- ▶ Créer des réserves de biodiversité publiques et privées
- ▶ Adopter une gestion différenciée des espaces verts, envisager la tonte naturelle



Action : Créer un Atlas de la Biodiversité Communal

De manière à consolider notre connaissance de la biodiversité locale, la constitution d'un atlas apparaît comme la première étape essentielle. Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Pour l'accompagner dans l'élaboration de cet Atlas de la biodiversité communale, la ville pourra solliciter l'accompagnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE) et éventuellement l'Office français de la biodiversité en cas de renouvellement de leur appel à projet.

Trois types de documents seront réalisés :

- La réalisation d'inventaires naturalistes (faune et flore) de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- La production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrées dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- La production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Trois volets seront mobilisés en complémentarité : l'observation du territoire, la mobilisation citoyenne et les solutions de préservation associées.

Les étapes de la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale :

1. Signature de la Charte d'engagement de la biodiversité métropolitaine > **2023**
2. Rassembler et analyser les connaissances existantes au sein de la Mairie > **2023**
3. Rechercher un accompagnement auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB) > **1^{er} trimestre 2023**
4. Faire des inventaires complémentaires (avec des partenaires comme le CEN PACA, conservatoire des espaces naturels, des naturalistes amateurs, des habitants, la ligue de protection des oiseaux) en englobant les 4 saisons (1an 1/2) > **2^e semestre 2023**
5. Cartographier les résultats des inventaires > **2024**
6. Proposer des temps participatifs grand public tout au long de la démarche, sensibiliser, organiser des observations participantes, mobiliser les associations de randonnées... > **2022-2023**
7. Rédiger le plan d'action de préservation de la biodiversité, en concertation avec les parties prenantes > **2023-2024**
8. Intégrer les enjeux de biodiversité dans les décisions et politiques publiques



Exemple de méthodologie : « Comment mettre en place un atlas de la biodiversité communale ?
(Source Office Français de la Biodiversité : ofb.gouv.fr)

Indicateurs de réussite :

- > Nombre d'observations réalisées
- > Nombre d'habitants ou d'associations impliqués dans la réalisation des inventaires
- > Nombre de participants aux temps participatifs
- > la production d'un atlas communal et d'un plan d'action

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Partenaires institutionnels

L'Office Français de la Biodiversité (OFB)
Le Département des Bouches-du-Rhône
La Métropole Aix-Marseille Provence

Coût (estimations)

Budget estimé : environ 40 000 à 50 000 €
Financements extérieurs : appels à projets de l'OFB

Partenaires associatifs et citoyens

ARBE
LPO

Financement jusqu'à 250 000 € par l'OFB

CEN PACA (Conservatoire d'espaces naturels)
Les amis du Museum d'Histoire naturelle d'Aix-en-Provence
Et les clubs de randonnées de la commune (ex : USV, Sport&co)

Répond à une proposition citoyenne

1.2.1 : Mise en place d'un inventaire et d'un suivi de la biodiversité et de mesures de protection (arrêtés de protection de biotope, dispositifs de sauvegarde, etc...)

1.1.5 : Davantage sensibiliser et communiquer sur la faune et flore locale



Action : Développer les habitats pour la faune (nichoirs)

Afin de freiner l'érosion de la biodiversité au niveau des populations d'insectes et d'oiseaux, la ville souhaite protéger ses réservoirs de biodiversité et favoriser l'augmentation de la présence d'oiseaux type mésanges, hirondelles ou martinets.

En effet, suite à la mise en place d'un plan de gestion de la forêt sur 30 ans, l'habitat des insectes est désormais mieux protégé.

Aujourd'hui, il est important de développer l'habitat des oiseaux notamment des martinets et mésanges, espèces protégées sur notre territoire. En effet, ceux-ci sont menacés par l'effondrement des populations d'insectes mais aussi la raréfaction de leur habitat dans nos villes : travaux qui réduisent le nombre de fissures, cavités et trous auparavant occupés par les martinets, les hirondelles ou les mésanges pour s'installer sur nos bâtiments. En développant des habitats adaptés, nous pouvons agir pour la protection des oiseaux migrants urbains.

Le martinet peut manger jusqu'à 20 000 insectes par jour notamment des moustiques, la mésange bleue peut avaler 400 chenilles par jour permettant de réguler la population de chenilles processionnaires. Il joue donc un rôle régulateur important des populations d'insectes comme les moustiques et les mouches.

Les étapes du projet :

- Etudier les espaces de Venelles fréquentés par les oiseaux en lien avec la réalisation de l'ABC en associant les utilisateurs de bâtiments publics comme les écoles, les associations.
- Réaliser les aménagements nécessaires afin d'installer des nichoirs dans les endroits stratégiques de la commune
- Créer une réserve de biodiversité pédagogique en centre-ville au niveau de l'esplanade Cézanne
- Sensibiliser le grand public

Indicateurs de réussite

> Nombre d'habitats créés

> Nombre d'oiseaux observés dans les nichoirs installés.

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Service développement durable et participation citoyenne

Partenaires institutionnels

Le département 13

Coût (estimations)

Etudes : Utiliser les études « avifaune » de l'Atlas de biodiversité

Environ 1000 € à 2000 €

Financements extérieurs : Département 13

Partenaires associatifs et citoyens

LPO, les amis du Muséum d'histoire naturelle

Répond à une proposition citoyenne

1.2.14 : Développer les habitats pour la faune (nichoirs)



Action : Construire un partage de l'espace forestier

Actuellement, les espaces boisés représentent plus de la moitié de la surface de la commune (52%). Dans cet espace, plusieurs usages sont observés (randonnées, chasse, pratiques sportives ou de loisirs...) mais aussi différents enjeux (préservation des espaces naturels, défrichage, lutte contre les incendies, biodiversité...).

Afin de mettre en place une gestion durable de la forêt, qui a un intérêt majeur pour notre commune, il est essentiel de répartir correctement l'espace forestier avec les parties prenantes afin de protéger la flore et la faune sauvages et de permettre à tous les usagers de ces espaces forestiers de se promener sans danger. Opérationnellement, il s'agit d'aboutir à la réalisation et la mise en œuvre d'une convention de partage de l'espace forestier et d'une charte de l'utilisateur.

Les étapes du projet :

- Partager le diagnostic avec les acteurs du territoire : zonage des espaces forestiers communaux, recensement des types d'utilisateurs de la forêt, répertorier les servitudes de passage, identifier les points de blocage
- Organiser des ateliers avec les associations sportives, les naturalistes, les randonneurs, les vététistes, les chasseurs de manière à co-construire une convention de partage des espaces et une charte de l'utilisateur en forêt afin de chacun se sente en sécurité
- Réaliser un balisage et des panneaux d'informations sur la charte de bonne conduite en forêt

Indicateurs de réussite

- > Nombre de réunion de concertation avec les acteurs
- > Nombre de signataires de la convention et de la charte

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service sports et vie associative
Service municipaux partenaires :
Services techniques
Développement durable et participation
citoyenne
Police municipale

Coût (estimations)

Etudes : 1000 à 3000 €

Partenaires institutionnels

ONF
Grand Site Concors Sainte-Victoire

Partenaires associatifs et citoyens

L'association de chasse
VTT passion

Venelles Loisirs
Sport&co
USV
Les amis du Museum d'Histoire naturelle
LPO
Comité Départemental de course
d'orientation des Bouches du Rhône
Collèges et établissements scolaires

Répond à une proposition citoyenne

1.2.17 : Partager l'espace forestier communal



Action : Diminuer la pollution lumineuse

La lumière nocturne produite par les villes et notamment les enseignes lumineuses dérègle le cycle naturel de la biodiversité et contribue donc à sa disparition.

Elle affecte également la vision astronomique. Différentes sources de pollution lumineuse sont en cause : la publicité lumineuse nocturne et l'éclairage public en sont les principales.

La publicité nocturne

La publicité nocturne et les enseignes lumineuses font partie intégrante de cette pollution lumineuse. En 2022, la question de l'éclairage nocturne est régie par les articles suivants du Code de l'environnement : R.583-1 à R.583-7 (prévention des enseignes lumineuses), R.581-58 à R.581-65 (enseignes lumineuses), L.581-26 à L.581-33 (sanctions) mais aussi l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et la circulaire du 5 juin 2013 relative à l'éclairage nocturne des bâtiments non-résidentiels.

Actuellement, la ville veille au respect de l'extinction des enseignes après 1h du matin.

Aujourd'hui, la ville a participé à l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI). Il prévoit notamment l'extinction des enseignes lumineuses entre 23h et 7h du matin permettant ainsi d'agir sur la pollution lumineuse. Ce règlement devrait être adopté d'ici la fin de l'année 2022.

Par ailleurs, la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat & Résilience) prévoit, dans son article 17, la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1^{er} janvier 2024. La ville sera vigilante sur le respect du règlement local de publicité.

L'éclairage public :

L'éclairage public répond à un besoin de sécurité et participe au bon fonctionnement du réseau de caméras de surveillance.

En 2022, la ville compte 1900 points lumineux dont 44 % sont équipés en LED avec des optiques orientées vers le sol afin de limiter la pollution lumineuse.

La ville s'engage vers un éclairage public totalement équipé en LED d'ici 2026.

Actions envisagées :

- Equiper en LED et optiques adaptés l'ensemble de l'éclairage public d'ici **2026**
- Installer des lampadaires à détection de mouvement après analyse du contexte (lieu, circulation, fréquentation) et du coût de l'investissement
- Réaliser une étude sur l'impact de la ville noire
- Rationaliser l'éclairage public sur certaines zones en concertation avec les habitants
- Réfléchir à une politique incitative concernant l'éclairage public sur des voies privées pour passer en LED ou expérimenter la ville noire.
- Organiser une nuit sans lumière où toutes les entreprises et les habitants qui le souhaitent, éteignent les enseignes au-delà des heures prévues dans le règlement local de publicité intercommunale (23h-7h) ainsi que les lumières domestiques.

L'ensemble de ces actions permettraient de préserver et restaurer des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques où l'obscurité est suffisante pour la biodiversité nocturne

Indicateurs de réussite

- > Nombre d'éclairages LED installés
- > Nombre de procès-verbaux dressés par la police municipale
- > Nombre de participants aux expérimentations de zones noires.

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Services municipaux partenaires :

Police municipale

Développement durable et participation citoyenne

Développement économique

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

CEREMA

Coût (estimations)

Investissement estimé : + d'un million d'euros d'ici 2026

Partenaires associatifs et citoyens

CIQ/ carrefour citoyen/le comité consultatif

Mme Couvert

M. Jaspard

Répond à une proposition citoyenne

5.2.1 : Diminuer/éteindre l'éclairage public de 23h à 6h et mettre en place des dispositifs adaptés (allumages automatiques...).

5.2.2 : Mettre du LED pour l'éclairage public

5.6.7 : Assurer le respect de l'arrêté ministériel sur la pollution lumineuse et davantage contrôler

6.2.6 : Réduire voire supprimer la pollution lumineuse et les panneaux publicitaires (voir RLPI)



Action : Inciter aux pratiques vertueuses dans les jardins

En matière de connaissance et de préservation de la biodiversité, une partie de travail commence par le changement de nos pratiques, de notre façon de gérer et entretenir nos jardins. Depuis 2018, la ville n'utilise plus de produits phytosanitaires pour entretenir ses espaces verts et plante des espèces adaptées à notre climat. En parallèle, elle remplace progressivement ses surfaces engazonnées au profit de plantes méditerranéennes (voir fiche « végétaliser davantage la zone urbaine »)

Il est important de faire connaître les alternatives existantes à toutes les pratiques polluantes telles que l'utilisation par les particuliers des produits phytosanitaires. Des actions ont déjà commencé notamment avec la création d'un potager à l'ALSH.

Informers les habitants est un enjeu de progrès pour la protection de notre biodiversité et de l'inciter à expérimenter de nouvelles pratiques vertueuses.

Volet Animation :

- Créer des ateliers sur des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires dans son jardin en lien avec les jardiniers du potager partagé
- Atelier élevage de coccinelles, distribution d'œufs ou de larves : printemps 2023
- Organiser un troc de graines de plantes mellifères pour favoriser le retour des insectes pollinisateurs et un troc de graines ou de boutures de plantes méditerranéennes résistantes à la sécheresse.
- Ateliers sur les plantes méditerranéennes par le jardinier des services techniques

Volet Communication :

- Création d'un petit guide des bonnes pratiques pour aménager et entretenir son jardin de façon naturelle à remettre à tous les nouveaux arrivants et disponible à l'accueil et sur le site de mairie.
- Communication sur les opérations de recyclage des produits phytosanitaires chimiques organisées par Botanic
- Communiquer sur les plantes allergènes

Indicateurs de réussite

- > Nombre d'ateliers créés
- > Nombres de participants aux ateliers
- > Nombre de publications sur ce sujet
- > Nombre de plants ou graines échangés
- > Nombre de larves de coccinelles distribuées

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Partenaires institutionnels

Département

Coût (estimations)

100 euros pour les larves

800€ pour les flyers

Partenaires associatifs et citoyens

Le potager partagé/ Recyclaïx/ CPIE

Répond à une proposition citoyenne

1.1.1 : Inciter les particuliers à réduire/interdire les produits phytosanitaires chez eux

1.1.5 : Davantage sensibiliser et communiquer sur la faune et flore locale

1.1.8 : Faire intervenir les acteurs locaux pour informer sur les essences à planter

1.2.7 : interdiction des pesticides sur le territoire communal

1.2.12 : distribuer des œufs de coccinelles aux habitants pour limiter les insecticides dans les jardins

1.2.15 : Inciter les particuliers à avoir des jardins méditerranéens, voire taxer les pelouses

1.2.13 : Réduire les allergènes

OBJECTIF 2 : Végétaliser davantage la ville

Commune composée à 52% d'espace forestier, le centre de Venelles est toutefois urbanisé avec un tissu d'habitat et de commerces important. En ville, l'absence de végétaux produit plusieurs effets : perte de continuités écologiques pour la faune et la flore, moindre aspect esthétique, augmentation de la chaleur.

En période caniculaire notamment, l'apport de végétaux peut jouer un rôle important dans la régulation de la température et de l'effet de l'îlot de chaleur induit par des constructions majoritairement en béton.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- La ville gère ses espaces plantés selon le principe : pour 1 arbre enlevé, 3 plantés.
- Végétalisation des ronds-points avec des plantes méditerranéennes.

Les actions à mettre en œuvre :



Végétaliser les cours d'école



Végétaliser davantage les zones urbaines



Préserver les haies et espaces verts

- ▶ Développer davantage de jardins partagés



Action : Végétaliser les cours d'école

Comme pour la ville, rendre sa place à la nature dans les cours d'école permettra de valoriser la biodiversité, d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur aux enfants, mais aussi d'être support de pédagogie et de découverte de la faune et de la flore locale.

A l'opposé de la cour de récréation au sol en béton, aux jeux en acier et au préau unique, la végétalisation entend apporter une solution pour améliorer le bien-être des enfants. Ainsi il est important de rappeler quelques indicateurs fournis par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Un platane dans une cour d'école apporte un rafraîchissement de 4 à 8 °C. Il permet de réduire de 20 à 50 % la concentration en particules fines dans un rayon de 300 mètres autour de lui (source OFB).

Des projets de cours oasis ont été mené notamment par la ville de Paris -

<https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389> :

Voici les principes d'une cour oasis

- Le sol fait l'objet d'une attention particulière : il doit participer à une meilleure gestion de l'eau de pluie et il doit aussi être plus clair pour éviter d'emmagasiner la chaleur s'il n'est pas ombragé. Il s'agit ainsi de privilégier des matériaux naturels et moins polluants. L'idée est de retrouver un équilibre entre zones perméables, avec une préférence pour la pleine terre quand cela est possible, et un sol imperméable permettant la gestion de l'eau de pluie (pentes naturelles avec ruissellement de l'eau de pluie vers les espaces naturels).
- Les surfaces végétalisées sont augmentées : plantations d'arbres, toitures et murs végétalisés, jardins pédagogiques, vergers, cabanes végétales... Les essences choisies sont des végétaux adaptés au cadre scolaire et plus résistants au changement climatique.
- Le mobilier cherche à répondre aux besoins exprimés par les enfants et les adultes de l'école, notamment pour un meilleur partage de l'espace (entre petits et grands, filles et garçons, etc.) et permettre des activités diverses en extérieur. Par exemple : des gradins, des cabanes, des parcours sensoriels... Une attention est aussi portée à la provenance des matériaux : circuit court et récupération sont privilégiés.
- L'ombre et l'eau sont également plus présentes dans les cours : utilisation ludique et pédagogique de l'eau et ajout d'ombrières et d'arbres dans une logique de rafraîchissement urbain.
- Les chantiers ont aussi une dimension participative afin d'impliquer adultes et enfants dans les tâches qui peuvent être réalisées collectivement. Le tout se fait dans une logique de développement de la citoyenneté, qui favorise ainsi l'appropriation des espaces.

Pour, à terme, végétaliser l'ensemble des cours d'écoles de la commune, il est prévu de créer des groupes de travail par école afin de construire des projets de végétalisation intégrant l'ensemble des parties prenantes et tenant compte des contraintes techniques de chaque école.

- Définir les étapes :

- > Constitution du groupe de travail (1 par école) : équipes pédagogiques (direction de l'école, professeurs), représentant des parents d'élèves, enfants, services de la ville (services scolaire, techniques et développement durable et participation citoyenne)
- > 1 Atelier des propositions : présentation du principe de la cour oasis, recueil de propositions
- > Elaboration conjointe du projet
- > Présentation du projet final
- > Adoption du projet et définition du calendrier de réalisation
- Chantier de végétalisation des cours d'école : 2023-2026

Indicateurs de réussite

- > Nombre de cours d'écoles "végétalisées"
- > Nombre d'arbres installés dans les cours d'école
- > Nombre de m² végétalisés
- > Baisse de la température moyenne des cours de 4 °C.

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques
Service développement durable
Service des affaires scolaires

Partenaires institutionnels

- CAUE
- Education nationale et équipe enseignante

Coût (estimations)

Etudes : 6000 €
Travaux : à estimer en fonction du résultat des études.

Partenaires associatifs et citoyens

- Associations de parents d'élèves
- Élèves des écoles concernées
- Didier Liturgie
-

Répond à une proposition citoyenne

- 1.3.1 : Créer des jardins partagés dans les écoles
- 1.3.2 : Végétaliser les cours d'école



Action : Végétaliser davantage les zones urbaines et la zone d'activité

Rendre sa place à la nature dans les zones urbaines et la zone d'activité de la commune peut favoriser un retour ou un maintien de la biodiversité, une baisse de la température par l'apport d'ombre et de fraîcheur.

Pour réaliser ce projet, plusieurs leviers d'action s'offre à la ville :

- > la poursuite de sa gestion des espaces verts
- > Le permis de végétaliser permettant d'impliquer la population dans la réalisation de cet objectif
- > l'aménagement des berges de la Touloubre (voir fiche dédiée)
- > prise en compte des corridors écologiques dans le PLU.

La gestion des espaces verts

La ville utilise déjà 3 outils pour développer la végétalisation en zone urbaine : le cahier des recommandation architecturale, urbaine et paysagère (CRAUP) intégré au PLU, le coefficient de biotope allant jusqu'à 70 % en fonction des zones, c'est-à-dire la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surface éco-aménageable) par rapport à la surface totale d'une parcelle mais également sa gestion des espaces. En effet, la Ville intègre déjà le principe de végétaliser la zone urbaine dans toutes ses actions d'aménagement. Elle utilise des espèces méditerranéennes dans les espaces verts. Elle applique le principe de 1 arbre coupé, 3 replantés et diversifie les arbres plantés.

La réduction des surfaces engazonnées

La commune réduira progressivement ses dernières zones engazonnées au profit de plantations plus adaptées au climat méditerranéen et moins gourmandes en eau (giratoires, secteur de la Roberte, esplanade Cézanne, parc des sports).

Le permis de végétaliser

La ville souhaite embarquer la population dans son projet de verdissement de la zone urbaine en mettant en œuvre le permis de végétaliser dès 2023.

Il s'agit d'un dispositif qui permet à chacun de jardiner dans l'espace public, de préférence en pleine terre à proximité de son domicile (voir la fiche Défi 8).

La ville procédera à l'inventaire des espaces disponibles à la végétalisation et proposera aux habitants de les gérer.

Les corridors écologiques > 2026

La ville s'engage à réaliser un atlas de la biodiversité à partir de 2023. Dans ce cadre, sera dressé un diagnostic du verdissement de la commune. Dès lors un plan d'action pourra être mis en œuvre pour développer les corridors écologiques au sein de la commune.

- Etudier la place des espaces verts actuels dans la commune
- Créer un plan des aménagements
- Réaliser les aménagements

Indicateurs de réussite

- > Nombre de m² d'espaces verts créés
- > Nombre d'espèces plantées

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Partenaires institutionnels

Département (Provence verte)
SDEP (eaux pluviales)

Coût (estimations)

Faire une estimation budgétaire

Partenaires associatifs et citoyens

CIQ

Répond à une proposition citoyenne

- 1.3.5 : Planter davantage d'arbres, notamment fruitiers, dans les espaces publics (ex de la ville de Samoens)
- 1.3.6 : Développer les espaces verts, les parcs et végétaliser l'espace public, multiplier les arbres le long des routes
- 1.3.10 : Systématiser le principe 1 arbre coupé = 3 arbres plantés



Action : Préserver les haies et espaces verts

La restauration des espaces verts en ville se fait aussi en rendant prioritaire la préservation des haies et espaces verts dans le cadre des constructions en cours et à venir.

La préservation des haies autour des habitations individuelles permet de :

- lutter contre les impacts du vent participant à l'érosion des terres, et à la propagation des parasites
- créer un microclimat et conserver un milieu favorable à une biodiversité riche : abeilles, insectes, oiseaux...
- réguler l'humidité et empêcher le dessèchement du sol et des plantations ;
- protéger les bâtiments
- préserver un cadre de vie harmonieux pour tous.

La ville a consigné ses recommandations pour la préservation des haies dans le CRAUP, cahier des recommandations architecturales, urbaines et paysagères, faisant partie intégrante du PLU. Chaque habitant participe à la préservation du cadre de vie de la commune.

Ces principes seront expliqués à chaque personnes désireuses d'entreprendre des travaux sur son terrain.

De la sensibilisation sera organisée régulièrement sur les supports de communication de la ville ou sur les journées d'animation comme la semaine du développement durable.

Indicateurs de réussite

- > Nombre de haies créées
- > Surface d'espaces verts créés
- > Nombre de sensibilisations réalisées
- > Nombre de procès-verbaux dressés par la Police municipale

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service de l'urbanisme

Services municipaux partenaires :

Développement durable et participation citoyenne

Coût (estimations)

A estimer

Partenaires institutionnels

Partenaires associatifs et citoyens

CIQ

Répond à une proposition citoyenne

4.2.1 : Protection des haies et espaces verts doivent représenter une part importante de la surface dans toute nouvelle construction : favoriser la création de parcs et aires de jeux végétalisés

OBJECTIF 3 : Préserver la ressource en eau

Durant l'été 2022, le département des Bouches-du-Rhône a connu une période de sécheresse sans précédent. Le déficit en précipitation s'est élevé à 65 % par rapport à 2021.

Avec le changement climatique, ce type d'événement est appelé à se renouveler.

On dit souvent que l'eau, c'est le « pétrole de demain ». Elle va devenir une ressource de plus en plus précieuse, et la situation de stress hydrique (la demande en eau est supérieure aux ressources disponibles) renforce cet aspect.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'apprendre à préserver la ressource en eau...



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Mise en place de l'arrosage connecté
- Compteur d'eau – télérelève
- Travaux de recherche de fuite

Les actions à mettre en œuvre :



Proposer des ateliers autour d'astuces pour économiser l'eau

- ▶ Aménager des récupérateurs d'eau de pluie réutilisables en été
- ▶ Offrir des aides pour l'achat de récupérateurs d'eau pour les particuliers



Action : Proposer des ateliers autour d'astuces pour économiser l'eau

Les périodes de sécheresse et de canicules s'accroissent avec le réchauffement climatique, l'eau étant une denrée indispensable dans notre quotidien, chacun doit être sensibilisé aux économies d'eau.

Des ateliers d'astuces pour économiser l'eau permettront de réduire sa consommation à l'échelle de la commune, tout en apportant une meilleure connaissance et en sensibilisant sur l'importance de cette ressource.

- Sensibiliser les habitants et les agents communaux à la réduction de la consommation de l'eau grâce à des ateliers et une communication sur les réseaux sociaux, le site web et le Venelles Mag.
- Distribution gratuite de petits matériels pour économiser l'eau : réducteur de débit, pommeau de douche économiseur d'eau

Pour le grand public :

- Proposer lors des manifestations : Venelles au Naturel, la semaine du développement durable, la journée mondiale de l'eau, un atelier sur les astuces pour économiser l'eau dans son logement et dans son jardin.

Pour les enfants :

- Inciter les enseignants à inscrire leur classe dans le programme apprendre pour agir sur la thématique de l'eau et proposer via le centre aéré des animations autour des économies d'eau.
- Faire de la sensibilisation dans les écoles avec notre jardinier (cf. atelier avec Nicolas Greff en partenariat avec la médiathèque).

Indicateurs de réussite

- > Nombre d'ateliers créés
- > Nombre de participants aux ateliers

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Partenaires institutionnels

Régie des eaux du Pays d'Aix
Services techniques
Médiathèque
Le service de la communication interne
Le service communication

Coût (estimations)

Partenaires associatifs et citoyens

CPIE du Pays d'Aix

Animations avec un prestataire :
250 € la demi-journée

Répond à une proposition citoyenne

1.4.6 : Proposer des ateliers autour d'astuces pour économiser l'eau

5.2.5 : Ateliers astuces pour économiser l'eau



DÉFI N°2 – FAVORISER LES DEPLACEMENTS DOUX ET ECORESPONSABLES

Objectif 1 : Développer les pistes cyclables et faciliter la pratique du vélo

Objectif 2 : Faciliter les déplacements piétons

Objectif 3 : Mieux réguler l'usage des voitures

Objectif 4 : Améliorer la desserte en transports en commun



OBJECTIF 1 : Développer les pistes cyclables et faciliter la pratique du vélo

L'enquête de mobilité certifiée CEREMA portant sur 2019 a révélé que 38 % des déplacements couvrent une distance inférieure à 1 km et sont effectués pour moitié en voiture. Le vélo représente 9 % de la part modale.

Alors que les transports sont responsables à hauteur de 15 % des émissions de gaz à effet de serre, une des causes du réchauffement climatique, il est important de développer les déplacements doux ou alternatifs comme le vélo, la trottinette, les déplacements piétons...

Dans le cadre de l'Agenda 2030, la ville souhaite construire avec les habitants un partage de l'espace de circulation entre tous les usagers : qu'ils soient cyclistes, piétons, automobilistes ou adeptes des nouveaux modes de déplacements comme la trottinette. C'est le concept de « ville 30 » (voir fiche « Limiter à la vitesse à 30 km/h sur toute la commune ») permettant à chacun de circuler en sécurité.

En parallèle, sera élaboré un plan de mobilité douce sur le principe de la « ville du quart d'heure* ». Il devra répondre à plusieurs problématiques :

- > Comment mettre la question des mobilités douces au cœur des trajets du quotidien.
- > Comment lutter contre le stationnement « ventouse » des personnes qui prennent leur voiture pour aller prendre les transports en commun ?
- > Comment inciter les habitants à prendre leur vélo ou à se déplacer à pied ?

Les réponses à ces questions doivent tenir compte des habitudes de chacun et des contraintes techniques liées à l'urbanisme de la ville notamment sur la réalisation de pistes cyclables.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Les travaux sur l'avenue de la Grande Bégude
- Carte des pistes cyclables existantes et des projets
- Recensement des besoins en arceaux à vélo

Les actions à mettre en œuvre :



Créer un plan de mobilité douce

- ▶ Equiper la ville pour faciliter l'usage et la pratique du vélo
- ▶ Sensibiliser à la pratique du vélo
- ▶ Etudier la micromobilité
- ▶ Inventaire et sécurisation des pistes cyclables existantes
- ▶ Créer les pistes cyclables dans une logique d'itinéraire intercommunal

***Ville du quart d'heure :** Ce concept propose une organisation urbaine permettant à tout habitant d'accéder à ses besoins essentiels de vie en 15 minutes de marche ou à vélo à partir de leur domicile dont la paternité est attribuée en France à Carlos Moreno, un urbaniste franco-colombien né en Colombie en 1959



Action : Elaborer un plan de mobilité douce

Afin de répondre au défi n°2 “favoriser les déplacements doux et écoresponsables”, la concertation « Venelles en transition » a fait émerger la nécessité de créer un plan de mobilité douce, aussi appelé mobilité active, comprenant notamment un plan vélo. Il permettra de déterminer les itinéraires prioritaires à créer en cohérence avec des itinéraires piétons agréables et sécurisés. Ce plan tiendra compte du schéma de mobilité métropolitain. Que ce soit pour aller travailler, pour faire ses courses ou se divertir, l’objectif est de faire en sorte que les habitants soient à ¼ d’heure à pied ou en vélo de leur destination venelloise.

En 2009, la commune avait défini un premier plan vélo. Aujourd’hui, le constat de l’enquête sur la mobilité est édifiant : 11 % des déplacements s’effectuent à pied et moins d’1 % à vélo (chiffres issus de l’enquête mobilité de la Métropole certifiée CEREMA 2019-2020). La ville compte actuellement 11,9 km d’itinéraire adapté à la circulation des vélos. Plusieurs kilomètres de nouvelles pistes sont en cours de réalisation ou à l’étude comme par exemple :

- Avenue de la Grande Bégude : 1 300 ml
- Route de Coutheron : 1 110 ml
- Rue Eugène Bertrand : 1 300 ml
- Avenue des Faurys : 460ml
- Barreau Verdon : 220 ml

Le changement climatique induit de nouveaux modes de déplacements. Que signifie se déplacer à vélo, à pied ou en trottinette électrique ?

Mais pour aller plus loin, il est important de construire un plan de déplacements avec les usagers comprenant des aménagements (pistes cyclables, routes...) adaptés aux pratiques en tenant compte des contraintes d’urbanisme. L’objectif est d’aller vers un partage de l’espace où chaque usager peut évoluer en sécurité.

Un tel plan de déplacement ne peut pas se définir uniquement en mairie c’est pourquoi, il est proposé de créer un groupe de travail « Elaboration d’un plan de mobilité douce » dont le premier point sera la question des déplacements à vélo.

L’action :

- Création d’un groupe de travail sur le sujet > **2022**
Composition proposée (+ ou – 10 membres) : élus concernés, associations venelloises concernées (CIQ, ADAVA), les personnes ayant témoigné de leur intérêt pour le sujet lors des ateliers de Venelles en transition d’octobre 2021, un représentant du comité consultatif transport et du comité consultatif environnement.
La Mairie proposera d’être accompagnée par l’Agence d’Urbanisme du Pays d’Aix (AUPA)
- Les étapes de la concertation avec le groupe de travail > **2022 – 1^{er} semestre 2023**
 - * Présentation du diagnostic (inventaire de l’existant et des contraintes d’urbanisme) et diagnostic des pratiques de déplacements (sondage)
 - * Atelier propositions : identification des pistes à créer (axe nord/sud), des pistes à améliorer, comment inciter à la pratique du vélo ?

- * Balade à vélo pour évaluer les aménagements existant
 - * Rédaction d'un plan vélo 360° : fin 1^{er} semestre 2023
- => La fiche action sera complétée fin juin 2023 avec les éléments du plan vélo.

- **Les actions à réaliser**

- * Concertation sur l'élaboration d'un plan mobilité douce > **2023**
- * Equiper l'axe Nord-Sud en arceaux à vélo > **2023**
- * Sensibilisation à la pratique du vélo > **à partir de 2023**
- * Réaliser une carte des itinéraires cyclables recommandés
- * Sécurisation du passage à niveau > **2023**
- * Réaménagement de la rue de la Reille > **2023**
- * Etude pour la mise en place d'une flotte de « free floating » : flotte de vélos et modes de transport alternatifs proposés en libre-service aux usagers de la route.

Le travail sur les pistes cyclables s'inscrit dans le plan de déplacement plus large incluant la sécurisation des déplacements vélos et piétons mais aussi la place de la voiture dans la ville et le développement du co-voiturage et des transports collectifs.

Indicateurs de réussite

- > Mètres linéaires de pistes cyclables réalisés
- > Nombre d'itinéraires complets créés
- > Nombre de personnes ayant suivi une sensibilisation à la pratique du vélo
- > Nombre d'usagers de pistes cyclables

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Pôle technique, urbanisme et aménagement du territoire

Services partenaires :

Développement durable et participation citoyenne
Police municipale
Jeunesse

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence
Département des Bouches-du-Rhône
Région PACA
Etat
AUPA

Coût (estimations)

Budget à estimer €
Financements extérieurs :
Métropole Aix-Marseille Provence,
Département des Bouches-du-Rhône

Partenaires associatifs et citoyens

ADAVA,
CIQ,
Comité consultatif Transports,
Comité consultatif Environnement
FUB (fédération des usagers de la bicyclette)
Les habitants membres du groupe de travail mobilités douces

Répond à une proposition citoyenne

- 2.1.1 : Créer de nouvelles pistes cyclables sur l'ensemble du village et notamment nord sud et l'axe est ouest
- 2.1.2 Reprendre et s'inspirer des propositions faites par la commission "transports"
- 2.1.3 : Sécuriser les pistes cyclables existantes et à venir, ne pas les créer sur les trottoirs
- 2.1.4 : Améliorer, réhabiliter les pistes existantes
- 2.1.5 : Développer des aménagements cyclables de qualité : favoriser les chemins plutôt que le béton, penser à planter des arbres pour l'ombre, assurer la continuité des pistes, élargir les pistes, les délimiter et les protéger des voitures
- 2.1.6 : Développer aussi des pistes cyclables pour rejoindre Aix et Puyricard
- 2.1.8 Créer des parkings à vélos sécurisés avec consignes aux abords des commerces et services, dans les immeubles collectifs, sur l'aire de covoiturage, devant les écoles (garages à vélos avec bornes de recharge électrique, ...).
- 2.1.10 Créer des infrastructures pour faciliter l'usage du vélo par les enfants
- 2.1.11 Organiser des journées annuelles de déplacement strictement vélo
- 2.1.12 Développer le « Savoir Rouler à Vélo » dans les écoles
- 2.2.8 Développer des déplacements apaisés et responsables
- 2.2.10 Sécuriser la rue de la Reille : éclairage, piste cyclable, ralentisseur

OBJECTIF 2 : Favoriser les déplacements piétons

Une enquête certifiée par le CEREMA indique qu'en 2019, la ville comptait en moyenne 45000 déplacements quotidiens dont 82 % s'effectuaient en voiture*. Ces habitudes de déplacements induisent un fort trafic routier et engendrent une pollution atmosphérique élevée, des conséquences sur la santé des habitants et des problèmes de sécurité routière au sein des communes. Comment inciter les habitants à délaissier leur voiture pour des modes de déplacements alternatifs ? Comment changer les habitudes et retrouver le goût des déplacements à pied ?



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Les travaux sur l'avenue de la Grande Bégude

Les actions à mettre en œuvre :



Aménager l'avenue de la Grande Bégude pour favoriser les mobilités douces

- ▶ Aménagement des berges de la Touloubre (voir défi 4)
- ▶ Création d'un accès piéton au parking de covoiturage Michelons

* 3200 trajets quotidiens sont inférieurs à 1 km et sont effectués en voiture (Enquête Mobilité Certifiée CEREMA – juillet 2022).



Action : Aménager l'avenue de Grande Bégude pour favoriser les mobilités douces

L'avenue de la Grande Bégude est un axe structurant de la commune. Ancienne route nationale, aujourd'hui communale, elle traverse la ville du Nord au Sud et représente une voie extrêmement fréquentée.

Pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour répondre à ces objectifs du plan climat air énergie et développer les modes de déplacements doux, la ville souhaite requalifier l'avenue de la Grande Bégude en boulevard urbain à taille humaine.

Cette action poursuit un triple objectif :

- préserver le cadre de vie venellois
- créer un espace de circulation sécurisé et partagé entre tous les usagers
- réduire les émissions de gaz à effet de serre dont les transports routiers sont responsables à hauteur de 20 %.

Aujourd'hui, le projet prévoit de partager l'espace de circulation afin de créer des continuités piétonnes urbaines et des pistes cyclables sur toute la longueur de l'avenue jusqu'au quartier des Logissons.

Chaque usager doit sentir en sécurité dans un mode de circulation apaisée.

Ce projet fera l'objet d'une concertation avec les parties prenantes notamment les entreprises et les commerçants riverains de l'avenue mais aussi les associations représentant les usagers.

Indicateurs de réussite

- > Mètres linéaires de trottoirs sécurisés créés
- > Aménagements piétons créés
- > Statistiques des accidents
- > Mètres linéaires de pistes cyclables créées

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Pôle technique, urbanisme et aménagement du territoire

Services partenaires :

Développement durable et participation citoyenne

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence
Département des Bouches-du-Rhône

Coût (estimations)

Budget : 6 M€ sur 6 ans

(conseil municipal du 5 avril 2022)

Partenaires associatifs et citoyens

Vitrines de Venelles

CIQ

ADAVA

Répond à une proposition citoyenne

2.2.1 Créer des trottoirs continus entre le centre et la gare (créations de trottoirs là où il n'y en a pas)

2.2.4 Prévoir des trottoirs Avenue de la Grande Bégude

2.2.5 Sécuriser l'accès piéton au parking de covoiturage

2.2.6 Transformer l'avenue de la Grande Bégude en une promenade

2.2.3 Développer les cheminements piétons sécurisés (en sécurisant trottoirs, escaliers...) et agréables entre le village et la zone d'activité

OBJECTIF 3 : Mieux réguler l'usage des voitures et du stationnement

En 2017, la voiture représentait près de 80 % des déplacements professionnels et plus de 54 % toutes activités confondues.

Il est important de s'interroger sur nos habitudes d'autant plus que la voiture représente un risque important en matière de sécurité routière et de santé publique. Selon des chiffres publiés par la Métropole Aix-Marseille Provence en juillet 2022, le trafic routier génère 57 % des émissions d'oxyde d'azote et une part significative des émissions de particules fines. Cette pollution chronique, mais malheureusement invisible, a des impacts graves sur la santé.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Le projet de réaménagement de la rue de la Reille

Les actions à mettre en œuvre :



Mettre en place un PDES à l'école des Cabassols



Réduire l'usage de la voiture en centre-ville et au parc des sports



Etendre les zones à 30 km/h en agglomération

- ▶ Développer la multimodalité à partir des aires de covoiturage existantes et à créer



Action : Mettre en place un PDES à l'école des Cabassols

La mise en place d'un Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES) s'inscrit dans le plan national de protection atmosphérique approuvé en 2014. Le PDES constitue une obligation légale depuis 2016 pour les établissements de plus de 250 élèves. A Venelles, seule l'école des Cabassols est concernée.

Le PDES est un projet qui propose des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des déplacements induits par la proximité d'un établissement scolaire. L'ensemble des déplacements sont considérés : les déplacements des élèves et de leurs familles, des enseignants, du personnel de l'établissement, les déplacements occasionnels, les livraisons... À l'issue d'un diagnostic, des actions sont mises en place : report modal, sensibilisation à l'écomobilité, modification des infrastructures.

En novembre 2022, la ville lancera l'élaboration du PDES de l'école des Cabassols. Elle bénéficie d'un accompagnement sur 24 mois dans le cadre du programme Moby. Les actions du PDES développées à l'école des Cabassols serviront d'expérimentation pour les autres écoles de la commune.

Le programme Moby est un programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire labellisé par le Ministère de la Transition écologique dans le cadre des Certifications d'Economie d'Energie. Il est porté par l'entreprise Eco-CO2.

Il vise à :

- accompagner la mise en place d'un PDES spécifique à l'établissement avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (collectivités, équipe pédagogique, personnel, parents d'élèves, élèves, riverains).
- sensibiliser les élèves à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Le programme Moby se déroule sous la forme d'une concertation. Il prévoit la création d'un **Comité Moby**. Celui-ci est constitué de membres de la collectivité et de volontaires faisant partie de la vie de l'établissement (parents d'élèves, enseignants, élèves, personnels de l'établissement...). Le comité Moby donne les orientations du PDES, aide à la réalisation du diagnostic, participe à l'élaboration du plan d'action, contribue à sa mise en œuvre, communique et diffuse les actions et résultats du PDES.

Le programme Moby démarrera en novembre 2022 et se déroulera en 6 phases :

1) Le Lancement : T0

Organisation de réunions et d'un événement de lancement.

Création du comité Moby (parents, enseignants, personnel scolaire, collectivités, élèves etc.).

2) Le diagnostic : T0 + 3 mois

Réalisation d'une enquête sur les déplacements de l'établissement (questionnaires et enquêtes de terrain).

3) Le plan d'action : T0 + 4 mois

Sélection et mise en place d'actions, par le comité Moby, adaptées à l'établissement (carapatte, challenge vélo, modification des stationnements, signalétique...).

4) La sensibilisation : démarrage dans les 3 premiers mois du programme
2 ateliers par classe en élémentaire (10 classes à l'école des Cabassols) et plusieurs événements durant le programme.

5) Le suivi des indicateurs : T0 + 5 à 6 mois
Mesure de l'impact du PDES par l'analyse d'indicateurs quantitatifs (émissions de CO₂, polluants) et qualitatifs (comportement des enfants, perception du bruit).

6) Le Bilan : fin de la 2^e année du programme
Réalisation d'un bilan en fin de programme avec les résultats obtenus, les actions à poursuivre, et la pérennisation de l'écomobilité scolaire.

Indicateurs de réussite

- > À fixer pendant la concertation
- > Nombre d'atelier de sensibilisation
- > Nombre de réunion du groupe de travail

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable et participation citoyenne

Services partenaires :

Services Affaires scolaires
Services techniques
Police municipale

Coût (estimations)

Etudes : 8010 € sur 2 ans
Travaux : à déterminer en fonction des conclusions du PDES

Maitre d'œuvre

Eco Co2

Partenaires institutionnels

Ministère de la Transition écologique
Education Nationale

Partenaires associatifs et citoyens

CPIE
Associations de parents d'élèves

Répond à une proposition citoyenne

Action ajoutée par la collectivité

2.1.12 Développer le « Savoir Rouler à Vélo » dans les écoles

2.1.13 Mettre en place un « school bus » à vélo pour récupérer les enfants et les déposer à l'école



Action : Réduire l'usage de la voiture en centre-ville et au parc des sports

Aujourd'hui il est important de construire un espace de circulation partagé et respectueux de tous les usagers. La voiture, en plus de polluer fortement, représente un danger potentiel. Réduire son utilisation dans les milieux fréquentés comme le centre-ville ou le parc des sports permettra de développer la mobilité douce en renforçant la sécurité.

L'un des moyens pour y parvenir est de faire de Venelles une « ville 30 » (voir fiche dédiée) La ville souhaite ouvrir une réflexion sur la limitation de la vitesse à 30 km/h en zone urbaine.

Beaucoup d'habitudes sont ancrées. Comment inciter les habitants à laisser leur voiture au profit de modes de déplacements doux surtout sur les trajets courts ? C'est une des questions qui pourra être traitée par le groupe de travail « La ville de ¼ d'heure » (voir défi 2, objectif 1).

Le premier enjeu est de développer le sentiment de sécurité pour inciter les habitants à se déplacer à pied ou à vélo. Plusieurs moyens :

- Les travaux du groupe de travail sur le vélo permettront de répondre à cette question (voir fiche Créer un plan vélo / Création d'un groupe de travail « ville du ¼ d'heure »)
- Les aménagements :
 - ✓ 2023 : Réaménagement de la rue de la Reille
 - ✓ 2023 : travaux de sécurisation du passage à niveau
 - ✓ 2022-2024 : réaménagement de l'avenue de la Grande Bégude avec des espaces favorisant la circulation des piétons et des vélos.
- Le développement d'une signalétique spécifique comme une ligne de vie, des clous au sol et une communication ciblée auprès des usagers (enfants, famille, actifs) identifiant les parcours conseillés pour le parc des sports ou vers le centre-ville (carte des déplacements à vélo conseillés).

Le second enjeu est de développer de nouvelles pratiques de déplacements en s'appuyant sur les acteurs de terrain afin de réduire le nombre de voitures ou de proposer des solutions alternatives :

- développer les solutions de co-voiturage avec les clubs sportifs utilisateurs du parc des sports et leurs adhérents > **2023**
- promouvoir les modes de déplacement doux auprès des adhérents des associations > **2023**
- organiser une conférence de la mobilité avec les entreprises de la zone d'activité > **2023**

Le 3^e enjeu est de développer les transports en commun. Ce domaine est du ressort de la Métropole Aix-Marseille Provence. Le Maire, représentant de la collectivité et les services municipaux transmettent les besoins de la collectivité :

- Augmentation des plages horaires des transports en commun
- Accompagnement de la création d'un pôle d'échange multimodal pour l'accueil du réseau express métropolitain, bus à haut niveau de service à l'horizon 2024.

Indicateurs de réussite

- > Baisse du trafic dans le centre-ville et au parc des sports
- > Indicateurs métropolitains : multiplier par 2 l'usage des transports en commun à l'échelle métropolitaine et augmenter de 50 % celui des transports en commun locaux

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Pôle technique, urbanisme et aménagement du territoire
Cabinet du maire

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence
Département des Bouches-du-Rhône

Coût (estimations)

A déterminer

Partenaires associatifs et citoyens

Associations et clubs sportifs de Venelles
Les Vitrines de Venelles

Répond à une proposition citoyenne

2.3.11 : Réduire la place de la voiture en centre-ville et au parc des sports

2.3.5 Donner la priorité aux déplacements doux, réduire l'usage et la place de la voiture individuelle



Action : Etendre les zones à 30 km/h en agglomération

La zone 30 se définit comme un espace public urbain dans lequel la vitesse modérée des véhicules permet de préserver la vie locale. Sans y être prioritaire, le piéton s'y déplace en sécurité : il emprunte le trottoir (quand il existe) et peut traverser facilement, tout en restant vigilant, même en l'absence de passages piétons.

Le vélo cohabite sans difficulté avec les usagers motorisés, en raison de la vitesse homogène qui plafonne à 30 km/h. Le double-sens cyclable y est la norme, sauf si la commune en décide autrement. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

La zone 30 est ainsi définie dans le Code de la route par les articles R110-2 et R411-4.

La commune compte plusieurs zones 30 :

- > Du Nord jusqu'au chemin du Vieux Canal comprenant le quartier des Logis
- > A l'Est, le quartier des Faurys jusqu'à l'avenue du Jas de Violaine
- > Au Sud, de la rue des Floralies et des Sycomores jusqu'aux Logissons.

Il est communément admis que la réduction de la vitesse en zone urbaine participe à la sécurité des usagers. A 50 km/h, la distance totale d'arrêt est de 28 mètres et à 30 km/h de 13 mètres, dans les meilleures conditions du temps de réaction et par chaussée sèche.

Le projet proposé est d'engager une réflexion sur l'opportunité de passer la vitesse à 30 km/h sur toute la ville.

Ainsi, Venelles rejoindrait le mouvement de la « Ville 30 ». Celle-ci réunit les conditions favorables à la vie et aux activités de tous, veiller à la qualité et au partage équitable de l'espace public et assurer la diversité des besoins de mobilité (piétons, vélos, voitures).

Le concept de « Ville 30 » est rendu possible par les dernières avancées du code de la rue et par les mesures du Plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA) : principe de prudence, définition approfondie des zones 30 et des aires piétonnes, création des zones de rencontre, généralisation du double sens cyclable quand la vitesse maximale est inférieure ou égale à 30km/h, définition d'un stationnement très gênant sur les cheminements piétons et espaces dédiés aux cyclistes.

L'article 47 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 permet aux maires de définir par arrêté motivé, pour tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publique, une vitesse maximale autorisée.

Cette démarche fonde sa légitimité essentiellement sur un objectif de sécurité mais aussi sur une baisse des nuisances sonores et de la pollution.

Elle produit d'autres effets bénéfiques comme la forte réduction du « risque automobile » qui entraîne logiquement un plus grand usage de la marche et du vélo (et donc un moindre usage des modes motorisés).

Les étapes du projet

En concertation avec le groupe de travail « Plan de mobilité douce », dans le cadre de l'Agenda 2030, la commune propose de lancer une étude pour évaluer la possibilité de faire de Venelles une « Ville 30 », les aménagements et la signalétique à prévoir et le programme de sensibilisation des automobilistes.

- Diagnostic des rues en fonction de leur utilité : vie locale, trafic routier.
- de zones 30 : cohabitation des 2 fonctions
- de zones de rencontre* à l'intérieur même de ces zones 30, dans les secteurs où la vie locale est prépondérante (hypercentre, abords d'écoles, rue de desserte résidentielle) ;
- Présentation du projet au groupe de travail
- Propositions d'aménagement afin d'inciter les voitures à rouler à 30 (ex : installation de radars pédagogiques...)
- Plan de communication adapté afin d'assurer une bonne lisibilité du dispositif.
-

**Zone de rencontre : « Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. » (article R 110-2 du code de la route).*

Indicateurs de réussite

- > Mètres linéaires de route passés en limite de 30 km/h
- > Contrôles de vitesse réalisés
- > Aménagements réalisés

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Pôle technique, urbanisme et aménagement du territoire

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département des Bouches-du-Rhône

Coût (estimations)

À évaluer

Partenaires associatifs et citoyens

CIQ / ADAVA
Comité consultatif Transports

Répond à une proposition citoyenne

2.3.8 : Limiter la vitesse à 30 km/h dans le centre-ville et dans toute l'agglomération

OBJECTIF 4 : Améliorer la desserte en transport en commun

Les transports en commun sont un pilier de la lutte contre le changement climatique et une alternative à la voiture, mode de déplacement le plus utilisé à ce jour.

La Métropole Aix-Marseille Provence est l'autorité compétente pour organiser les transports publics sur l'ensemble du territoire. C'est le cas pour les réseaux urbains de bus, de tram et de métro et pour les lignes interurbaines de cars entre les 92 villes et villages de la Métropole et ses pôles d'activités économiques.

À Venelles, à titre d'exemple, 7,6 % des actifs utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail. La voiture reste le mode de transport privilégié. Il est important de s'interroger sur les changements d'habitude possibles.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Flexibus : Transport à la demande de la Métropole Aix-Marseille Provence

Les actions à mettre en œuvre :



Accompagner le développement du projet métropolitain « Réseau Express Métropolitain »



Remettre en service la gare

- ▶ Faire remonter les besoins des Venellois en termes de transports en commun auprès des partenaires de la ville



Action : Accompagner le développement du « Réseau express Métropolitain »

Actuellement, 94 % des déplacements supérieurs à 7 km sont réalisés en automobile. L'objectif est de proposer une alternative à la voiture en développant les transports en commun.

Cet objectif est crédible si plusieurs conditions sont réunies : la fréquence et la régularité des passages, la rapidité des parcours, des tarifs attractifs, des titres de transports adaptés aux usages, une information claire, du confort et de la sécurité, une accessibilité facilitée pour tous, une transition fluide d'un mode de transport à un autre...

La colonne vertébrale du futur système de mobilité proposée par la Métropole Aix-Marseille Provence sera portée par le réseau express de transports que l'Agenda de la mobilité prévoit d'achever d'ici à 2025.

Le projet de mobilité métropolitaine s'organise en 3 lignes de chemin de fer et 27 connexions interurbaines par autocar. Les liaisons express métropolitaines se caractériseront par un haut niveau de service : le confort, la rapidité et la fiabilité (grâce à 100 km de voies réservées sur autoroute), la fréquence (10 minutes d'intervalle maximum aux heures de pointes), l'amplitude horaire.

La ville de Venelles par la voix de son Maire, Arnaud Mercier et des services municipaux, a participé à l'élaboration du projet et se trouve concernée par la partie « Réseau express ». En effet, un des 54 pôles d'échanges multimodaux sera aménagé sur son territoire au plus tard en 2025. L'emplacement est encore à l'étude.

L'aménagement de ce pôle multimodal permettra aux Venellois d'avoir un accès privilégié à une ligne de car (Lecar+) pour rejoindre les pôles d'activités comme Marseille ou les Milles. Ces cars circuleront sur des voies réservées permettant d'avoir des horaires réguliers et éviter d'éventuels embouteillages.

La ville accompagnera la communication métropolitaine pour que les habitants s'approprient rapidement le dispositif.

Indicateurs de réussite

- > Nombre d'usagers du « réseau express métropolitain »
- > Nombre de rotation des bus vers les pôles d'activité

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques
Elus

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

Coût (estimations)

Budget métropolitain

Partenaires associatifs et citoyens

Répond à une proposition citoyenne

2.4.1 : Proposer des lignes de transports en commun pour relier la gare TGV et l'aéroport

2.4.2 : Améliorer le réseau des transports en commun (bus) entre Venelles et les Milles (plus de fréquence) ou bassins d'emploi notamment pour ceux qui vont y travailler

2.4.5 : Favoriser la multimodalité en créant des pistes cyclables, ou une desserte de bus (BHNS...) à horaires adaptés en développant des parkings relais (relais ville/aéroport/SNCF) / Création d'un parking multimodal, adapté et incitatif, aux abords de la gare, avec parking sécurisé.

2.4.6 : Développer des BHNS / lignes de bus en voies propres

2.4.11 : Meilleure identification / numérotation des bus



Action : Remettre en service la gare

Pertuis, Venelles, Aix, Marseille représentent un même bassin de vie. Beaucoup d'actifs vivent à Venelles et vont travailler à Aix ou Marseille, beaucoup vivent à Pertuis et viennent travailler à Venelles.

75 % des actifs venellois quittent la commune tous les matins. Remettre la gare en service dans le cadre de la desserte Pertuis-Aix, permettrait de réduire le nombre de voiture sur les routes et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre et renforcerait la sécurité routière.

La commune, par l'intermédiaire de son Maire, Arnaud Mercier, demande la réouverture de la halte ferroviaire de Venelles depuis plusieurs années. Elle rencontre régulièrement les services de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les représentants de la SNCF pour faire avancer le dossier.

L'idée est de créer une sorte de RER à l'image du réseau parisien avec une desserte régulière qui exploiterait les équipements existants permettant de soulager le réseau routier.

La réouverture de la gare pourrait s'accompagner de la création d'un pôle d'échange multimodal facilitant l'accès au train pour tous les usagers (espaces de stationnement pour les voitures, dépose minute, garage à vélo...)

Les étapes :

- Sécurisation du passage à niveau : **2023**
- Action de lobby afin de convaincre l'Etat d'investir dans ce service.

Indicateurs de réussite

Inscription du projet dans le plan d'investissement de l'Etat 2025-2030

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques
Elus

Partenaires institutionnels

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Métropole Aix-Marseille Provence
Etat

Coût (estimations)

Budget ne dépendant pas de la mairie

Partenaires associatifs et citoyens

Carrefour Citoyen
CIQ

Répond à une proposition citoyenne

2.4.4 : Remettre en service la gare dans le cadre de la desserte Pertuis-Aix, et de la ligne des Alpes et y créer un pôle d'échange multimodal



VENELLES

DÉFI N°3 – LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS ET AMELIORER LEUR GESTION

Objectif 1 : Mieux communiquer et sensibiliser

Objectif 2 : Diminuer la production de déchets et mieux recycler



OBJECTIF 1 : Mieux communiquer et sensibiliser

La gestion et la collecte des déchets sont des compétences de la Métropole Aix-Marseille Provence. Toutefois, la réduction des déchets relève de l'implication de tous, c'est un enjeu important sur lequel la ville peut agir mais aussi chaque habitant et acteurs locaux.

Venelles produit en moyenne 328 kg d'ordure ménagère par an et par habitant et 88 kg/an/habitant de déchets destinés au recyclage dont 50 % sont valorisés. La majeure partie des déchets est incinérée ou enfouie en décharge augmentant le risque de pollution notamment pour le plastique.

Réduire la production des déchets est donc un enjeu mondial pour lequel nous pouvons agir au niveau de la commune.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- La communication et les consignes sur la façon de trier ses déchets sont déjà développées à Venelles
- Tous les bâtiments communaux, associatifs et sportifs sont équipés en poubelles de tri à l'exception pour le moment des écoles.

Les actions à mettre en œuvre :



Inciter les Venellois à participer au nettoyage d'espaces très fréquentés

- ▶ Proposer des visites du site d'enfouissement et du centre de tri
- ▶ Développer le nudge (outil incitatif) pour rendre le tri plus ludique



Action : Inciter au nettoyage d'espaces très fréquentés

Chaque année l'association Recyclaix organise une opération de nettoyage du parc des sports intitulé « Nettoyons la nature ». Chaque année, elle ramasse entre plus de 60 kg de déchets en quelques heures. De même, des sensibilisations sont organisées à destination des enfants par le centre de loisirs l'Oustau ou certains clubs sportifs.

Aujourd'hui l'enjeu est de reproduire ce type d'animation avec tous les publics et dans différents lieux fréquentés de la ville afin d'opérer pour chacun une prise de conscience de la pollution que nous générons avec nos déchets.

Cette sensibilisation s'accompagnera d'explication pédagogique pour comprendre la durée de vie d'un déchet et son recyclage.

- Etablir une liste des sites qui nécessiteraient un nettoyage.
Quelques exemples :
 - *Le Parc des Sports : les nettoyages sont organisés régulièrement avec Recyclaix « Nettoyons la nature », l'ALSH ou certains clubs sportifs
 - *Les berges de la Touloubre
 - *La forêt communale au niveau du quartier des Faurys
- Créer un planning avec la participation des acteurs locaux
L'objectif est d'organiser un nettoyage de ces sites au moins une fois par an.
La ville participera à l'initiative de la Région, « Nettoyons le Sud » à partir d'octobre 2023
- Intégrer la communication des ramassages collectifs de déchets au programme de sensibilisation (voir défi 9)

Indicateurs de réussite :

- > Nombre d'événements organisés pour la collecte des déchets
- > Kg de déchets ramassés
- > Nombre de personnes ayant participé à un événement

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Services partenaires :

Service des associations,
Service Jeunesse

Partenaires institutionnels

Coût (estimations)

Budget : 200 € par an

Partenaires associatifs et citoyens

Recyclaix
Associations sportives

Répond à une proposition citoyenne

3.1.5 : Inviter les Venellois à participer au nettoyage des quartiers très fréquentés (parc des sports, rues principales, sentiers nature,

3.1.6 : Amplifier les actions de nettoyage citoyen : proposer des sorties en course à pieds et ramassage de déchets (plogging)

OBJECTIF 2 : Diminuer la production de déchets et mieux recycler

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! » La diminution des quantités de déchets produits est un objectif majeur. En effet, la Métropole Aix-Marseille Provence compétente sur le domaine a fixé aux collectivités de son territoire un objectif de réduction de 50 % le recours à la déchetterie d'ici 2025 et un taux de recyclage s'élevant à 65 % des déchets. En parallèle, elle prévoit un développement de l'économie circulaire. Aujourd'hui, comment citoyens et collectivité peuvent-ils agir à leur niveau ?



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Mise à disposition de composteurs individuels ou de lombricomposteurs par la Métropole Aix-Marseille Provence
- Simplification des consignes de tri avec notamment le recyclage de tous les emballages plastiques (poubelle jaune) et la mise à disposition de nouveaux bacs jaunes.

Les actions à mettre en œuvre :



Améliorer la capacité d'accueil du centre de tri



Proposer la collecte et le broyage des déchets verts



Développer le compostage individuel et collectif



Instaurer le tri du papier dans les écoles

▶ Développer le réseau des recyclettes

▶ Développer des fontaines à eau



Action : Améliorer la capacité d'accueil du centre de tri

Le centre d'apport volontaire de Venelles est très fréquenté. En 2021, il a accueilli 84521 visites pour 14,5 tonnes de déchets soit une augmentation de plus de 13 % par rapport à 2020. C'est le quatrième site en termes de fréquentation sur le territoire du Pays d'Aix. La métropole Aix-Marseille Provence avec la commune travaille sur un projet d'ouverture d'une nouvelle déchetterie.

Les étapes pour améliorer les capacités d'accueil du centre de tri :

- Participation des élus de la ville au groupe de travail métropolitain pour l'amélioration du service de la collecte
- Amélioration de l'accès de la déchetterie : mise en place d'une caméra de lecture de plaque d'immatriculation asservie à une barrière > novembre 2022
- Accompagner le projet de création d'une nouvelle déchetterie sur le territoire de la commune.

Indicateurs de réussite

- > Nombre de véhicules hebdomadaires
- > Tonnage de déchets recyclés
- > Poids des ordures ménagères

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Elus de la commune

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

Coût (estimations)

0 euros

Partenaires associatifs et citoyens

-

Répond à une proposition citoyenne

3.3.2 : Augmenter la capacité d'accueil de la déchetterie, qui est actuellement trop petite



Action : Proposer la collecte et le broyage des déchets verts

La collecte et le broyage des déchets verts est une des solutions à la réduction des déchets finissant enfouis ou incinérés et à leur valorisation. En effet, broyer les déchets verts permet de réduire leur masse de moitié.

Actuellement, les particuliers conduisent ces déchets verts au centre d'apport volontaire ou les utilisent dans leur composteur.

La ville souhaite ouvrir une réflexion pour mettre en place un service de broyage des déchets verts. L'objectif est de réduire les déchets de la commune en les broyant et en les utilisant pour compléter du compost réutilisable ensuite par des agriculteurs.

Ce service permettrait de réduire l'ensemble des déchets déposés au centre de tri.

Le projet nécessite d'en étudier la faisabilité et de bien cerner le besoin sur la commune.

- Evaluer les besoins en termes de broyage de déchets verts par un sondage auprès de la population mais aussi des entreprises
- Rechercher auprès des entreprises horticoles ou auprès des agriculteurs lesquels font leur propre compost et sont équipés pour broyer leurs déchets verts.
- Recenser les agriculteurs et les particuliers intéressés par du broyat de déchets verts pour leur culture.
- Proposer une solution de gestion locale des déchets verts (ex : création d'une solution locale de broyage de déchets verts, achat d'un broyeur) et définir un mode de fonctionnement.

Indicateurs de réussite

Quantité de déchets verts broyés

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Service développement durable

Partenaires institutionnels

ADEME

Métropole Aix-Marseille Provence

Département des Bouches-du-Rhône

Coût (estimations)

Budget si achat d'un broyeur : 26 000€ TTC

Budget de fonctionnement : 1800 € / an

(pièces, maintenance, assurance) 300 € / an

(Chiffres ADEME 2008)

Partenaires associatifs et citoyens

Comité consultatif environnement

Comité du bassin d'emploi Sud Luberon

Répond à une proposition citoyenne

3.3.8 : Proposer la collecte et le broyage des déchets verts



Action : Développer des fontaines à eau

L'installation de fontaine à eau sur le domaine public participe à la réduction de la consommation de plastique. En effet, l'eau plate et l'eau gazeuse seraient accessibles à tous : habitants, touristes, sportifs, personnes en situation de précarité. Chacun pourrait remplir gratuitement ses bouteilles. L'objectif est de diminuer l'achat de bouteilles plastiques et donc la quantité de plastique produit et rejeté dans la nature.

La ville souhaite mener une première expérimentation en installant une fontaine en centre-ville, rue des écoles au niveau de l'école Pagnol à côté de la Recyclette. Le lieu est proche des commerces. Si l'expérience est concluante, une seconde pourrait être installée dans la zone d'activité

Les bonnes pratiques identifiées par le ministère de la transition écologique :

- Accoler à la borne-fontaine une mention « eau potable » afin d'inciter à l'usage.
- Privilégier un design limitant le risque de contamination (pédale, capteur de présence, etc.).
- Installer un distributeur de savon ou de gel hydroalcoolique sur la borne-fontaine.

Indicateurs de réussite

- > Litrage distribué par les fontaines à eau installées
- > Quantité de plastique non consommé

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable et participation citoyenne

Services ressources :

Services techniques

Coût (estimations)

Achat et raccordement de la borne-fontaine aux réseaux d'eau et d'évacuation des eaux usées : *entre 20000 et 25000 €*

Contrôle de la qualité de l'eau, entretien et maintenance des équipements. : 1200 € / an

Paiement des consommations d'eau et de la taxe d'assainissement.

Partenaires institutionnels

Régie des eaux du Pays d'Aix
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Partenaires associatifs et citoyens

∅

Répond à une proposition citoyenne

1.4.2 : Développer des fontaines à eau (avec mode de paiement abonnement) à la place d'achat de packs de bouteilles en plastique (action réalisée en Italie Fontanelle.org)



Action : Développer le compostage individuel et collectif

Le compostage permet de valoriser des déchets verts et organiques par processus naturel. Ils deviennent réutilisables en circuit court. Le compostage collectif est un exemple d'économie circulaire et peut-être une solution pour valoriser les déchets organiques pour les personnes ne possédant pas de jardin. Ainsi ce sont plusieurs tonnes de déchets qui peuvent sortir du circuit de l'incinération.

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024.

En 2021, 61 composteurs individuels ont été distribués à Venelles ce qui représente une moyenne de 50 composteurs par an depuis 2015.

Aujourd'hui, la ville souhaite conduire des expérimentations sur la collecte de biodéchets et leur valorisation en compost.

Aujourd'hui la commune réfléchit à la création d'une plateforme de compost en partenariat avec le Comité de bassin d'emploi Sud Luberon (CBE).

Les étapes du projet :

- Créer une aire de compostage dans la zone agricole de Venelles
- Récolter les biodéchets des cantines et des restaurants volontaires pour les valoriser
- Expérimenter la collecte des biodéchets des particuliers à périphérie de marché le samedi matin ou en créant des aires de collecte.
- Identifier en parallèle les acteurs locaux (agriculteurs, horticulteurs, particuliers...) susceptibles d'être intéressés par l'utilisation de compost.

Indicateurs de réussite

> Quantité de biodéchets collectés

> Quantité de compost créé et distribué

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

Coût (estimations)

À estimer

Partenaires associatifs et citoyens

Comité consultatif environnement

CBE Sud Luberon

Recyclaïx

Répond à une proposition citoyenne

3.2.2 : Améliorer les conditions de compostage et faciliter la revalorisation des biodéchets pour servir à la méthanisation

3.2.7 : Mettre en place un système de compostage partagé par quartier comme cela se fait dans plusieurs autres villes (Montpellier / Lyon...)



Action : Développer le tri dans les écoles

Les écoles de la commune utilisent une quantité importante de papier ou de déchets recyclables, que ce soit pour les activités manuelles ou pour les photocopies des professeurs. Il représente le principal déchet généré par les activités scolaires. Le reste des déchets recyclables seront issus des goûters ou de la restauration des enseignants.

Actuellement, les écoles trient partiellement leurs déchets mais il nous semble indispensable de doter les écoles de poubelles de tri afin de généraliser ce geste et de sensibiliser les enfants. Pour collecter la matière, il faut mettre en place des flux différenciés : les matières non recyclables d'un côté et des poubelles (jaunes) de tri sélectif de l'autre afin de permettre un recyclage efficace.

L'idée est de créer dans chaque école des îlots de collecte avec des poubelles jaunes partagés entre plusieurs classes. Ainsi en fin de journée, le personnel municipal collecterait les déchets des poubelles jaunes et ceux des ordures ménagères de façon différenciée pour une prise en charge par la collecte des déchets métropolitains.

Des actions de sensibilisation seront proposées aux classes.
Des affiches pédagogiques seront réalisées.

Etapes du projet :

- Acquisition des poubelles > 2023
- Mise en place des nouveaux flux de collecte en concertation avec l'équipe pédagogique et le personnel municipal > 2023
- Déploiement des poubelles dans les espaces stratégiques > 2023

Indicateurs de réussite

- > Nombre de poubelles installées
- > Quantité de déchets triés récoltés
- > Nombre d'enfant sensibilisés

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable
Service des affaires scolaires

Partenaires institutionnels

ADEME
Education Nationale

Coût (estimations)

Equipement : 3500 € pour l'achat des poubelles de tri sélectif

Partenaires associatifs et citoyens

Association de parents d'élèves

Répond à une proposition citoyenne



VENELLES

DÉFI N°4 – MAÎTRISER L'ÉTALEMENT URBAIN ET PROPOSER DES PRATIQUES DE CONSTRUCTION DURABLE ET RESILIENTE

Objectif 1 : Maîtriser l'augmentation démographique et l'étalement urbain

Objectif 2 : Proposer des pratiques de constructions durables

Objectif 3 : Anticiper les risques naturels majeurs



OBJECTIF 1 : Maîtriser l'augmentation démographique et l'étalement urbain

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document réglementaire établi actuellement à l'échelle de la commune, et depuis 2018 en cours d'élaboration au niveau du Pays d'Aix dans le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Il prescrit les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU doit, sur son périmètre, respecter les principes généraux énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme et déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de culture.

Il expose un diagnostic, établi selon les mêmes critères que pour les SCOT, et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes.

En la matière, la ville de Venelles se doit de concilier trois objectifs :

- faciliter le logement des venellois dans leur commune ;
- limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols ;
- éviter une croissance démographique et une densification excessive, en respectant le caractère villageois de la commune.

Pour ce faire, des actions sont à poursuivre et à entreprendre afin d'éviter, pour chacun de ces objectifs, tout impact négatif excessif.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- La zone commerciale ne sera pas plus développée qu'elle ne l'est aujourd'hui
- Freiner le mitage en ayant un développement urbain maîtrisé

Les actions à mettre en œuvre :



Maîtriser la densité des projets d'urbanisme



Mettre en place un coefficient vert plus important



Référencer les arbres dans la zone urbaine de Venelles

- ▶ Expliquer les objectifs et contraintes du PLU



Action : Maîtriser la densité des projets d'urbanisme

La dédensification des projets d'urbanisme est une action qui a débuté en 2016 et qui s'inscrit dans un temps long.

Il est important de retracer les étapes du parcours

> 2011 : Le PLU de Venelles est annulé

> 2016 : Adoption du nouveau PLU. Le conseil municipal engage immédiatement une révision permettant de maîtriser la densification.

Deux modifications ont été notamment adoptées permettant à la ville d'avoir une action immédiate sur la spéculation foncière

La 1^{re} modification met fin à la mixité fonctionnelle de la zone d'activité. Il n'est désormais plus possible de construire de logements dans la zone d'activité.

La 2^e modification vise à maîtriser la densification dans les zones urbanisées.

Le PLU révisé et approuvé le 16 novembre 2022, a été élaboré selon les principes suivants :

- * maîtriser et accompagner le développement de la commune,
- * préserver l'environnement et la qualité de vie venelloise.

La Ville possèdera donc un document stable d'aménagement de son territoire, le PLU répondant aux engagements suivants :

- limiter la population à 9600 habitants d'ici 2030
- accompagner une croissance démographique raisonnable en économisant l'espace et en luttant contre l'étalement urbain afin de répondre à l'enjeu du logement de Venellois dans leur commune.
- renforcer l'attractivité économique
- préserver les espaces naturels
- favoriser des déplacements respectueux de l'environnement – des projets durables et concertés.

En parallèle, en 2018, la compétence aménagement est transférée à la Métropole Aix-Marseille Provence.

Celle-ci a élaboré un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) en concertation avec les communes et les acteurs locaux

> 2023-2024 : Le PLUI est soumis à enquête publique.

Il sera adopté par le Conseil métropolitain et applicable immédiatement par les communes.

Il est proposé d'organiser des ateliers réguliers d'explication de la démarche. Pour cela, la ville sollicitera les compétences de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA).

Pour chaque nouveau projet d'urbanisme, la commune s'engage à assurer la transparence de ses projets et expliquer en réunion publique en quoi le projet répond aux exigences du PLUI et de l'Agenda 2030.

Indicateurs de réussite

- > Nombre de réunions publiques organisées
- > Nombre de participants aux ateliers

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service d'urbanisme

Partenaires institutionnels

AUPA

Coût (estimations)

Budget : 1000 €

Partenaires associatifs et citoyens

CIQ,
Guy-Jean Abel
François d'Hauthuille

Répond à une proposition citoyenne

4.1.1. : Stopper les constructions sur les espaces naturels

4.1.3. : Limiter l'étalement urbain

4.1.4. : Arrêter d'urbaniser et limiter les constructions à 10% maximum en ud4 d'emprise au sol et 6m de hauteur

4.1.5. : Cesser de développer la zone commerciale et les déplacements qui y sont liés

4.1.6. : Limitation des permis de construire sur les zones naturelles et agricoles

4.1.9. : Privilégier la rénovation à la reconstruction pour préserver les espaces verts

4.1.10. : Densifier les zones urbanisées

7.1.1. : Ne pas augmenter la densité de population

7.1.2. : Conserver l'esprit « village »

7.1.3. : éviter la multiplication des infrastructures pour ne pas ressembler à une ville très urbanisée, de manière à conserver l'identité villageoise

7.1.4. : Limiter les constructions trop importantes ces derniers temps sur venelles. De plus en plus de bâtiments, de monde, d'embouteillage



Action : Mettre en place un coefficient vert plus important

“Un **coefficient de biotope** ou **coefficient de biotope par surface** (CBS) ou **coefficient de biotope à la parcelle** désigne la part (le pourcentage) d'une surface aménagée qui sera définitivement consacrée à la nature (surface végétalisée et/ou favorable aux écosystèmes locaux et aux espèces locales) dans la surface totale d'une parcelle à aménager ou aménagée. Dans le cadre d'un urbanisme durable, ce coefficient vient en complément du « coefficient d'occupation des sols » ; il vise non seulement à conserver un certain taux de foncier non imperméabilisé et non artificialisé, mais aussi des services écosystémiques; il peut s'appliquer tant sur des parcelles destinées à la construction neuve que sur des zones déjà construites et en cours de rénovation et c'est l'un des nouveaux « outils de gestion de la consommation d'espace ».”

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Venelles fixe un coefficient vert qui varie de 20 à 80 % en fonction des zones de la ville.

Il est proposé 3 axes d'action :

- > Introduire un coefficient vert en centre-ville (zones UB et UC) pour permettre de lutter contre les îlots de chaleur et favoriser le maintien et le développement de la biodiversité.
- > Mettre en œuvre un programme de respect de ce coefficient de biotope dans le temps par de la communication, de la sensibilisation et de l'éducation auprès des habitants, des propriétaires et des entreprises.
- > Réfléchir à la création d'une aide à la renaturation* des sols afin de lutter contre les îlots de chaleur en ville. L'idée est d'inciter les habitants à revégétaliser leurs jardins (terrasses, allées...)

Indicateurs de réussite

- > Nombre de constructions respectant le coefficient vert
- > Les nouveaux coefficients vert fixés
- > Aide créée
- > Nombre de bénéficiaires de l'aide
- > Nombre d'îlots de chaleur revégétalisés

**Renaturation : processus, naturels ou avec l'intervention de l'homme, par lesquels la nature se réinstalle spontanément dans la ville.*

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service d'urbanisme

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

ARBE

Département des Bouches-du-Rhône

Ademe

Coût (estimations)

Budget : à déterminer

Partenaires associatifs et citoyens

CAUE

AUPA

Répond à une proposition citoyenne

4.2.1. : Les haies et espaces verts doivent représenter une part importante de la surface dans toute nouvelle construction : favoriser la création de parcs et aires de jeux végétalisées



Action : Référencer les arbres dans la zone urbaine de Venelles

Dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique et la désimperméabilisation des sols, la ville souhaite construire une véritable politique de protection des arbres.

Les services municipaux sont déjà très actifs dans le domaine. Ils veillent à préserver les alignements et appliquent le principe de 3 arbres plantés pour un arbre coupé. Un plan de gestion de la forêt a été construit entre la ville et l'Office National des Forêts (ONF) et adopté pour une durée de 20 ans. En parallèle, le PLU définit un coefficient de biotope entre 50 et 80 % en fonction des secteurs de la commune

Comment aller plus loin ?

L'enjeu aujourd'hui est de maintenir durablement notre coefficient de biotope ou coefficient vert pour réduire les îlots de chaleur et les gaz à effet de serre et de préserver et développer les continuités écologiques tant au niveau des espaces publics que des espaces privés. Pour cela, la ville doit protéger ses arbres. En effet, un arbre permet de réduire en moyenne la température de 4 à 8°C et réduit de 20 à 50 % la concentration en particules fines dans un rayon de 300 mètres autour de lui.

Des dispositifs existent d'ores et déjà. La loi Grenelle II par le PLU protège les arbres présentant une sensibilité patrimoniale. Par ailleurs, la ville dispose d'un inventaire des entités arborées dans l'espace public.

La ville souhaite réaliser un inventaire du patrimoine arboré de la commune dans le cadre de son atlas de la biodiversité.

A partir des résultats, la ville pourra émettre des recommandations qui viendront compléter le CRAUP (Cahier des recommandations architecturales, urbaines et paysagères).

Indicateurs de réussite

- > Surface référencée
- > Nombre d'arbres référencés

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service d'urbanisme

Partenaires institutionnels

ONF

OFB

ARBE

Coût (estimations)

Etude : 2 000 €

Partenaires associatifs et citoyens

Les Amis du Muséum d'Histoire naturelle

Répond à une proposition citoyenne

OBJECTIF 2 : Proposer des pratiques de construction responsables

Le secteur de la construction est l'un des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre. Imposer des pratiques de construction responsables permettra de réduire grandement les émissions et d'effectuer une transition vers des structures durables et peu consommatrices.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Les haies et espaces verts sont déjà largement mis en avant comme nécessaires à tout nouveau projet de construction

Les actions à mettre en œuvre :



Créer une charte de qualité de la construction inspirée du label « habitat environnement »

- ▶ Faire signer le « pacte bas carbone » aux aménageurs



Action : Créer une charte de qualité de la construction

Les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) alerte sur un dérèglement climatique marqué notamment par une augmentation rapide des températures. Le 6e rapport du GIEC fait état d'un réchauffement allant de plus 1,2 à plus 5°C à l'horizon 2100.

L'été 2022 exceptionnellement chaud rend le phénomène perceptible par tout un chacun. Ces phénomènes combinés à une crise énergétique sans précédent conduisent chacun à s'interroger sur notre mode de vie et l'impact de nos activités sur la nature.

La ville souhaite ouvrir une réflexion sur nos modes de construction.

Comment construire des logements moins énergivores, mieux isolés, avec des matériaux plus durables. Il est important de rappeler que l'utilisation des bâtiments représentent 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, Venelles souhaite créer une charte de qualité de la construction qui pourrait être un outil complémentaire aux cahiers des recommandations architecturales, urbaines et paysagères (CRAUP).

Plusieurs labels existent pouvant servir de base pour la réalisation d'une charte pouvant se décliner sur la construction de logements neufs mais aussi pour la réhabilitation de l'ancien.

Lancé en 2003, le **label pour le logement neuf** Habitat & Environnement a été remplacée par la certification NF Habitat / NF Habitat HQE. Il mentionnait **7 thèmes** comprenant :

- Management environnemental de l'opération
- Chantier propre
- Energie et réduction de l'effet de serre
- Filière constructive - choix des matériaux
- Eau
- Confort et santé
- Gestes verts

La **certification NF Habitat ou NF Habitat HQE**, Haute Qualité Environnementale est **une démarche qualité du promoteur immobilier** ou du constructeur pour l'ensemble de ses opérations, visant un meilleur confort dans la construction des bâtiments neufs, mais aussi dans leurs usages. Depuis juillet 2020, s'y ajoutent l'économie circulaire, l'air intérieur, la biodiversité et le bas carbone.

Le label BBCA

Créé fin 2015, le **label BBCA**, pour Bâtiment Bas Carbone, s'intéresse aux émissions de carbone sur l'intégralité du cycle de vie, de la construction à l'exploitation, jusqu'à la fin de vie d'un bâtiment neuf. L'idée est de construire des « *bâtiments responsables* ». Ce label anticipe depuis plusieurs années **la nouvelle réglementation environnementale, la RE 2020**, qui est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Pour information, les trois objectifs principaux poursuivis à travers la RE 2020 sont :

- donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie ;

- diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments ;
- en garantir le confort en cas de forte chaleur.

Il convient aujourd'hui d'étudier les principes de construction dont la ville souhaite se dote et comment elle peut accompagner les réhabilitations pour des logements plus durable et plus adaptés à l'environnement.

Ce document pourra être réalisé en concertation avec les comités consultatifs concernés et joint au CRAUP. Il pourra être utilisé comme référentiel pour toute nouvelle opération d'aménagement prévu par la mairie.

Indicateurs de réussite

> Nombre de construction respectant la charte

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service d'urbanisme

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

Coût (estimations)

Partenaires associatifs et citoyens

AUPA

CAUE

Répond à une proposition citoyenne

4.2.2. : Inscrire dans le règlement d'urbanisme de prescriptions écoresponsables de construction à travers notamment les orientations d'aménagement et de programmation des îlots constructibles (pentes de toitures, hauteurs des constructions, orientation des faîtages, performances énergétiques...)

4.2.3. : Prendre en compte la préservation de la biodiversité sur les chantiers

Label écoresponsable sur les chantiers

4.2.5. : Plus de construction en bois ou pierre et moins de béton

OBJECTIF 3 : Anticiper les risques naturels et majeurs

Avec le dérèglement climatique, les phénomènes naturels ont tendance à gagner en force. Il est important d'anticiper aujourd'hui la force de ces épisodes météorologiques, d'identifier les risques naturels auxquels la commune est soumise.

La ville renforce les mesures existantes permettra d'éviter les dégâts potentiels de demain.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Venelles est déjà engagée dans une amélioration de la lutte contre les inondations et les incendies et continuera sur cette voie

Les actions à mettre en œuvre :



Aménager les berges pour éviter les inondations de la Touloubre



Désimperméabiliser le centre-ville et lutter contre l'imperméabilisation des sols



Action : Aménager les berges de la Touloubre

La loi MAPTAM a créé un bloc de compétences comprenant les missions relatives à la GEMAPI : aménagement du bassin hydraulique, entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, défense contre les inondations et la submersion marine, restauration des milieux aquatiques. Cette compétence a été transférée à la Métropole Aix-Marseille Provence en 2018.

L'aménagement sera assuré par un syndicat mixte mandaté par la Métropole. Le projet participe à une meilleure gestion du risque d'inondation sur la commune, au développement des modes de circulation douce et des trames vertes (continuité des espaces verts) et bleues (cours d'eau)

Pour mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire d'intégrer toutes les dimensions d'une gestion intégrée et durable de la Touloubre dans l'aménagement de la traversée urbaine de Venelles (écologie, morphologie, inondation, usages) afin de permettre :

- d'améliorer les conditions d'écoulements par temps de crue,
- d'améliorer la morphologie du cours d'eau et de réduire le risque inondation : réaménagement de berges à pentes douces, plantations, etc.,
- de créer une voie partagée pour les modes doux,
- de mettre en valeur la végétation existante et les espaces naturels aménagés.

Dans le cadre, la ville de Venelles suit le projet de la Métropole qui consiste à :

- > Rétablir l'hydromorphologie du lit de la Touloubre. Le lit du fleuve va être redilaté. Le fossé sera débrouillé et repris. Les berges seront consolidées.
- > Aménager les berges pour faire un cheminement piéton depuis la rue de la Touloubre en remontant aux jardins partagés pour aller jusqu'à l'allée du Verdon

L'enjeu est de prémunir Venelles contre une crue dite « centennale » et d'offrir aussi aux visiteurs un espace de promenade dans un cadre naturel préservé.

Indicateurs de réussite

Surface de berges aménagées
Mètre linéaire de cheminement réalisé.

Calendrier

2024/2025

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte Epage Menelik
Métropole Aix-Marseille Provence

Partenaires institutionnels

Mairie de Venelles

Coût (estimations)

Budget estimé : 4 M€

Partenaires associatifs et citoyens

∅

Répond à une proposition citoyenne

4.3.2. : Continuer l'amélioration de la lutte contre les incendies et les inondations

4.3.4. : Aménager pour éviter les inondations de la Touloubre



Action : Désimperméabiliser et limiter l'imperméabilisation des sols

La désimperméabilisation consiste à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables, en permettant ainsi de rétablir au mieux les fonctions assurées par le sol avant aménagement : capacité d'infiltration, échange sol-atmosphère, stockage de carbone, retenue des sols, biodiversité, etc.

Désimperméabiliser et limiter l'imperméabilisation des sols en centre-ville et dans la zone d'activité participe à la maîtrise des écoulements et des débordements lors des pluies tout en restaurant le cycle naturel de l'eau, mais aussi la limitation des zones de chaleur en milieu urbain.

Depuis 2018, ce domaine entre dans le champ de compétences de la Métropole Aix-Marseille Provence. L'action est donc conjointe.

Dans le cadre de ses missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), la métropole prévoit d'aménager les berges de la Touloubre (voir fiche dédiée)

La ville de Venelles développe plusieurs actions concrètes répondant à ce projet :

- > la végétalisation des cours d'école (voir fiche dédiée)
- > la suppression du béton autour des arbres situés dans l'espace public d'ici 2024. L'objectif est d'améliorer l'infiltration de l'eau et réduire le ruissèlement.
- > Enfin elle mènera une réflexion sur les prochains aménagements de parkings urbains. Le principe est de remplacer le béton soit par un sable stabilisé ou des stabilisateurs de gravier urbain et paysager et d'expérimenter des enrobés de couleur afin de réduire la chaleur réfléchie.

Indicateurs de réussite

Surface de sol perméabilisé

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence
CEREMA

Coût (estimations)

A déterminer

Partenaires associatifs et citoyens

CIQ

Répond à une proposition citoyenne

1.3.8. : Désimperméabiliser le centre-ville, limiter l'imperméabilisation des sols

4.1.2. : Ne pas reconstruire la gendarmerie sur les Faurys

4.3.2. : Continuer l'amélioration de la lutte contre les incendies et les inondations



VENELLES

DÉFI N°5 – REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Objectif 1 : Développer les énergies renouvelables

Objectif 2 : Réduire les consommations d'énergie



OBJECTIF 1 : Développer les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables est un atout majeur de la transition énergétique. Les ressources d'énergies fossiles deviennent de plus en plus précieuses, et seront donc de plus en plus chères, en plus d'être extrêmement polluantes. La transition vers des énergies renouvelables et inépuisables est donc une des clés du développement durable.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- panneaux PV équipements communaux (cf fiche)
- ombrières parking
- toit Cabassols
- soutien et coopération avec AVEPPA

Les actions à mettre en œuvre :



Favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers et

sous forme collective



Créer un plan énergie positive

- ▶ Installer des ombrières en panneaux photovoltaïque sur les aires de covoiturage



Action : Favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers et sous forme collective

Encourager et aider l'installation de panneaux photovoltaïques pour inciter les habitants à développer l'utilisation des énergies renouvelables chez eux, conformément au plan «zéro carbone ». L'utilisation collective suit ce principe en produisant encore plus d'énergie pour une seule installation.

Aujourd'hui, dans un contexte de crise énergétique, la ville s'engage dans un plan à énergie positive. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie de la commune et de développer la production d'énergie renouvelable. Ainsi la commune construit le cadre d'une action ciblée visant à favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers et/ou sous forme collective avec les acteurs locaux comme l'AVEPPA ou la Maison Energie, Habitat, Climat.

1^{re} étape :

L'accent sera mis sur la sensibilisation des particuliers à la réduction de la consommation d'énergie pour l'habitat (isolation, mode de chauffage et source d'électricité) et au développement de la production photovoltaïque.

- Proposer une 1^{re} information fiable et objective sur l'installation de panneaux photovoltaïques : les idées reçues, l'autoconsommation, l'intérêt financier via les supports de communication municipaux avec le soutien de l'AVEPPA :
 - o Le site venelles.fr
 - o Des stands d'information ponctuels
 - o Des organismes ressources pouvant orienter les particuliers : l'Aveppa, le CPIE, Allo Rénov'énergie
- Orienter les porteurs de projet
- vers l'Aveppa ou la maison Energie, Habitat, Climat pour une information ou des conseils en matière de production d'énergie renouvelable. S'il s'agit d'un projet de locaux professionnels, il est important d'apporter une information ou un conseil notamment sur le concept de bâtiment PV Ready (comprendre : bâtiment prêt à recevoir des panneaux photovoltaïques) c'est-à-dire susceptible d'accueillir immédiatement ou dans l'avenir une installation photovoltaïque notamment pour la charpente.

2^e étape :

La commune souhaite inciter les entreprises à couvrir leur surface de parking privées en lien avec l'Aveppa afin d'augmenter la production photovoltaïque.

Pour cela, la ville organisera une réunion d'information destinée aux professionnels.

3^e étape :

Lancer une réflexion afin d'évaluer l'opportunité de développer la production et l'autoconsommation sur les bâtiments publics en développant le stockage de l'électricité produite dans des batteries et vente du surplus au marché libre.

Développer l'autoconsommation sur les futures poses de panneaux photovoltaïques

Les projets collectifs concernent eux les installations de taille moyenne entre 36 et 500 kWc. La limite de 500 kWc est fixée par décret où Enedis a l'obligation d'achat de la production photovoltaïque à des prix garantis.

Pour faciliter le développement de ces projets collectifs, la commune souhaite faire connaître les procédés en recensant les toitures des bâtiments communs aux publics ou privé susceptibles d'accueillir ce type d'installation en fonction des critères suivants :

- La surface de la toiture et la résistance de la charpente
- L'autoconsommation collective : installation sur des toits à proximité de consommateurs proches (système désormais permis par ENEDIS)

L'objectif est de faire connaître l'ensemble des dispositifs permettant de produire de l'énergie renouvelable aux professionnels et aux particuliers. Pour cela, la ville réalisera un plan de communication ainsi que des rencontres avec les acteurs locaux comme l'AVEPPA et la Maison Energie, Habitat, Climat.

Le plan communication permettra de faire connaître ses acteurs de proximité par exemple en leur donnant l'opportunité d'aller à la rencontre des publics sur le marché ou les manifestations publiques type Forum des associations, Semaine du développement durable ou par des articles réguliers dans les supports de communication municipaux.

Indicateurs de réussite

- > Nombre de toits équipés de panneaux photovoltaïques
- > Quantité d'énergie produite grâce aux panneaux photovoltaïques
- > Surface de panneaux installés

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable
Services techniques

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence
Région et Département
Maison de Climat de l'habitat et du climat
du Pays d'Aix

Coût (estimations)

À déterminer

Partenaires associatifs et citoyens

AVEPPA
Enercoop

Répond à une proposition citoyenne

5.1.1. : Favoriser l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques sur les toits des particuliers mais sous forme collective (voir fiche action)

5.1.2. : Développer davantage l'énergie solaire citoyenne

5.1.9. : Installation d'ombrières en panneaux solaires sur l'aire de covoiturage



Action : Créer un plan énergie positive

Un territoire à énergie positive est un territoire où la production d'énergie renouvelable est (au moins) en équilibre avec la consommation d'énergie du territoire. Il s'agit d'un objectif de long terme, par exemple, la Communauté de communes de l'île d'Oléron s'est fixée d'y parvenir à horizon 2050.

Construire un plan pour parvenir à cet objectif nécessite donc dans un premier temps de fixer une échéance, puis de définir des modalités concrètes (promotion de la sobriété énergétique afin de réduire les consommations énergétiques du territoire, accompagnement et promotion du développement des énergies renouvelables, etc.) pour y parvenir.

Au vu du contexte énergétique de 2022, la ville ambitionne d'inscrire son territoire dans cette dynamique d'ici 2030 pour atteindre cet objectif d'ici 2050. Ce plan énergie se construira progressivement entre 2023 et 2024.

Plusieurs étapes du projet se dessinent :

1/ Former 2 agents de la ville à « Destination TEPOS (territoire à énergie positive) »

Méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction de plans d'action énergie sur les territoires. L'objectif est d'accompagner la démarche > 2023

2/ Faire un plan d'économie d'énergie :

Ce plan comprend 2 volets.

2.1 > Un plan d'économie d'énergie sur les activités de la commune (bâtiments publics, déplacements, éclairage public...)

Le décret tertiaire

La ville est soumise au décret tertiaire de juillet 2019 * qui impose une réduction progressive des consommations énergétiques, soit de 40 % d'ici à 2030, de 50 % d'ici à 2040 et de 60 % d'ici à 2050. Il concerne les bâtiments tertiaires dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m². Pour la bonne application de ces obligations réglementaires, une plateforme numérique gérée par l'Ademe a été mise en place. Son nom : OPERAT. Elle a pour objectif de :

1. Répondre aux exigences réglementaires de **collecte de données** : bâtiments, consommations, programme de travaux, suivi des actions.
2. Vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires.
3. Diffuser et valoriser les **données collectées**, dans le respect des règles de confidentialité.

Cet outil permettra à la collectivité de connaître les obligations auxquelles elle est soumise et ainsi apporter des solutions adaptées. Elle bénéficiera de l'accompagnement du CPIE.

** Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire*

Bilan carbone de la commune

Faire un bilan carbone des activités de la commune pour identifier les sources d'émission de gaz à effet de serre souvent liées à la consommation des bâtiments ou à ses méthodes de travail. > 2022-2023

Etablir un plan d'action > 2023

Les actions de réduction de la consommation d'énergie

A partir du bilan annuel des consommations de ses bâtiments, la ville s'engage sur un plan d'action qui sera affiné au fur et à mesure des nouveaux outils déployés

> Réduire la consommation des bâtiments sportifs

2023-2024 : établir un diagnostic de la consommation et du coût des fluides (énergie et eau) en fonction de l'occupation des équipements par les associations

2022 : Sensibiliser les clubs à la réduction de la consommation d'énergie, promouvoir des solutions alternatives

2023-2024 : Inclure dans les contrats d'objectif des associations la réduction de la consommation d'énergie

Rénover certains équipements : vestiaires de foot du terrain d'honneur, passage en l'éclairage à LED du terrain d'honneur, le siège de l'USV.

> Réduire la consommation d'énergie dans l'ensemble des bâtiments publics

*Déployer un réseau de capteurs pour avoir une meilleure lisibilité du fonctionnement des bâtiments publics afin d'avoir une analyse plus précise des consommations et d'apporter une réponse rapide en cas de consommation anormale > 2022

*Supprimer la dernière chaudière au fioul de la commune > d'ici 2026

*Poursuivre l'optimisation des contrats d'énergie avec un conseiller en énergie partagée.

> Eclairage public :

*Passage en LED de tout l'éclairage public d'ici 2026

*Interdire la publicité lumineuse de 23h à 7h du matin dans le règlement local de publicité et renforcer les contrôles. Le nouveau règlement de publicité métropolitain entrera en vigueur d'ici la fin de l'année 2022. Il s'accompagnera d'une sensibilisation des acteurs locaux.

*Eteindre l'éclairage de 23h à 6h du matin pour répondre à la crise de l'énergie. Faire un bilan au bout de 6 mois et évaluer l'opportunité de poursuivre l'extinction de l'éclairage public sur la commune à l'exception de l'axe central (Avenue Maurice plantier, Grande Bégude, Logissons) > 2023

*Faire une étude d'impact sur les zones noires dans les résidences privées de la commune

*Fortement inciter les propriétaires de voies privées à rénover l'éclairage public en passant en LED ou l'éteindre > 2022

> Rénovation des bâtiments et nouvelles constructions

*Réflexion sur les modes construction performants. Organiser une rencontre avec les acteurs locaux

*Etablir un plan de rénovation des bâtiments pour améliorer les performances énergétiques.

2.2 > Sensibilisation et évolution de pratiques à partir de 2022

> Sensibiliser les utilisateurs des bâtiments publics ou privés à la sobriété énergétique : agents municipaux, associations, entreprises

- > Expérimenter de nouvelles conditions de travail et de nouvelles pratiques : développer le co-voiturage, adaptation du chauffage au plus juste, éteindre totalement les ordinateurs durant la pause méridienne et le soir...
- > Proposer aux habitants de faire leur bilan carbone avec l'outil de l'Ademe : <https://nosgestesclimat.fr/>
- > Animer des ateliers sur la réduction des consommations d'énergie : astuces et sensibilisation pour les habitants, favoriser l'accès à une information fiable sur les différents modes de chauffage ou de climatisation (pompe à chaleur, chauffage électrique, foyer...) pour les habitants avec la Maison Energie Habitat Climat, formation à l'écoconduite pour les agents...
- > Expérimenter des défis ludiques entre les habitants ou entre les entreprises incitant à réduire leur consommation d'énergie.
- > Rédiger un guide des bonnes pratiques pour les agents municipaux notamment sur les températures recommandées dans les locaux (ex : 19°C dans les bureaux)
- > Sensibiliser les entreprises aux contraintes du décret tertiaire
- > L'heure de la planète

3/ Développer la production d'énergie renouvelable

Dans la logique de créer un territoire à énergie positive, la ville doit développer sa production d'énergie renouvelable.

Aujourd'hui, la mairie développe une puissance de production de 426,5 kWc fournie par un parc de panneaux photovoltaïques hors production privée.

Etapes du projet :

1/Développer la production photovoltaïque

- > Etudier la couverture de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments ou espaces publics : Piscine, Parking de co-voiturage Nord, le canal de Provence, le pôle culturel. Les projets sont en discussion avec la Métropole Aix-Marseille Provence > 2026
- > Lancer une concertation avec les entreprises pour développer collectivement les capacités de production d'énergie renouvelable comme par exemple l'autoconsommation collective en s'appuyant sur l'association AVEPPA > 2023

2/ Sensibiliser les habitants et les entreprises à la production d'énergie renouvelable

- > Transmettre une information à tout porteur de projet déposant un permis au service de l'urbanisme
- > Proposer régulièrement des points d'information sur la production photovoltaïque lors de manifestations publiques ou sur le marché avec le concours de l'AVEPPA ou de la Maison Energie Habitat Climat, « Eco-renovez » service d'accompagnement des habitants pour la réussite des projets de rénovation énergétique de leurs logements.
- > Faire connaître les liens entre « Décret tertiaire » et autoconsommation :

L'électricité produite en autoconsommation est comptabilisée dans le décret tertiaire. Des économies sont prévisibles et calculables sur 10 à 20 ans. C'est une opportunité pour les propriétaires de bâtiments soumis au décret tertiaire de réaliser leurs objectifs d'économie d'énergie.

> Réaliser un diagnostic à l'échelle de la ville : balade thermique

Indicateurs de réussite

> Economie d'énergie réalisée par an sur les bâtiments publics

> Surface de panneaux photovoltaïques installées

> Augmentation de la capacité de production de la ville

> Nombre de projets d'installation de panneaux photovoltaïques lancés

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Service développement durable

Partenaires institutionnels

Maison Energie Habitat Climat

Métropole Aix-Marseille Provence

Département des Bouches-du-Rhône

Coût (estimations)

Budget : 170 000 € pour passer en LED

l'éclairage public

Partenaires associatifs et citoyens

AVEPPA

CIQ

Répond à une proposition citoyenne

5.2.1. : Diminuer/éteindre l'éclairage public de 23h à 6h et mettre en place des dispositifs adaptés (allumages automatiques...).

5.2.2. : Mettre du LED pour l'éclairage public

5.2.6. : Réduire nos consommations énergétiques publiques et privées

5.2.7. : Assurer le respect de l'arrêté ministériel sur la pollution lumineuse et davantage contrôler

6.2.6. : Réduire voire supprimer la pollution lumineuse et les panneaux publicitaires (voir RLPI)

9.1.4. : Proposer des temps de formation sur la thermique des bâtiments et la réduction de la consommation d'énergie

OBJECTIF 2 : Réduire les consommations d'énergie

La commune est soumise au « décret tertiaire » de juillet 2019. Elle est tenue à des objectifs de réduction de la consommation d'énergie de 40 % à l'horizon 2030 en fonction de l'année de référence choisie pour chaque bâtiment.

La réduction des consommations d'énergie est un objectif national qui doit se décliner à l'échelon local et individuel.

La crise énergétique que nous connaissons renforce ces engagements.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Venelles fait déjà le relai des informations concernant les questions de rénovation énergétique, d'isolation des habitations ou encore de réduction des consommations énergétiques

Les actions à mettre en œuvre :



Installer des capteurs pour améliorer la gestion énergétique des bâtiments

- ▶ Supprimer l'utilisation du fioul



Action : Installer des capteurs pour améliorer la gestion énergétique

Afin d'optimiser les dépenses énergétiques, la collectivité est accompagnée par une conseillère en économie partagée du CPIE depuis 2014. Chaque année elle effectue un bilan annuel de la consommation municipale d'énergie et d'eau. Depuis 2014, la ville a vu sa consommation d'énergie globale baisser de 15 % notamment grâce à l'optimisation de ses contrats et le passage en LED de son éclairage public.

Pour aller plus loin, la ville va investir dans des outils de pilotage de ses bâtiments. Dès le 1^{er} semestre 2023, elle équipera de capteurs l'ensemble de ses locaux municipaux dont les salles de sport.

Sur le même modèle que ceux installés pour gérer l'arrosage des espaces verts, ils communiqueront via le réseau LoRa à une plateforme centrale permettant un contrôle immédiat de différents paramètres. Ce système autorise également un pilotage à distance du chauffage par exemple.

Ils seront en mesure d'apporter des informations :

- > La température d'un bâtiment (chauffage, climatisation). Ces informations pourront être couplées à la présence d'une association dans les locaux
- > Le taux d'humidité
- > La présence
- > la température des chauffe-eaux

L'objectif d'un tel investissement est de comprendre les différentes pratiques et usages des bâtiments.

Un système d'alerte automatique sera mis en place en cas de défaillance du chauffage et de la climatisation afin de réagir au plus vite.

Le système permettra :

- 1- l'optimisation de la programmation des chauffages
- 2- d'alerter l'opérateur en cas de dysfonctionnement

Indicateurs de réussite

Nombre de capteurs installés
Economies d'énergie réalisées

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques
DINI (direction de l'innovation numérique et informatique)

Coût (estimations)

A compléter

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence
Département des Bouches-du-Rhône.

Partenaires associatifs et citoyens

Les clubs sportifs et associations de Venelles

Répond à une proposition citoyenne

9.1.4. : Proposer des temps de formation sur la thermique des bâtiments et la réduction de la consommation d'énergie



DÉFI N°6 – LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

Objectif 1 : Cartographier les pollutions

Objectif 2 : Limiter les effets de la route et de l'autoroute sur la ville



OBJECTIF 1 : Cartographier les pollutions

La pollution est principalement liée à l'activité humaine. Elle se manifeste par différents phénomènes, comme la dégradation de l'environnement par la présence de déchets ou le rejet de substances polluantes mais aussi par des nuisances sonores, lumineuses ou atmosphériques. Pour lutter contre ces différentes formes de pollution, il convient dans un premier temps de les identifier puis d'en connaître les sources en les cartographiant. Une bonne connaissance permet de définir les priorités d'action.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Des capteurs CO2 et particules fines ont été installés dans toutes les salles de classes ainsi que dans les cantines en mars 2022.
- 5 capteurs de particules fines aux abords des écoles et des grands axes routiers et autoroutiers ont été installés dans le cadre du projet européen DIAMS (pour la qualité de l'air)
- Sensibilisation à la nuisance sonore dans les cantines
- Des mesures sont régulièrement menées sur l'impacts des ondes électromagnétiques émises à proximité de logements ou d'écoles

-

Les actions à mettre en œuvre :



Mesurer et communiquer sur la qualité de l'air et la pollution sonore



Faire un bilan carbone de la commune

- ▶ Identifier les zones de pollution industrielle éventuelles



Action : Mesurer et communiquer sur la qualité de l'air et la pollution sonore

La qualité de l'air et la pollution sonore affectent directement le cadre de vie des Venellois. Mesurer et collecter ces données permet d'identifier les sources de pollution et agir pour préserver leur cadre de vie et la santé des habitants. La communication sur la pollution sonore et la pollution de l'air est essentielle car leurs effets semblent mal connus. Cette étape est essentielle afin d'établir un plan de prévention adapté.

- Installer des capteurs de bruits dans les endroits stratégiques (les Michelons, l'Avenue de la Grande Bégude, Venelles le haut...)
- Créer une carte interactive avec les mesures de bruit et les mesures de la qualité de l'air accessibles à tous
- Faire une communication grand public sur les résultats des capteurs afin d'assurer la transparence des informations
- Installer des radars qualité de l'air interactifs sur le domaine public à des endroits stratégiques
- Créer des ateliers de sensibilisation sur la qualité de l'air et la pollution sonore

Indicateurs de réussite

- > Nombre de capteurs sonores et de mesure de la qualité de l'air installés
- > Quantité de données récoltées
- > Nombre de connexion sur la carte interactive
- > Nombre d'ateliers créés
- > Nombres de participants aux ateliers

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

Coût (estimations)

Budget pour les animations
Entre 250 et 300 euros la demi-journée d'animation.

Partenaires associatifs et citoyens

Acoucité
Atmosud
CPIE
8 Vies pour la planète

Répond à une proposition citoyenne

6.1.1 Mesurer et communiquer sur la qualité de l'air et la pollution sonore

6.1.2 Faire des études sur la qualité de l'air et la pollution des sols sur les habitations à proximité de l'autoroute



Action : Faire un bilan carbone de la commune

La trop grande concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre liés aux activités humaines est le premier facteur de dérèglement climatique. C'est pourquoi, la Mairie de Venelles prévoit de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Ce projet est une démarche fondamentale qui permettra à la ville de quantifier précisément ses émissions des gaz à effet de serre, point de départ indispensable à la mise en place d'un plan d'action pour une démarche de transition écologique effective.

Le projet débutera par une sensibilisation des services de la ville, des élus ainsi que les habitants sous la forme d'ateliers « Fresque du Climat » [voir fiche défi 9].

- Le bilan carbone d'organisation (scope 1 = émissions directes de gaz à effet de serre et scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie) permet d'optimiser les émissions de l'activité de la collectivité. Le bilan carbone est un outil d'aide à la prise de décisions stratégiques.

La réalisation du bilan s'effectuera en trois étapes :

- Evaluation des émissions de gaz à effet de serre des activités de la collectivité
- Collecte de données auprès des habitants : l'étude associera les habitants sous la forme d'un sondage par le biais de l'outil <https://nosgestesclimat.fr> de l'Ademe.
- Les données complétées (scope 3= autres émissions indirectes) permettront d'affiner les résultats et d'élargir le diagnostic au niveau du territoire de la commune.

L'objectif de l'action est de mettre en place une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau du territoire de la commune.

Les résultats seront rendus publics via le journal municipal, le site, les réseaux sociaux de la commune et les associations afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Indicateurs de réussite

Tonnes de CO₂eq émises par la ville

Diminution des émissions par rapport aux années précédentes (en TCO₂eq)

Nombre de contributions des habitants

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

Département des Bouches-du-Rhône

Ademe

Coût (estimations)

Budget : 9500 € TTC

Partenaires associatifs et citoyens

Répond à une proposition citoyenne

Action ajoutée par la Mairie

OBJECTIF 2 : Limiter les effets de l'autoroute sur la ville

L'autoroute qui traverse Venelles est empruntée en continu par plus de 17 000 véhicules quotidiens qui émettent des particules fines et du CO2 en quantité importante. Une telle fréquentation engendre des conséquences importantes en termes de pollution atmosphérique et sonore de la ville. Il est important de les limiter.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- En 2021, Monsieur le Maire a porté, via la Métropole, l'urgence de réaliser une étude sur l'évolution du bruit sur l'A51.

Les actions à mettre en œuvre :



Soutenir le projet de réduction de la vitesse sur l'A51



Développer les bornes électriques à proximité des habitats collectifs

- ▶ Intervenir pour inciter les partenaires compétences à baisser les seuils de pollution sonore
- ▶ Construire un mur antibruit (végétal) et antipollution le long de l'A51



Action : Soutenir le projet de réduction de la vitesse sur l'A51

Le trafic très élevé sur l'A51 est émetteur d'une importante pollution à la fois atmosphérique et sonore. Une des solutions envisagées est de réduire la vitesse des véhicules en transit sur l'autoroute. Les communes n'ont toutefois pas la compétence pour réguler cette vitesse elles-mêmes. Seule la préfecture de police peut décider d'une modification de la vitesse.

En 2021, la Présidente du Territoire du Pays d'Aix a adressé un courrier au préfet de Région pour demander une limitation de la vitesse à 90km/h sur "sur l'ensemble des traversées urbaines du pays d'Aix".

La mise en place de la réduction de vitesse permettrait d'atténuer les niveaux sonores sur Venelles entre 2 à 3,5 dB. Concernant la pollution de l'air, cette même mesure pourrait faire baisser de 15% la concentration d'oxyde d'azote et de 2% celle des particules fines.

Les fiches de la convention citoyenne parlent d'une baisse des gaz à effet de serre de l'ordre de 20 %.

Indicateurs de réussite

Kilomètres de route avec vitesse réduite

Limitation de la vitesse à 90km/h sur la portion d'autoroute qui traverse Venelles

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

DREAL PACA

Coût (estimations)

Budget : xxx €

Partenaires associatifs et citoyens

Chutt, association septèmoise pour la réduction des nuisances de l'autoroute

Carrefour citoyen

Répond à une proposition citoyenne

6.2.7 Réduire la pollution du trafic routier : baisser la vitesse à 90 km/h sur l'autoroute A51



Action : Développer les bornes électriques à proximité des habitats collectifs

Suite à l'annonce de l'interdiction de la vente de véhicules thermiques en 2035, l'usage des véhicules électriques devrait fortement se développer dans les prochaines années. Il est important de poursuivre l'équipement de la commune en bornes de recharge à proximité des habitats collectifs.

Sur le domaine public, la Ville de Venelles compte actuellement 4 stations de recharge électrique :

> Une métropolitaine située sur le parking de la Grande Terre et équipée de 2 bornes de recharge électrique.

> 3 stations municipales : une à usage interne à la mairie (2 bornes) et 2 ouvertes aux habitants soit 4 bornes

L'installation de ces équipements relève de la compétence de la Métropole Aix-Marseille Provence. Par le biais de ses représentants, la ville a participé à l'identification des zones de rechargement à équiper d'ici 2025 qui ont donné lieu à Schéma directeur des Infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) métropolitain.

Il prévoit l'installation d'une station place du Ventoux > **2024**

Par ailleurs, la métropole Aix-Marseille Provence autorise les communes à passer par un opérateur privé.

Ainsi la ville étudie la possibilité d'installer 10 bornes de recharge sur le parking de la salle polyvalente au parc des sports Maurice Daugé en passant par un opérateur privé > **2024**

Le SDIRVE prévoit la possibilité pour les entreprises privées d'ouvrir des bornes électriques de recharge comme par exemple les grandes surfaces de la zone d'activité et sur le domaine public

Plusieurs sont déjà prévu dans le cadre de la rénovation de la station BP située avenue Maurice Plantier, quartier des Michelons.

Indicateurs de réussite

> Nombre de bornes installées

> Kilowattheures distribués par les bornes

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Services techniques

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

EDF

Coût (estimations)

Budget privé ou métropolitain

Partenaires associatifs et citoyens

Les Vitrites de Venelles

Répond à une proposition citoyenne

2.3.10 : Développer les bornes électriques sur les parkings des supermarchés et en dehors du centre-ville



DÉFI N°7 – PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTEE

Objectif : Répondre au besoin en logement et assurer la mixité sociale



OBJECTIF 1 : Répondre au besoin en logement et assurer la mixité sociale

3 933 logements sont recensés en 2016 (source INSEE) à Venelles, contre 479 en 1968. Parmi ceux-ci on comptabilise, en 2016, 3 631 résidences principales (logements ordinaires occupés de façon permanente et à titre principal par un ménage), 69 résidences secondaires ou occasionnelles et 233 logements vacants. Parmi les résidences principales de Venelles recensées en 2016, 65% ont été construites avant les années 1990 et, parmi elles, 6% avant 1946.

La France connaît depuis plusieurs décennies une baisse du nombre moyen de personnes par foyer. Par conséquent, pour aujourd'hui loger le même nombre de personnes, de plus en plus de résidences principales sont nécessaires. Ainsi, pour la grande majorité des territoires, l'augmentation du parc de logements devient une quasi-nécessité pour maintenir la taille de leur population.

Territoire attractif, Venelles doit concilier trois objectifs, au confluent d'enjeux aussi bien environnementaux que socio-économiques.

- Maîtriser l'étalement urbain : le territoire connaît une forte pression foncière, qui impose un effort de préservation des espaces naturels et agricoles. Le besoin massif en logement ne peut justifier une artificialisation excessive des sols. De même, l'impact environnemental des logements existants ou à construire représente désormais une préoccupation majeure.
- Accompagner une croissance démographique raisonnée et maîtrisée : Venelles est une commune jeune et dynamique, dotée d'un tissu économique performant. Dans ce contexte, le village doit accueillir cette population venant travailler voire habiter à Venelles, sans pour autant remettre en cause le caractère villageois de la commune.
- Conserver la possibilité pour les Venellois d'habiter dans leur commune : si elle ne s'accompagne pas de mesures adaptées, l'attractivité de la commune se paie d'un effet pervers : les loyers ainsi que les prix du foncier et de l'immobilier risquent de devenir trop élevés pour permettre aux Venellois de se loger à prix raisonnable : aucun Venellois, notamment parmi les jeunes quittant le giron familial, ne devrait être forcé de résider hors de la commune.

Proposer des logements en nombre suffisant, adaptés aux différents types de population amenés à résider à Venelles, tout en respectant l'environnement et le cadre de vie villageois : ces objectifs relèvent d'un subtil équilibre, qui se traduit notamment dans les prescriptions du plan local d'urbanisme.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- La construction du quartier Michelons
-

Les actions à mettre en œuvre :



Recréer la chaîne du logement à Venelles



Créer des logements dédiés à des publics spécifiques



Accompagner la réhabilitation des logements



Action : Recréer la chaîne du logement à Venelles

En 2020, la Mairie a réalisé l'analyse des besoins sociaux de la commune. Cette étude a confirmé la tendance connue à l'échelle nationale de la baisse du nombre moyen de personnes par foyer, et par conséquent le besoin de disposer d'un nombre accru de résidences principales.

En 2016, la ville comptait 3 630 ménages dont 68,4 % étaient propriétaires, 23,8 % locataires du parc privé, 5,4 % locataires du parc social et 2,4 % logés à titre gratuit.

Pour atteindre ses objectifs en matière de logement, la commune doit recréer des parcours résidentiels en proposant une gamme de logements adaptés aux besoins et aux revenus des habitants.



Les étapes du projet « Recréer la chaîne du logement » :

- Inscription du parcours résidentiel dans le PLU
Quelques exemples :
PSLA : prêt social location accession. 10 % de PSLA sont prévus dans les opérations d'aménagement avec le PLU contre 0% avant.
LLS : logement locatif social 40 % est prévu dans les opérations d'aménagement
1^{re} application du principe
En 2023 ouvrira le quartier Michelons :
15 logements en accession à prix maîtrisé, une résidence intergénérationnelle de 40 logements destinés aux seniors et aux familles, deux unités dispositif « Famille Gouvernante » en partenariat avec l'UDAF13 pour l'insertion des personnes en situation de handicap et 56 logements en accession libre.
- Augmenter la part de logements sociaux
La ville prévoit d'atteindre près de 450 logements sociaux d'ici 2030 ce qui représente un doublement de son parc depuis 2020. Ces logements sont dédiés à des publics spécifiques comme :
 - Création d'un foyer de jeunes travailleurs avec 50 logements (voir fiche)
 - Création d'un établissement pour personnes âgées – voir fiche dédiée défi 10

Ils répondent à un enjeu important qui est d'apporter des solutions de logement aux familles de Venelles tout au long de la vie.

- Instauration d'une division parcellaire maîtrisée à 2 par le PLU afin de permettre la création de logements dans des zones déjà urbanisées.
- Remettre sur le marché les logements vacants. Venelles compte actuellement environ 200 logements vacants. Dans le cadre de l'Analyse des Besoins sociaux lancées en 2020, la ville va entreprendre en 2023 une étude pour en connaître les causes.
Elle permettra d'étudier les actions possibles pour favoriser le retour de ces logements à la location ou à la vente.
- Favoriser la réhabilitation de logements afin d'encourager leur retour dans le parc locatif

La ville compte 1,81 % de logements à rénover. Elle participera à faire connaître la plateforme de conseil à la rénovation comme Allo Rénov'Energie mis en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône depuis 2020 ainsi que les dispositifs d'aide à la rénovation prodigués par la Maison de l'Energie de l'Habitat et du climat du Pays d'Aix.

** Les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.*

Les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).

Les logements PLS, financés par le Prêt Locatif Social, ils sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Les logements PLI, financés par le Prêt Locatif Intermédiaire et également attribués aux personnes dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir être éligible à un logement HLM, mais trop faibles pour se loger dans le parc privé.

Indicateurs de réussite

- > Nombre de logements créés
- > Nombre de logements par catégorie
- > Nombre de demandes de travaux
- > Nombre de permis de louer délivrés
- > Nombre de logements de retour dans le parc locatif

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service urbanisme
CCAS

Partenaires institutionnels

Etat
Métropole Aix-Marseille Provence
Maison Energie Habitat Climat
Département des Bouches-du-Rhône

Coût (estimations)

Budget : à évaluer

Partenaires associatifs et citoyens

CIQ
AVEPPA
UDAF
Carrefour Citoyen

Répond à une proposition citoyenne

7.2.1. : Construire ou proposer des logements sociaux, notamment pour les venellois

7.2.2. : -Stopper la construction de logements indépendamment de l'offre de transports, de stationnement, de services

7.2.3. : -Construction accentuée de logements sociaux, intégrant des espaces publics de qualité en proximité immédiate, par exemple par l'inscription dans le PLUI, d'Emplacements Réservés (ER) et la mise en place d'un Office Foncier Solidaire (OFS) qui dissocie le foncier et le bâti et facilite l'accès à la propriété

7.2.4. : Favoriser la mixité sociale



Action : Créer des logements dédiés à des publics spécifiques

L'objectif de cette action est de créer du logement social pour répondre aux besoins de public spécifique. Pour tout nouveau projet de logement, la réflexion sera menée en ce sens.

> Pour les jeunes de moins de 30 ans :

La ville de Venelles s'est engagée à construire des logements dédiés aux jeunes actifs de moins de 30 ans.

Cette résidence est programmée au cœur même d'un nouvel espace de plus de 2 hectares aménagés dans la zone d'activité, au lieu-dit du Verdon au sud de Venelles le long de l'A 51. Il combine locaux professionnels, habitat, espaces piétonniers et naturels avec notamment 80 arbres plantés.

La résidence comptera 56 logements locatifs sociaux et devrait couvrir une surface de 2225m² au sol répartis comme suit : 25 T1, 30 T2. Elle sera gérée par l'association Quartier latin Elle s'adresse en priorité aux jeunes actifs de moins de 30 ans : jeunes en formation/alternance, stagiaires d'entreprises et jeunes salariés en mobilité. Elle devrait voir le jour d'ici 2025.

> Ouverture d'une résidence intergénérationnelle dans le quartier des Michelons :

40 logements dont une trentaine pour les personnes de plus de 60 ans et les familles. > 2023

> 5 logements « Famille gouvernante » pour les personnes en situation de handicap en autonomie accompagnée > 2023

> Réflexion pour l'ouverture d'un établissement pour personnes âgées (voir fiche dédiée)

Indicateurs de réussite

> Nombre de logements créés par publics

> Taux d'occupation de ces logements

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service urbanisme

Partenaires institutionnels

∅

Coût (estimations)

Budget : 300 000 € pour la résidence Jeunes
Travailleurs pour la commune
16 M d'euros pour le promoteur des
Michelons

Partenaires associatifs et citoyens

UDAF
CIQ
AVEPPA

Répond à une proposition citoyenne

7.2.6. : Répondre au besoin de logement pour les travailleurs venellois

8.2.1. : Créer des foyers intergénérationnels



Action : Accompagner la réhabilitation des logements

Selon les statistiques du ministère de la transition écologique, sur les 30 millions de résidences principales que compte la France au 1er janvier 2022, environ 5,2 millions de logements, soit 17 % du parc seraient des « passoires énergétiques » (étiquettes F et G du DPE).

A l'heure où le pays connaît une crise énergétique importante, il est important « d'accompagner la réhabilitation des logements » afin de favoriser le retour de logement sur le marché et permettre aux habitants de vivre dans un meilleur confort.

La première étape de l'action est de :

> Développer l'information sur les dispositifs d'aide à la réhabilitation de logements

Les services de la ville accompagneront les habitants dans la recherche d'aides favorisant la réhabilitation de leur logement. Une campagne de communication dans le Venelles Mag et sur le site permettra à chacun de se familiariser avec les dispositifs existants.

La ville invitera des partenaires comme Maison Energie Habitat Climat pour expliquer les aides à la rénovation lors de réunions d'information.

La ville souhaite ouvrir une réflexion sur la possibilité d'instaurer une aide à la réhabilitation de logements.

Indicateurs de réussite

Nombre d'habitations réhabilitées

Nombre de réunion d'information

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

CCAS

Service de l'Urbanisme

Partenaires institutionnels

Métropole Aix-Marseille Provence

CITEMERIE

Maison Energie Habitat Climat

ADIL

ANAH

Coût (estimations)

A estimer

Partenaires associatifs et citoyens

Répond à une proposition citoyenne



DÉFI N°8 – FAVORISER LES ACTIONS CULTURELLES, LE LIEN SOCIAL ET INTERGENERATIONNEL

Objectif 1 : Développer les liens intergénérationnels et l'entraide entre venellois

Objectif 2 : Garantir l'accès et le droit à la culture pour tous



OBJECTIF 1 : Développer les liens intergénérationnels et l'entraide entre venellois

À l'heure de l'urgence climatique, « Venelles en transition » est un projet qui amorce une transition écologique, économique mais aussi et surtout sociale. Construire une ville durable passe par le développement des liens entre les habitants.

Aujourd'hui, Venelles compte près de 8500 habitants répartis de la manière suivante : 31 % de 0 à 30 ans, 39 % de 30 – 59 ans et 30 % de plus de 60 ans.

Notre mode de vie crée des fractures entre générations. L'entraide entre citoyens est un levier essentiel pour renforcer ce lien, améliorer le cadre de vie et ouvrir des espaces pour développer les échanges, le partage de connaissances et le vivre ensemble.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Animations du service jeunesse telle que « une pensée pour nos aîné(e)s
- Animations lors de la semaine bleue (chants)
- Rencontres intergénérationnelles avec les petits venellois par le CCAS
- Commémoration intergénérationnelle du 8 mai

Les actions à mettre en œuvre :



Créer une plateforme d'échange de services et d'entraide entre venellois



Créer un permis de végétaliser

- ▶ Introduire de la solidarité dans le concept de voisins vigilants
- ▶ Créer des lieux d'échange, des espaces conviviaux (tables de pique-niques, boulodromes...)
- ▶ Mise en place d'un réseau de « cabanes à livres »
- ▶ Développer et renforcer les animations intergénérationnelles
- ▶ Créer un challenge « tu es de Venelles si... » et promouvoir les actions
- ▶ Lutter contre la fracture numérique : organiser des journées de formation



Action : Créer une plateforme d'échange de services et d'entraide

Pendant la crise de la covid, la commune avait lancé une plateforme, <https://venelles.entraidonsnous.fr/>. L'objectif était d'offrir la possibilité à chacun de demander ou de proposer son aide et ainsi créer du lien entre les habitants. Cet espace est un site sécurisé administré par la collectivité. Cet outil a été utilisé également en 2022 pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens de la commune.

Cette plateforme d'échanges de services a démontré son utilité pour créer du lien entre les habitants et une communication simplifiée des besoins. Elle favorise le circuit court des services et permet un échange de savoir enrichissant pour tous.

Les étapes du projet :

- Paramétrage de la plateforme pour permettre un échange de services et d'entraide plus large : covoiturage, prêt d'outils... > 2023
- Plan de communication pour faire connaître l'outil
- Ateliers de prise en mains.
- Accompagnement des personnes âgées dans l'utilisation de l'outil.
- Evaluation du projet au bout d'un an

Indicateurs de réussite

Nombre d'utilisateurs de la plateforme

Nombre de services rendus via la plateforme

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

CCAS

Services supports :

Direction de l'innovation numérique et informatique

Coût (estimations)

Budget : 1300 € H.T. / an
(Abonnement plateforme + communication)

Calendrier

A déterminer

Partenaires institutionnels

Département des Bouches-du-Rhône

Partenaires associatifs et citoyens

Cercle d'or

Répond à une proposition citoyenne



Action : Créer un « permis de végétaliser »

Le « permis de végétaliser » est un dispositif qui permet à chacun de jardiner dans l'espace public, de préférence en pleine terre à proximité de son domicile.

Le dispositif contribue à embellir sa rue, son quartier pour améliorer le cadre de vie des Venellois, favoriser les rencontres et le partage, la création de liens avec ses voisins, la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux de préservation de l'environnement.

Ce permis participe également au développement de la biodiversité en ville par le biais de la végétalisation et contribue à la lutte contre l'imperméabilisation des sols.

La ville de Venelles définira les règles précises de fonctionnement du « permis de végétaliser ».

Les principes de base

Qui est concerné ?

Chaque citoyen majeur pourra demander à bénéficier d'une autorisation pour jardiner dans la rue.

Un projet devra être déposé auprès des services de la ville. À noter que selon la nature du projet, il peut être demandé d'être constitué en collectif : une association, un groupe constitué de plusieurs riverains, établissement scolaire ou périscolaire, commerce, entreprise...

Où ?

Sur le trottoir ou sur une place, « le permis de végétaliser » ne concerne que l'espace public. La notion d'espace public devra être précisé dans une charte.

Quoi ?

Le « permis de végétaliser » permet de :

- Fleurir le pied des arbres, individuellement ou collectivement.
- Jardiner collectivement en pleine terre
- Installer collectivement des jardinières au sol dès lors où un projet de pleine terre n'est pas envisageable
- Valoriser des espaces enherbés

La Mairie de Venelles définira précisément les espaces ouverts au « permis de végétaliser ».

Les étapes du projet

- Rédaction d'une charte de la végétalisation de l'espace public établissant les critères d'attribution du permis vert (objectifs, durée...) et définissant le rôle de la mairie et de tout titulaire du permis ainsi que les obligations liées à la détention du permis. Parmi ces obligations, afin de s'inscrire dans une démarche de préservation de l'environnement, le porteur de projet devra proscrire le plastique parmi les matériaux utilisés pour l'aménagement de l'espace à jardiner (contenants, bordures, coffrage...). Le jardinier s'engage à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité en Provence et à ne pas recourir à des pesticides.
- Chaque année, la ville établira une carte des espaces proposés au permis de végétaliser.

Les personnes intéressées devront demander leur permis uniquement sur les zones ouvertes au dispositif.

- Création d'un formulaire de demande de « permis de végétaliser »
- Campagne de communication sur le projet tous les ans entre novembre et janvier : site internet, réseaux sociaux de la mairie Venelles Mag.
- Délivrance des premiers permis à partir de mars.

Indicateurs de réussite

- > Nombre de projets déposés
- > Nombre de mètre² soumis au « permis de végétaliser »
- > Nombre de détenteurs du permis de végétaliser

Calendrier du projet

Préparation : 2023
Début : 2024

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable et participation citoyenne

Services partenaires :

Services techniques

Coût (estimations)

Budget : à déterminer en fonction du format de permis retenu

Les personnes intéressées pourront déposer un dossier pour bénéficier d'un financement via le « budget participatif »

Partenaires institutionnels

Partenaires associatifs et citoyens

Comité consultatif environnement

Répond à une proposition citoyenne

1.3.9. : Développement de vergers publics où chacun pourrait aider aux plantations et à l'entretien tout en ayant des zones de pique-nique et de dégustation des fruits

8.1.3. : Pouvoir avoir accès aux arbres fruitiers inutilisés des particuliers pour organiser des ramassages collectifs été produire des confitures, tartes.

9.3.6. : Mettre à disposition des espaces verts pour que les habitants s'en occupent

OBJECTIF 2 : Garantir l'accès et le droit à la culture pour tous

La culture est un outil essentiel pour le développement de la réflexion, de la sensibilisation et de l'esprit critique. C'est un vecteur essentiel d'ouverture sur le monde, de développement de sa créativité et de son esprit critique. Elle doit être accessible à tous âges, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Elle est un formidable levier d'échange et de partage entre les habitants. Venelles est connue pour son programme culturel riche et diversifié, la ville souhaite continuer, développer et innover dans les services proposés afin de toucher un public plus large.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Un 3^e lieu culturel est en cours de création sur la commune.

Les actions à mettre en œuvre :



Proposer une programmation culturelle diversifiée et accessible à tous



Créer une médiathèque verte

- ▶ Accompagner les publics en difficulté et/ou éloignés de la culture



Action : Proposer une programmation culturelle diversifiée et accessible à tous

Avec l'ouverture en mars 2023 de « l'Étincelle », la Ville de Venelles se dote d'un pôle culturel exceptionnel permettant de développer l'accès à la culture pour tous.

En effet, ce lieu abritera 2 salles de spectacle, une médiathèque verte, des espaces extérieurs aménagés en jardin mais aussi des studios de musique, des espaces d'expositions...

Par ce lieu emblématique, la culture devient un véritable levier de la transition, d'inclusion et de partage dans la vie venelloise.

En proposant une démarche globale, elle fait des habitants des acteurs de la culture.

> une culture accessible à tous, sur le plan social

*Création de passerelles entre les différentes formes de culture

Le spectateur sera considéré comme un acteur de la culture. L'idée est de proposer aux Venellois de ne plus être simplement consommateurs de spectacles mais bien d'y prendre part. Par exemple, des stages seront proposés avec la compagnie créatrice du spectacle. Les spectacles seront accompagnés d'expositions, de stages, de rencontres...

Des passerelles seront créées également entre les différentes pratiques artistiques, dans les domaines de la musique, du théâtre, du cirque...

* Faire de l'Étincelle un 3^e lieu, créateur de lien social > 2023

* Révision du mode de gestion des DUMISTE, intervenants musicaux en milieu scolaire pour ouvrir les jeunes publics – du CP au CM2.

Déjà présente par les interventions musicales en milieu scolaire dispensées par des professionnels, la musique et au-delà, la pratique culturelle quelle qu'elle soit, sera au cœur de l'activité de l'Étincelle, permettant aux amateurs et professionnels de la culture de mener des projets communs.

> Une culture accessible à tous, sur le plan économique

* Organisation d'événements gratuits en salle et en extérieur.

* Politique tarifaire : L'objectif est de développer le lien avec tous les publics

La ville propose des tarifs bas pour certaines catégories de la population. Elle adhérera également à des dispositifs permettant de proposer des tarifs accessibles pour les personnes défavorisées ou éloignées de la culture. Par exemple : les collégiens ou les lycéens notamment au travers d'un partenariat avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

* Poursuivre le partenariat avec « Culture du cœur » en offrant des places et le faire savoir.

> Une culture accessible à tous, accélérateur de la transition écologique

Le pôle culturel est conçu comme un 3^e lieu. Après la maison et le travail, il offre un espace où les habitants pourront se retrouver pour partager un café, lire le journal, se détendre, voir une exposition... et bénéficier des services et animations que le pôle proposera.

Le bâtiment est un outil au service de la transition écologique par :

* Les espaces extérieurs aménagés en jardins permettant des animations écoresponsables ou favorisant le lien social

* ses aménagements favorisant le développement de la mobilité douce : co-voiturage entre spectateurs, signalétique incitant aux déplacements piétons, bornes de recharge électrique.

* ouverture d'une médiathèque verte (voir fiche dédiée)

La commune se veut aussi exemplaire dans les manifestations culturelles qu'elle propose c'est pourquoi, elle s'engage à signer la charte métropolitaine des manifestations durables au niveau élevé

Indicateurs de réussite

> Nombre d'actions culturelles différentes proposées

> Nombre de visiteurs

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service culture et animation du territoire

Partenaires institutionnels

Département 13, Région Sud, Métropole, DRAC

Coût (estimations)

En cours d'élaboration

Partenaires associatifs et citoyens

Opérateurs associatifs (MJC, Comparses et sons, Aux sources de la Provence...)
Comité consultatif culture

Répond à une proposition citoyenne



Action : Créer une médiathèque verte

Selon le Dictionnaire en ligne des bibliothèques et des sciences de l'information (ODLIS), une bibliothèque verte et durable se définit comme une bibliothèque qui prend en compte la durabilité environnementale, économique et sociale.

Les bibliothèques vertes et durables peuvent être de n'importe quelle taille, mais elles doivent avoir un programme de durabilité clair qui comprend notamment :

- Économie durable : une consommation restreinte ; des pratiques d'économie circulaire et de partage.
- Services de bibliothèque durables : des informations pertinentes et à jour, des espaces partagés, des appareils et une éducation, empreinte carbone positive.
- Durabilité sociale : une bonne éducation, l'alphabétisation, l'engagement communautaire, la diversité interculturelle, l'inclusion sociale.
- Gestion de l'environnement : des objectifs environnementaux dont la réduction de son propre impact négatif sur l'environnement.
- Engagement envers les objectifs et programmes environnementaux généraux : Engagement à travailler pour les objectifs de développement durable des Nations Unies, les certificats et programmes environnementaux, l'accord de Paris sur le climat, etc.

Au 1^{er} semestre 2023, la ville ouvrira le pôle culturel « L'Étincelle » véritable 3^e lieu dédié à la culture. Il accueillera notamment une médiathèque verte. Celle-ci a été imaginée comme un outil de transmission et d'échanges des savoirs sous toutes leurs formes : papier, numériques, sonores, apprentissage, échanges de pair à pair...

La médiathèque sera totalement gratuite et représentera un espace de vie accessible à tout usager désireux de bénéficier de ses services ou souhaitant emprunter toute forme de support.

Les fonds documentaires et les services seront construits sur la base de l'expression des besoins des usagers. Le lieu s'intègre dans le fonctionnement global du pôle culturel.

La médiathèque est pleinement partie prenante dans la démarche d'ouverture culturelle du pôle.

Par ailleurs, elle se positionne comme un facilitateur de la transition. Relais mobilisable, elle participe activement à la transition écologique dans son principe de fonctionnement mais aussi dans ses actions.

Elle est le 1^{er} relais pour l'information, la formation, l'expérimentation et l'apprentissage sur les thématiques de développement durable toujours dans des valeurs de partage, inclusion, confiance, bienveillance. Elle favorisera le lien social et l'échange entre les habitants.

Elle disposera de 4 moyens d'action : son espace au sein du pôle culturel, ses collections, les services et les animations qu'elle propose.

La médiathèque s'organisera autour de 3 axes :

> La transition écologique :

Le bâtiment sera classé RT2012 par son fonctionnement et dispose d'espaces végétalisés. Une politique de recyclage sera mise en place. Les espaces et les publics seront mutualisés.

*Espace Développement Durable dédié en termes de collections et de pratique

Afin d'encourager les déplacements doux et la sobriété énergétique, seront mis en place :
de borne de production d'énergie d'origine humaine à la médiathèque
d'arceaux à vélo à l'extérieur, des prêts de cadenas ou d'entretien de vélo

Les collections :

Les collections seront regroupées dans l'espace Développement Durable pour faciliter l'accès au public avec des extensions de la collection : prêt de sac à dos thématique, kit éco d'énergie, socle tawashi, jeux de société, prêt de petit outillage, prêt d'instruments de musique

Services et animations :

Troc et échange : puzzles, grainothèque, bouturothèque, totbags. Paniers en tissu pour courses dans médiathèque, repair café
Animations en lien avec le service développement durable : expérimentation, zéro déchet, inclusion numérique, conférences et tables rondes, échange de savoir, soirée jeux.

Promotion de l'économie et des savoir-faire :

Promotion des métiers vitrines des savoir-faire (artisanat), emprunt de livre vivant (temps pour un entretien), journée de job dating,

Partage de savoir :

Je fais partager mon savoir, mon métier, mon expérience.
Relais des commerçants du centre-ville (récupération de commande)
Ticket découverte
Permanence institutionnelle : matinée des pro
Création d'un réseau de boîtes à livres sur l'ensemble du territoire de la commune
Utilisation de la pause méridienne : relaxation, musique
Promotion du fond local (extension numérique pour mettre en valeur le potentiel territoire)
Découverte des produits locaux.

Pratique interne :

Sensibilisation des équipes, fixation des objectifs, mise en place d'un système de management environnemental, charte écoresponsable du pôle, gestion métier (circuit du livre + vertueux), politique de désherbage durable.

> Responsabilité sociétale

Faire de la médiathèque un lien de vie et de rencontre pour tous
Faire une médiathèque inspirante : confort, accessibilité, comme à la maison, jardin (aménagement)
Espace pour tous les publics et tous les usages : tout un chacun peut s'y retrouver.
Actions pour les publics isolés : ex senior, collection adaptée (livre audio, large vision)
Activité adaptée : café blabla (espace de conversation).

Accessible et inclusive : physique (horaires larges), facile d'accès, autonomie des publics, numérique

Collection autour du handicap : large vision, dyslexie

Action pour améliorer le bien-être et la qualité de vie : sophrologie, espace happy, espace sieste

> Favoriser la formation tout au long de la vie.

> Favoriser la participation de tous publics

Ateliers créatifs : DIY, l'utilisateur est acteur de l'action culturelle.

Pratique de la musique

Jeux de société

Gaming : loisirs virtuels, (développement du lien social) partage du jeu,

Indicateurs de réussite

> Nombre d'ateliers culturels différents proposés

> Nombre de visiteurs

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service culture et animation du territoire

Partenaires institutionnels

Service Développement durable

Direction Régionale des Affaires

Culturelles Région PACA

Département des Bouches-du-Rhône

Coût (estimations)

En cours d'évaluation

Partenaires associatifs et citoyens

Repair café pays d'Aix

Comité consultatif culture

Répond à une proposition citoyenne



DÉFI N°9 – DEVELOPPER L'IMPLICATION CITOYENNE

Objectif 1 : Informer et sensibiliser aux enjeux de la transition

Objectif 2 : Poursuivre les partenariats avec les associations engagées

Objectif 3 : Développer la concertation citoyenne et les projets citoyens



OBJECTIF 1 : Informer et sensibiliser aux enjeux de la transition

La transition écologique est l'affaire de tous. La mobilisation de tous aujourd'hui permettra de poser les bases d'une ville durable demain. Les conséquences du dérèglement climatique n'épargnent personne, une transition écologique est donc incontournable pour assurer un avenir durable. C'est pourquoi il convient d'impliquer l'ensemble de la population dans cette démarche en informant et en sensibilisant sur l'urgence climatique et les conséquences des activités polluantes.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

Des animations portées par différents services et associations durant la semaine européenne du développement durable, lors du « world clean up day », de la semaine de réduction des déchets...

Les actions à mettre en œuvre :



Développer un programme de sensibilisation à la transition tout public et pour le personnel municipal



Former les agents de la ville à la fresque du climat et proposer des ateliers pour enfants et adultes



Faire des agents communaux des ambassadeurs de la transition



Action : Développer un programme de sensibilisation à la transition

Un programme de sensibilisation à la transition sera défini chaque année par les services concernés à compter de 2023 pour toucher l'ensemble des venellois, y compris le personnel municipal. Un programme diversifié et cohérent sensibilisera efficacement à différentes thématiques de la transition écologique, et donnera des outils aux venellois et aux agents pour agir.

L'objectif est de sensibiliser tous les agents communaux et 50% de la population venelloise d'ici 2026 en mobilisant en priorité les publics non sensibilisés.

Des sensibilisations seront proposées, selon le niveau de connaissance des publics sur les sujets liés à la transition. Le principe est d'aller à la rencontre des publics.

Les Venellois déjà sensibilisés pourraient devenir des ambassadeurs/des acteurs de la transition en sensibilisant à leur tour.

La ville vise en priorité les publics suivants : adultes, jeunes, enfants et entreprises dans plusieurs lieux et événements organisés par les services de la ville.

L'idée est de créer une récurrence dans les événements verts de la ville relayés par tous les services de la ville.

Par exemple : 1 mois - 1 écogeste (une thématique par mois) déclinable dans les supports de communication, à la médiathèque, au service jeunesse....

Les thématiques recensées :

L'énergie, la mobilité douce, la consommation responsable, la biodiversité, les déchets, le changement climatique, l'alimentation

Les lieux potentiels de sensibilisation :

Les écoles, le centre de loisirs, le local et le tremplin jeune, la Médiathèque, le pôle culturel, le marché du samedi matin, la Campanella, le Parc des Sports, les associations sportives, la MJC, le JVC, l'Entrepôt, la piscine, les entreprises et commerces.

Les évènements :

Le Forum des associations, la semaine bleue, l'ouverture de la saison culturelle, la semaine du développement durable, les mardis en fête, les festivités de Noël....

Objectif : proposer systématiquement dans chaque grande manifestation un espace de sensibilisation (une animation, un totem délivrant un message, des messages vocaux, des capsules vidéo).

Les services municipaux mobilisés et leurs propositions :

Le service de la culture, associations et animation du territoire (SCAT) :

- Cycle de conférences sur les sujets de la transition
- Spectacle spécifique sur le développement durable / expositions
- Programme d'ateliers participatifs avec la médiathèque dès septembre 2023
- Services quotidiens de la médiathèque (exemple troc de tote-bags) dès mars 2023
- Prêts de sacs à dos avec du matériel sur les économies d'énergie
- Mise à disposition de 100 fiches zéro déchet
- Prêt de jeux sur le développement durable à la médiathèque
- 1 mois 1 écogeste avec la médiathèque
- La journée des olympiades avec le service des sports

- Sensibilisation aux économies d'énergie pour les associations utilisant les bâtiments publics afin qu'elles sensibilisent à leurs tours leurs membres
- Une politique tarifaire pourrait être mise en place pour les associations qui utilisent les bâtiments publics en fonction des dépenses énergétiques
- Sensibilisation au tri du verre et des mégots pour les associations sportives du Parc des Sports
- Déploiement de la 3^e phase de mise en place du tri au Parc des Sports avec la sensibilisation des utilisateurs (travailler sur les attitudes écoresponsables lors de tournois par exemple)
- S'appuyer sur le label terre des jeux
- Déployer une restauration écoresponsable, une bonne nutrition au niveau de l'espace restauration du parc des sports

Le service développement durable :

- Ateliers de sensibilisation des agents et des élus plusieurs fois dans l'année
- Atelier fresque du climat
- Semaine du DD
- Venelles quizz décliné avec tous les publics
- Bilan carbone communal et individuel

Le service jeunesse :

Centre aéré :

- Création des mercredis verts à l'ALSH 1 fois par mois environ
- Le ciné enfant vert 1 fois par trimestre avec le choix d'1 film abordant des thématiques environnementales ou sociales
- Réédition de l'Eco festival avec sensibilisation, jeux, musique pour les jeunes et les familles
- Sensibilisation à la qualité de l'air grâce à un feu vert orange ou rouge en façade de la mairie
- Création d'un mensuel jeunesse orienté vers le développement durable
- Proposition d'animations sur la pause méridienne sur le thème du gaspillage alimentaire

Le tremplin jeune (11-14 ans) :

- Création du Conseil municipal des jeunes (voir descriptif dans la fiche action ...)
- Dans le cadre du CMJ de nombreuses animations seront proposées :
- Défis de ramassage de déchets
- Construction et installation d'abris à oiseaux
- Créer une boîte aux lettres pour distribuer des courriers écrits par les jeunes aux personnes isolées.
- Faire un guide des gestes écolos avec les jeunes (Magnet, livret...)
- Organiser des récoltes de dons alimentaires
- Questionner les jeunes sur la ville et les améliorations pour une ville plus durable (+ de poubelles+ de cendriers, alternative aux décorations lumineuses...)

Le local jeunes (15-25 ans) :

- Le local jeune souhaite créer un comité des jeunes d'ici fin 2022 pour responsabiliser un petit groupe qui veillera au respect de l'utilisation des locaux et qui participera à certaines décisions, à la gestion des conflits et à la programmation des animations.
- Provoquer le débat entre jeunes et avec l'animateur en affichant des posters « chocs » sur des sujets environnementaux.

Le service économie :

- Organisation de réunions avec toutes les entreprises et commerces pour les sensibiliser à l'économie circulaire (commerces engagés, la Roue, la consigne, le vrac...)

Service scolaire :

- Rencontrer les directeurs d'école en mars ou avril pour leur proposer des animations pour l'année scolaire qui suit.
- Profiter des conseils d'école pour faire passer des messages, sensibiliser et les informer d'évènements sur la transition
- Mettre en relation les associations qui souhaitent intervenir en classe et les directeurs d'écoles
- Acheter des tables de tri connectées pour mesurer et sensibiliser au gaspillage alimentaire

Le service communication :

- Former les agents à la réalisation de capsules vidéos des élus faisant la promotion des différents dispositifs ci-dessus

Les associations :

- Les associations sportives : demander à ces associations sportives de proposer des entraînements/échauffement sur la thématique de la transition écologique.
- Proposer aux associations d'organiser du covoiturage lors des déplacements sportifs hors Venelles et lors des évènements sportifs à Venelles
- Accompagner les initiatives associatives : la MJC avec la journée science en octobre 2022 pourrait intégrer des animations autour du développement durable.

Indicateurs de réussite

- > Objectifs : 1500 Venellois/an soit 50% de la population sensibilisée en 2026
- > Nombre d'ateliers/animations/an et nombre de participants
- > Nombre de sensibilisation/an et nombre de participants

Mise en œuvre

Calendrier

2022 : Fresque du climat
Semaine du développement durable
2023 : démarrage des animations à la médiathèque mars et septembre
2023 : Mise en œuvre du plan de sensibilisation

Partenaires institutionnels

Métropole, Région, Département, ARBE

Maître d'ouvrage

Service développement durable
Services jeunesse, scolaire, économie,
culture animation, service des associations,
service communication, service
communication interne

Coût (estimations)

Budget : 500€ une journée d'animation

Partenaires associatifs et citoyens

Le CPIE

Recyclaix

Colibris

8 vies pour la planète

Les petits débrouillards

La Régie des eaux du Pays d'Aix

Les associations sportives

Répond à une proposition citoyenne

9.1.1 : Proposer des éclairages scientifiques aux projets en cours et enjeux de la Ville

9.1.2 : Assurer la formation des enfants à la culture scientifique

9.1.3 : Développement des actions de sensibilisation, d'information et de formation à la transition, dans les écoles en lien avec les enseignants, et à destination de l'ensemble de la population

9.1.4 : Proposer des temps de formation, par exemple sur la thermique dans le bâtiment et sur la réduction de la consommation d'énergie

9.1.5 : Transmettre le goût du numérique : organiser des journées de formation

9.1.6 : Des ateliers gratuits le week-end ou le soir (les actifs sont plus dispo) sur les écoconduites mais aussi sur l'alimentation (cours de cuisine) et le sport

9.1.6 : Former les agents de la Ville à la fresque du climat

9.3.2. : Proposer des cadres de participation festifs et ludiques (s'inspirer de la famille 0 déchets)



Action : Former les agents de la ville à la Fresque du Climat et proposer des ateliers pour enfants et adultes



Pour agir face au changement climatique, il faut d'abord comprendre les mécanismes à l'œuvre. C'est ce que permet « La Fresque du Climat ».

Cette méthode de sensibilisation basée sur les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), consiste à reconstituer les liens de cause à effet du dérèglement climatique sous la forme de cartes à replacer dans l'ordre.

La Fresque du climat permet aux individus et organisations de créer une discussion collective sereine et positive sur les leviers d'action à notre échelle et apporte les explications nécessaires à la compréhension des phénomènes en jeu.

La ville souhaite proposer cette action de sensibilisation à tous les habitants (adultes et enfants) et aux acteurs locaux (associations, entreprises) ainsi qu'aux agents et membres du conseil municipal.

- Mobiliser les acteurs (associations, animateurs de la Fresque du Climat) capables d'organiser et animer des ateliers régulièrement au sein de la population.
- Former en interne des agents pour animer des Fresques du Climat pour les agents de la ville et les élus du conseil municipal
- Favoriser la formation de membres d'associations ou de Venellois à l'animation de Fresque du climat dans leur structure
- Planifier des ateliers réguliers de la « Fresque du Climat » :
 - *pour les élus et les agents de la ville (6 par an)
 - *pour les Venellois de 8 à 10 par an
 - *pour les entreprises (ponctuellement)

Durée des ateliers « Fresque du Climat » :

Adultes : 3 heures

Enfants : 2 heures



Indicateurs de réussite

- > Nombre d'agents formés à l'animation
- > Nombre d'agents et d'élus ayant suivi une fresque du climat
- > Nombre de fresques du climat organisées pour le grand public
- > Nombre de personnes ayant suivi une fresque du climat

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Partenaires institutionnels

ADEME

Coût (estimations)

Budget prévisionnel : 2000 €

Partenaires économiques, associatifs et citoyens

L'association La Fresque du Climat

Astrid du Petit Thouars

Pierre Prouteau

Répond à une proposition citoyenne

9.1.7. : Former les agents de la Ville à la fresque du climat



Action : Faire des agents communaux des ambassadeurs de la transition

Les agents du service public sont les premiers ambassadeurs de la transition écologique. Ils font preuve d'exemplarité vis-à-vis de l'ensemble des venellois et sont moteurs de la transition dans leurs services respectifs.

- Sensibiliser tous les agents de la commune aux enjeux climatiques grâce à l'animation Fresque du climat
- Proposer régulièrement aux agents des ateliers de sensibilisation sur différentes thématiques telles que l'énergie, l'eau, la qualité de l'air, la mobilité douce, l'alimentation durable...
- Recruter des volontaires : proposer aux agents de devenir ambassadeurs dans leurs services et à l'extérieur
- 1 ambassadeur par service qui se chargerait de sensibiliser le reste de ses collègues tout au long de l'année. Il serait référent de la transition
- Le service développement durable se chargerait d'initier la démarche dans les services et de proposer aux ambassadeurs volontaires des missions pour sensibiliser leurs collègues et proches et d'animer le réseau des ambassadeurs
- Deux points dans l'année serviraient à co-construire avec eux les objectifs/les défis à atteindre pour chaque service
- Les services exemplaires pourraient percevoir des récompenses en guise de motivation
- Une rétribution pourra être proposée aux agents volontaires et motivés
- Les ambassadeurs pourraient être force de proposition pour mobiliser les habitants

Indicateurs de réussite

Nombre d'agents ambassadeurs

Nombre de défis relevés par les services

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Partenaires institutionnels

Communes de la Métropole ayant déjà mis en place cette action : Aix en Provence

Coût (estimations)

Budget : 500 € par an pour les rétributions et récompenses

Partenaires associatifs et citoyens

Associations environnementales pour la partie sensibilisation

Répond à une proposition citoyenne

xxx

OBJECTIF 2 : Poursuivre les partenariats avec les associations engagées

Des associations s'engagent déjà pour la transition écologique à Venelles...



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Le partenariat de longue date avec l'association Recyclaix et la ressourcerie Histoire Sans fin

Les actions à mettre en œuvre :



S'appuyer sur les écoles, le centre aéré, le Tremplin Jeunes et le Local Jeunes pour sensibiliser à la transition écologique

- ▶ Favoriser les partenariats avec les associations locales impliquant les jeunes
- ▶ Développer les liaisons vers les associations sportives pour les mercredis du sport
- ▶ S'investir dans le programme UNICEF : ville amie des enfants



Action : S'appuyer sur les écoles, le centre aéré, le Tremplin Jeunes et le Local Jeunes pour sensibiliser à la transition écologique

Les écoles, le centre aéré, le Tremplin Jeunes et le Local Jeunes sont des structures centrales réunissant les jeunes de la commune. Ils représentent la génération de demain et grandiront dans un monde où le changement climatique sera l'une des préoccupations principales. Ils sont donc une cible prioritaire pour la sensibilisation. Le changement de comportement chez les jeunes est également susceptible d'entraîner les parents et les proches à participer à la transition.

Aujourd'hui, les écoles de Venelles comptent un peu plus de 800 élèves. L'ALSH, l'Oustau accueille en moyenne 140 enfants tous les mercredis.

La ville gère également le Tremplin jeunes pour 12-15 ans et le Local Jeunes pour les 15-20 ans fréquentés régulièrement par une cinquantaine de jeunes.

Les écoles bénéficient de plusieurs accompagnements notamment par le CPIE dans le cadre du programme « Apprendre pour agir » qui représentaient en 2022 : 6 classes. Les élèves des cours moyens reçoivent également une sensibilisation aux déplacements à vélo délivrée par le Police municipale dans le cadre de la prévention routière.

Les enfants et les jeunes sont une cible privilégiée du programme de sensibilisation car ils représentent les adultes de demain. Par leur intermédiaire, il est possible de toucher leurs parents.

Public scolaire :

Les inciter à participer au programme « Apprendre pour Agir » de la Métropole en rencontrant les directeurs/directrices d'écoles avant la fin de l'année scolaire précédente pour leur parler du programme et des animations potentielles que pourraient entreprendre les enseignants.

Lorsque les cours d'écoles seront végétalisées, des projets biodiversité et projets jardins potagers pourront être accompagnés par la mairie.

Dans le cadre du Plan de déplacement établissement scolaire au Cabassols qui se déroulera sur 2 ans, des animations sur la mobilité vont être proposées dans chaque classe.

Public ALSH 3-11 ans

- Création des mercredis verts à l'ALSH : 1 fois par mois environ
- Le ciné enfant vert 1 fois par trimestre avec le choix d'1 film abordant des thématiques environnementales ou sociales
- Réédition de l'Eco festival avec sensibilisation, jeux, musique pour les jeunes et les familles
- Sensibilisation à la qualité de l'air grâce à un feu vert orange ou rouge en façade de la mairie
- Création d'une publication jeunesse orientée vers le développement durable
- Proposition d'animations sur la pause méridienne sur le thème du gaspillage alimentaire
- Animation autour du potager du centre aéré

Public jeune : L'idée est d'inciter au débat dans le Local Jeune pour provoquer une prise de conscience. Des images seront régulièrement affichées au Local Jeunes afin de provoquer une discussion : 1 fois par trimestre.

Par ailleurs seront organisés des animations de sensibilisation rassemblant enfant et parents sur le modèle des défis famille.

Indicateurs de réussite

Nombre d'interventions dans les écoles, le centre aéré et les lieux d'accueils des jeunes

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service jeunesse
Service développement durable
Service scolaire

Partenaires institutionnels

Métropole

Coût (estimations)

Budget : 250 € par demi-journée
d'animation

Partenaires associatifs et citoyens

Recyclaix
CPIE
Papa Ours Nature

Répond à une proposition citoyenne

9.1.3 : Développement des actions de sensibilisation, d'information, et de formation à la transition, dans les écoles en lien avec les enseignants et à destination de l'ensemble de la population

9.3.2. : Proposer des cadres de participation festifs et ludiques (s'inspirer de la famille 0 déchets)

OBJECTIF 3 : Développer la concertation citoyenne et les projets citoyens

Un des objectifs forts de l'Agenda 2030 est de développer l'implication des habitants dans la vie de la collectivité. La dynamique de co-construction qui a permis la création de cet Agenda 2030 doit se poursuivre au quotidien sous différentes formes. Elle permettra d'associer les Venellois aux décisions qui les concernent directement, ce qui est essentiel.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Des visites de sites et de quartiers sont organisées régulièrement
- En 2021, la ville a conduit la concertation « Venelles en transition » pour co-construire avec les habitants une ville durable. Elle a abouti à la création de l'Agenda 2030.
- Sept comités consultatifs permettent d'échanger avec les citoyens impliqués sur des projets municipaux
- les échanges avec les associations engagées comme le comité d'intérêt de quartier (CIQ) et Carrefour citoyen

Les actions à mettre en œuvre :



Créer un label « acteur de la transition »



Proposer un budget d'initiative citoyen municipal



Créer un conseil municipal des enfants



Accompagner les forums d'échange et d'écoute

- ▶ Mettre en place un système pour permettre aux habitants de signaler tout incident sur la voie publique aux services concernés.
- ▶ Proposer un élu à l'anticipation et à la participation citoyenne



Action : Créer un label « acteur en transition »

Le label « acteur en transition » s'adressera aux associations, aux actions citoyennes et aux entreprises s'engageant dans des démarches durables. Il permet d'engager l'ensemble des parties prenantes, chacun à son niveau, pour atteindre l'objectif d'une ville durable en 2030. Il donnera la possibilité à ces initiatives d'être reconnues et valorisées et de servir d'exemple aux acteurs souhaitant s'engager pour la transition.

Une grille de notation et un cahier des charges pourraient être définis et permettre d'obtenir différents "grades" selon le niveau d'engagement.

L'exemple du label "acteurs éco-responsables" de l'île d'Oléron :

"Adhérer au label des acteurs éco-responsables permet de **développer des actions efficaces** grâce à des conseils et un accompagnement personnalisé, **valoriser son organisation** en prouvant sa démarche éco-responsable et **appartenir à un réseau local** d'échange de bonnes pratiques.

L'entreprise candidate deviendra, selon le nombre et la qualité des actions engagées :

- Acteur éco-responsable concerné *
- Acteur éco-responsable engagé **
- Acteur éco-responsable exemplaire ***

Le cahier des charges du label regroupe 65 actions réparties en **six thématiques**, ce qui incite à agir sur un spectre large :

- Mobilité
- Biodiversité
- Économie circulaire
- Énergie
- Accessibilité
- Emploi et Compétences"

Dans un souci de transparence, le cahier des charges serait téléchargeable sur le site internet de la mairie. Un formulaire sur la même page internet permettrait aux acteurs de réaliser leur demande de labellisation.

Autre exemple inspirant la marque « Valeurs Parc naturel régional », la marque collective au réseau des Parcs.

Valeurs Parc naturel régional porte la vision d'un autre modèle de société conciliant de façon plus harmonieuse les aspects écologiques, économiques et sociaux, pour assurer de façon durable le bien-être des femmes et des hommes au sein de son territoire.

Indicateurs de réussite

Nombre de labels attribués

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable

Partenaires institutionnels

Coût (estimations)

A estimer

Partenaires associatifs et citoyens

Vitrines de Venelles

Comité consultatif environnement

Répond à une proposition citoyenne



Action : Proposer un budget d'initiative citoyen municipal

Un budget d'initiative citoyen^{ne} à l'échelle de la commune permettrait aux habitants d'affecter une partie du budget de leur commune aux projets qu'ils considèrent comme les plus importants et par exemple des projets en lien avec la transition. Cette démarche pourrait se traduire par l'allocation d'une enveloppe budgétaire de la part de la mairie à des projets proposés et votés par les habitants sur des critères répondants aux exigences de la transition.

Deux possibilités :

- Sur le modèle du **fonds d'initiatives citoyennes** de la commune de Villerupt (Meurthe-et-Moselle, ~ 10 000 habitants)
- Sur le modèle du **budget participatif** de la commune de Sangatte (Pas-de-Calais, ~ 5000 habitants)

Un **fonds d'initiatives citoyennes** permettrait de financer ponctuellement des projets citoyens qui ne nécessiteraient pas un budget trop conséquent. Ce dispositif offre une gestion plus "légère" pour la mairie dans la mesure où une association serait désignée pour gérer le fonds et être garante de la bonne utilisation des subventions accordées. Le comité consultatif "environnement" déjà existant pourrait donner un premier avis sur les projets soumis à la ville, puis le conseil municipal pourrait statuer sur cette base. Dans cette option, la dimension "participative" est plus limitée que dans l'option d'un budget participatif.

Un **budget participatif** soumet à la voix des habitants une part du budget de la commune. Chaque année, la ville peut soumettre des thématiques répondant aux objectifs de l'Agenda 2030 ou laisser les habitants libres de proposer leurs projets.

Les conditions de dépôt d'un projet sont les suivantes :

- Être une personne physique et résider sur le territoire de la commune et avoir plus de 11 ans (âge minimum pour se présenter au conseil municipal des jeunes).
- OU être une association domiciliée sur le territoire qui justifie d'un intérêt local
- Ne déposer qu'un projet
- Ne pas avoir été lauréat d'une précédente édition (sur les deux dernières années)]

Le choix des projets s'effectue en trois phases :

- La labellisation : un jury citoyen (voir charte de la ville de Sangatte) définit la liste des projets qui seront soumis au vote, s'assure que ces derniers soient bien d'intérêt général, et rencontre les porteurs de projet pour s'assurer de leur implication
- Le vote : pendant un minimum de 4 semaines, tout habitant de la commune, âgé de plus de 11 ans (même âge minimum que précédemment) peut voter en ligne [*par exemple en classant 3 projets par ordre de préférence*] une seule fois
- L'annonce des lauréats

Calendrier :

- > Elaboration du projet en concertation avec le comité consultatif environnement > 2023
- > Lancement du projet > 2024

Indicateurs de réussite

Montant du budget participatif alloué

Nombre de projet ayant bénéficié du budget participatif

Nombre de candidats au budget participatif

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable et participation citoyenne

Services partenaires :

Sports et Vie associative

Jeunesse

Services techniques

Partenaires institutionnels

∅

Coût (estimations)

Budget : de 2000 à 5 000 €

Partenaires associatifs et citoyens

∅

Répond à une proposition citoyenne

9.3.8 : Proposer un budget citoyen municipal aux habitants (budget participatif)



Action : Créer un conseil municipal des enfants

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté offre la possibilité pour les collectivités dans son article 55 de "créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse".

Le cadre fixé en est le suivant :

"Elle [l'instance] est composée de jeunes de moins de trente ans domiciliés sur le territoire de la collectivité ou de l'établissement ou qui suivent un enseignement annuel de niveau secondaire ou post-baccalauréat dans un établissement d'enseignement situé sur ce même territoire. L'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne doit pas être supérieur à un.

Ses modalités de fonctionnement et sa composition sont fixées par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale."

Afin de mobiliser les jeunes du CM2 à la 4^e et de les sensibiliser à leur rôle de citoyens, il est proposé de créer un conseil municipal des jeunes.

Lieu de débat privilégié, le CMJ permet aux jeunes de participer pleinement à la vie du village en réalisant des projets collectifs, relatifs à la jeunesse, l'actualité sociale, la scolarité et les futures études, la santé, la culture, le sport, participer à des réunions et des fêtes et événements locaux et nationaux.

Les élus adultes pourront consulter le « Conseil municipal des jeunes » pour bénéficier des avis de ses membres sur des projets ou des décisions, dans de nombreux domaines.

Ses membres ont vocation à être les représentants de la jeunesse venelloise et encourager les échanges entre jeunes, élus locaux et adultes citoyens.

Les jeunes conseillers seront nommés pour 2 ans.

- 3 réunions / an du « CMJ » au complet (séances plénières) + 2 réunions par trimestre prévues en sous-groupes de travail selon les sujets qui t'intéressent : « Cadre de vie et environnement, « communication » et « loisirs et solidarité »
- Candidatures à transmettre au service Jeunesse sur le support qui te correspond le mieux (vidéo, texte, présentation orale, etc.)
- Coordination : l'animateur du Tremplin Jeunes)

Calendrier du projet :

Installation du conseil municipal des jeunes > décembre 2022

Indicateurs de réussite

Nombre de membres du conseil municipal des jeunes

Nombre de séances

Nombre et diversité des sujets débattus



Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service jeunesse

Services partenaires :

Service développement durable et participation citoyenne

Partenaires institutionnels

∅

Coût (estimations)

Budget : à définir

Partenaires associatifs et citoyens

∅

Répond à une proposition citoyenne

9.3.9 Créer un conseil municipal d'enfants



Action : Accompagner les forums d'échange et d'écoute

La ville de Venelles est aujourd'hui forte de l'expérience de la concertation « Venelles en transition » à laquelle ont participé près de 600 personnes. Aujourd'hui elle doit capitaliser sur la démarche menée.

L'idée est de poursuivre la construction de la ville avec la population, d'aller à l'écoute des habitants, associations, entreprises et de les associer systématiquement aux projets qui les concernent.

Pour cela, la commune doit penser la concertation de manière structurelle dans ses méthodes de travail. Elle dispose déjà de plusieurs outils de concertation comme les 7 comités consultatifs ou les groupes de travail thématiques.

Le principe n'est pas de multiplier les espaces d'échanges mais d'adapter les outils pour développer l'écoute et l'implication citoyenne dans les prises de décision.

Les étapes du projet :

- > Enquête auprès de la population sur les outils de participation citoyenne et de communication pour évaluer leur niveau d'implication, leurs besoins d'échange et d'écoute > **2023**
- > Formation des agents municipaux à la participation citoyenne et à la gestion de projet en intelligence collective > **2023/2024**
- > Diffuser les comptes rendus de réunion publique sur venelles.fr et des questions posées par la population sur un projet > **2023**
- > Informer les habitants des évolutions des projets de la commune
- > Associer les citoyens par la concertation au choix des priorités des actions à mener sur le principe de Venelles en Transition
- > Convier les citoyens à la conception et à la réalisation de la solution
- > Proposer annuellement une journée portes ouvertes de la Mairie pour comprendre le fonctionnement de l'administration > **à partir de 2023**
- > Faire un état des lieux annuel de la participation citoyenne avec les comités consultatifs et les associations impliquées comme par exemple, le CIQ ou Carrefour Citoyen, pour évaluer les outils et les pratiques de concertation > **à partir de 2023**

Indicateurs de réussite

- > Nombre d'outils d'échange
- > Nombre d'agents formés
- > Nombre de groupes de travail créés

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable et participation citoyenne

Partenaires institutionnels

CNFPT

Coût (estimations)

Budget : 2 000 à 3 000 €

Partenaires associatifs et citoyens

Comités consultatifs
CIQ
Carrefour citoyen

Répond à une proposition citoyenne

9.3.1. : Accompagner des forums d'échange et d'écoute régulièrement afin de débattre de projets en cours ou futurs



DÉFI N°10 – PERMETTRE AUX HABITANTS DE VIVRE EN BONNE SANTE

Objectif 1 : Poursuivre les efforts en matière de pratiques sportives

Objectif 2 : Proposer des services adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

Objectif 3 : Proposer une nouvelle offre de soins diversifiée



OBJECTIF 1 : Poursuivre les efforts en matière de pratiques sportives

Le sport est un élément central pour le bien-être et la santé des venellois. La commune propose beaucoup d'activités sportives variées. Il s'agit de maintenir cette dynamique sportive au sein de Venelles en proposant de nouvelles pratiques et en valorisant l'existant auprès des habitants.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

En association avec les professionnels de santé et le secteur associatif sportif, la ville souhaite continuer à développer sa politique publique « Sport-Santé-Bien-être », destinée à promouvoir les activités physiques ou sportives (APS) pour tous et toutes, à tous les âges de la vie.

Son ambition, accroître le recours à des comportements bénéfiques pour la santé et développer la pratique des APS auprès d'un large public dans un but de prévention du capital santé.

Dans cette perspective, six axes de travail spécifiques ont été déployés :

- 1-) Renforcer l'offre de pratiques du sport dit de « Bien-être » dispensée par les clubs sportifs venellois, afin d'encourager la pratique des publics à besoins particuliers (sédentaires, seniors, etc.) par la mise à disposition d'équipements municipaux pour la dispense d'activité dites « sport santé bien-être »
- 2-) Faciliter l'accès à la pratique des APS en proposant aux personnes en difficulté financière une aide spécifique à travers le Pass Loisirs par exemple
- 3-) Mise en conformité des ERP (Equipement Recevant du Public) dans le cadre de l'agenda 2021
- 4-) Développer les réseaux de mobilité active (modes doux, marche à pied, cycles, nouveaux usages de l'espace public), à travers des plans de déplacement urbain et un dispositif de co-voiturage partant du parc des sports en partenariat avec les clubs sportifs,
- 5-) Créer de nouveaux sentiers de randonnée avec des degrés de difficultés (super roulant etc.)
- 6-) Valoriser l'évènementiel sportif mettant en valeur la santé et la solidarité.

Les actions à mettre en œuvre :



Favoriser la promotion du sport santé

- ▶ Davantage communiquer et développer le Pass loisirs
- ▶ Reconstituer le parcours sportif et de santé au nord du parc des sports
- ▶ Proposer des événements sportifs au grand public et des animations autour du sport bien-être
- ▶ Réfléchir aux nouvelles pratiques sportives en extérieur et libre accès



Action : Favoriser la promotion du sport santé (sport sur ordonnance)

SPORT SUR ORDONNANCE : UNE LOI & UN DÉCRET

- LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Ce décret – rentré en application le 1er mars 2017- vient ainsi compléter l'article initial, en apportant des détails quant à l'identité des personnes habilitées à dispenser une activité physique aux personnes atteintes d'affection de longue durée (ALD)

L'article fondateur de ce décret présente le **sport sur ordonnance** sous ces mots : "Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient."

La pratique du sport sur ordonnance peut être dispensée par l'un des intervenants suivants :

1° Les professionnels de santé mentionnés aux articles L. 4321-1, L. 4331-1 et L. 4332-1 ;

2° Les professionnels titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'activité physique adaptée délivré selon les règles fixées à l'article L. 613-1 du code de l'éducation ;

3° Les professionnels et personnes qualifiées suivants, disposant des prérogatives pour dispenser une activité physique aux patients atteints d'une affection de longue durée

La prise en charge de cette pratique encadrée :

La sécurité sociale

À l'heure actuellement nous ne sommes qu'aux prémices du sport sur ordonnance et **l'état ainsi que la sécurité sociale ne se sont pas prononcés sur un possible remboursement sport sur ordonnance**. Cela ne signifie pas qu'à terme ces acteurs ne prennent pas part entièrement au décret afin de proposer des aides financières.

Les assurances et mutuelles

Ce sont les assurances et les mutuelles qui permettront de percevoir dans un premier temps un **remboursement partiel ou total de ces cours de sport**.

Précurseurs, de nombreux organismes (la MAIF par exemple) y réfléchissent et certains proposent d'ores et déjà des solutions. Seule contrainte, être muni d'une ordonnance.

Les enjeux pour la commune de Venelles :

L'objectif est d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun.

Inscrite dans l'agenda 2030, « Venelles en transition », cette stratégie porte l'ambition de **(re)mettre l'ensemble des venellois en mouvement**, de déployer des **pratiques adaptées accessibles et encadrées** et de faire **reconnaitre pleinement le rôle majeur des activités physiques et sportives** pour la santé physique et mentale de chacun.

Pour ce faire, 4 axes majeurs :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à visée thérapeutique
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques et des pratiquants
- Le renforcement et la diffusion de ce dispositif auprès de la population

Les différentes étapes :

- Communiquer sur les actions menées via les réseaux de la ville (print, sociaux, panneaux SICOM et lumineux, etc.)
- Recenser les clubs sportifs locaux agréés « sport sur ordonnance » et le rendre public
- Mettre à disposition des équipements publics et du matériel (tables, chaises, moquettes, etc.) en faveur des organismes de formations dédiées au « sport sur ordonnance » et aux clubs dispensant cette pratique
- Accueil de conférences ou de séminaires sur cette thématique
- Accompagner un collectif d'associations dans le développement de ce projet (subventionnement, mise en relation, mise à disposition d'équipements, soutien à l'organisation de manifestations, etc.)
- Sensibilisation du grand public au travers d'évènements communaux (Forum des associations, la semaine du DD, la semaine bleue, les ven'ailles du sport, le triathlon de l'espoir, spectacles culturels, etc.)
- Acquisition de collections sur cet axe au sein de la nouvelle médiathèque
- Mettre en lien les différents acteurs concernés par ce projet (CCAS, collectif associatif, professionnels de santé, services municipaux etc.)
- Prise en compte de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux), intégration du porteur du projet dans les GAP (groupe de travail/CCAS) ciblant cette thématique
- Référencer les ERP (établissement recevant du public) accessibles PMR et les stationnements réservés

Indicateurs de réussite :

- > Nombre de publications sur le sport sur ordonnance (Venelles Mag, Presse locale, réseaux sociaux ville, etc.)
- > Nombre de clubs agréés et référencés sur la commune
- > Nombre de venellois qui bénéficie de cette offre
- > Nombre de professionnels de santé qui s'inscrit dans ce dispositif

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service sport et vie associative

Partenaires institutionnels et privés

Département, Région, professionnels de santé venellois et du territoire du Pays d'Aix, MISS 13, CDOS, Hôpitaux (St Joseph, Aix), Santé Sport Provence, CREPS, etc.

Coût (estimations)

A estimer

Partenaires associatifs, municipaux et citoyens

Clubs sportifs venellois, CCAS, Jeunesse, DD, médiathèque, com, services techniques
Michèle Caverni

Répond à une proposition citoyenne

10.4.6. : Favoriser la promotion du sport santé (sport sur ordonnance médicale)

10.1.4. : Proposer des événements sportifs au grand public et des animations autour du sport bien-être

OBJECTIF 2 : Proposer des services adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

En 2016, la commune de Venelles comptait 29 % de personnes âgées de plus de 60 ans dont 9,5 % avait plus de 75 ans. En 2030, l'analyse des besoins sociaux menée par la commune prévoit que ce taux devrait s'élever à plus de 30 %.

Construire une ville durable, c'est prendre les besoins vitaux de chacun en considération. Il est important d'anticiper l'évolution de notre ville pour permettre à chacun d'y vivre dans de meilleures conditions jusqu'au bout de sa vie.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

Les actions à mettre en œuvre :



Créer un établissement pour personnes âgées



Favoriser l'aménagement et l'accessibilité du territoire pour les PMR



Développer une stratégie favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap et leurs aidants



Action : Créer un établissement pour personnes âgées

En 2016, 9,5 % de la population avait plus de 75 ans. Les prévisions pour 2030 sont en augmentation. Il est nécessaire aujourd'hui d'anticiper cette évolution afin de permettre aux personnes âgées de bénéficier des services adaptés et de continuer à vivre dans la commune à laquelle elles sont attachées et où elles ont leurs habitudes et souvent leur famille. C'est pourquoi Venelles souhaite se doter d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées.

La Mairie porte le projet auprès de l'ARS afin d'autoriser la réalisation de cet équipement sur un terrain communal permettant un accès à la vie Venelloise et permettant aux habitants de rester sur la commune après leur départ du domicile. L'étude de divers projets est en cours.

Le projet pourrait voir d'ici 2026.

Indicateurs de réussite :

- > l'autorisation d'ouverture de lits par l'ARS
- > les financements pour la réalisation du projet

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

CCAS

Partenaires institutionnels et privés

Département des Bouches-du-Rhône,
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Agence Régionale de Santé

Coût (estimations)

Budget relevant du secteur privé

Partenaires associatifs, municipaux et citoyens

Les membres des GAP

Répond à une proposition citoyenne

10.2.1 : Créer un EPHAD communal



Action : Favoriser l'aménagement et l'accessibilité du territoire pour les PMR

La définition légale d'une "Personne à Mobilité Réduite" inclut l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit de « toutes les personnes ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que, par exemple, personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes en fauteuil roulant, personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette) »

Chacun de nous a été, est ou sera une personne à mobilité réduite à un moment de sa vie. Il est donc important de prendre en compte les besoins en aménagement pour toutes les personnes concernées.

Le constat aujourd'hui est le suivant :

- > Les lieux publics sont accessibles aux PMR.
- > Concernant les déplacements, la Métropole Aix-Marseille Provence a mis en place le Flexibus, le bus à la demande. Pour les personnes handicapées, il existe un système de transport, de porte à porte avec la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées). Le Centre Communal d'Action Sociale propose également une carte de service à la personne pour tout habitant à mobilité réduite pour se rendre à un rendez-vous médical.

Aujourd'hui, le projet porte davantage sur les aménagements urbains afin de permettre à tous les PMR de se déplacer sans difficulté en ville.

Les étapes du projet :

- > Faire un diagnostic des circulations piétonnes associant les usagers et les associations concernées
- > Présenter en réunion publique les conclusions
- > Prévoir un plan de travaux en fonction du résultat du diagnostic.

Indicateurs de réussite :

- > Les travaux réalisés
- > Les retours d'expérience des usagers

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

CCAS
Services techniques

Coût (estimations)

Budget : à préciser

Partenaires institutionnels et privés

Département des Bouches-du-Rhône,
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Partenaires associatifs, municipaux et citoyens

Répond à une proposition citoyenne

10.3.1 : Créer un accueil spécifique aux personnes handicapées avec un temps et des modalités d'information d'accès aux droits, de présentation de la ville et des aménagements existants

10.3.2 : Favoriser l'aménagement et l'accessibilité du territoire pour les PMR



Action : Développer une stratégie favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap et leurs aidants

La mise en place d'une stratégie favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap et leurs aidants passe par plusieurs axes de travail.

> Réflexion sur un soutien aux aidants

L'objectif est de rompre l'isolement dans lequel peuvent se trouver certaines familles. Le groupe de travail (GAP) mis en place en 2021 dans le cadre de l'Analyse des Besoins sociaux travaille sur la mise en place d'actions pour soutenir les aidants et les aidés. Ce GAP sera chargé de formuler des actions concrètes au début de l'année 2023 qui seront insérées à cette fiche action.

Plusieurs pistes de réflexion sont ouvertes :

La *PAIR AIDANCE* a été mise en avant plusieurs fois, elle peut être traduite par : l'aide mutuelle que s'apportent des personnes concernées par une problématique commune. La *PAIR AIDANCE* peut consister à aider la personne à gagner en indépendance, en l'incitant à demander le soutien dont elle a besoin pour y parvenir. Pour se faire, il s'agira de l'aider à exploiter les ressources de son environnement, les lieux-ressource des communautés et de sa ville mais aussi son entourage et ses proches. La vie dans la cité servira de catalyseur et sera donc nécessaire pour la rendre socialement intégrée et favoriser son appartenance à un groupe.

Ce projet implique :

- > l'organisation d'ateliers ou de conférences sur les différentes pathologies et leurs dépistages

- > l'accueil de jour des aidés pour soulager les aidants. La forme de cet accueil est en cours d'étude.

> Mise en place d'un dispositif « famille gouvernante »

Afin d'apporter une solution à l'autonomie des personnes en situation de handicap, la ville va ouvrir d'ici la fin 2023 deux unités de « famille gouvernante », dispositif porté par l'UDAF13 au cœur même du quartier des Michelons.

Ce dispositif offre un lieu de vie à dimension familiale pour des personnes ne pouvant vivre seules et ne relevant plus d'une hospitalisation ou d'un mode d'hébergement institutionnel. Une gouvernante est chargée de veiller au bon déroulement de la vie quotidienne et au bien-être des résidents.

Le quartier des Michelons comptera 5 logements « Famille gouvernante » comprenant pour chaque unité un espace de vie commun et l'accompagnement 5j/7 d'une gouvernante.

> Création d'un lieu d'échange et de partage aux jardins partagés

Une parcelle des jardins partagés est mise disposition du centre communal d'action sociale. Elle sera un outil pour proposer des animations thématiques. Elle pourra être un lieu d'intégration et d'échange et de partage entre génération ou personnes en situation de handicap et jardiniers.

Le projet devrait démarrer pour le 1^{er} semestre 2023.

Indicateurs de réussite :

- > La mise d'un dispositif pour aider les aidants
- > Le nombre de logements occupés dans la « Maison Gouvernante »
- > Le nombre de participants aux animations du jardin partagé

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

CCAS
Services techniques

Partenaires institutionnels et privés

Département des Bouches-du-Rhône,
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Coût (estimations)

Budget à estimer

Partenaires associatifs, municipaux et citoyens

Cercle d'Or
France Alzheimer
UDAF
Apport Santé
ADAR
CARSAT
Le Potager partagé

Répond à une proposition citoyenne

10.3.1. : Créer un accueil spécifique aux personnes handicapées avec un temps et des modalités d'information d'accès aux droits, de présentation de la ville et des aménagements existants

10.4.3. : Créer un espace de dialogue / d'échange (établissement, association ...) et lieu de réunion dédié aux personnes en difficulté psychologique et/ ou aux malades psychiatriques

OBJECTIF 3 : Proposer une nouvelle offre de soins diversifiés

Au cours de la concertation « Venelles en transition », l'offre médicale a pu être jugée insuffisante notamment pour certaines catégories de médecins spécialistes comme les pédiatres ou les gynécologues.

Au vu de l'évolution de la population, les habitants ont jugé important d'ouvrir la réflexion sur l'offre de santé susceptible de répondre aux besoins des habitants.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

Les actions à mettre en œuvre :



Construire une maison médicale (urgences, gardes de médecins de nuit et de week-end, prévention...)

- ▶ Créer une offre médicale plus diversifiée : médecins spécialistes (pédiatre), médecine douce



Action : Construire une maison médicale (urgences, gardes de médecins de nuit et de week-end, prévention...)

Le projet de « Construire une maison médicale » peut se réfléchir en plusieurs phases.

> Répondre aux besoins de professionnels de santé avec l'ouverture d'un cabinet médical à horaires élargies.

Le projet Michelons prévoit l'ouverture d'un cabinet médical proposant une amplitude horaire plus large. Il devrait compter 3 médecins, 2 remplaçants, un ostéopathe, un kinésithérapeute et un cabinet d'infirmière.

Son ouverture est prévue pour l'été 2023.

> Un bilan de l'activité du cabinet sera fait après un an d'activité.

> Développer les liens entre les professionnels de santé et la commune

> Ouvrir une réflexion sur la création d'une maison médicale en fonction du résultat des étapes précédentes.

Indicateurs de réussite :

Nombre de venellois usagers du cabinet médical

Nombre de réunions d'échanges avec les professionnels de santé

Participation des professionnels de santé aux réunions.

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

CCAS

Partenaires institutionnels et privés

Département des Bouches-du-Rhône,
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Agence Régionale de Santé

Coût (estimations)

Budget relevant du secteur privé

Partenaires associatifs, municipaux et citoyens

Répond à une proposition citoyenne

10.4.4 : Une maison médicale (urgences, gardes de médecins de nuit et week-end, préventions, etc) comme à Peyrolles



DÉFI N°11 – SOUTENIR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION DE QUALITE

Objectif 1 : Développer une agriculture locale et raisonnée

Objectif 2 : Soutenir une alimentation de qualité



OBJECTIF 1 : Développer une agriculture locale et raisonnée

Avec le plan Ambition Bio 2022, le ministère de l'Agriculture a posé un objectif de 15% de la surface agricole utile en Bio à l'horizon.

Aujourd'hui, Venelles compte 24 % d'espace agricole soit 501 hectares. Seul 190 hectares sont des surfaces agricoles utiles. La commune compte 18 exploitations agricoles dominées par de la polyculture et du polyélevage. 14 hectares de terre sont cultivés en agriculture biologique principalement dédiée au maraîchage et à la culture de fleurs parmi elles quelques cultures potagères biologiques (le domaine de Violaine et Le potager bio de St Hippolyte).



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

-

Les actions à mettre en œuvre :



Créer une offre foncière pour permettre l'installation d'agriculteurs en bio ou raisonné



Créer une ferme pédagogique ou agroécologique

- ▶ Ouvrir une réflexion sur l'épandage à proximité des zones d'habitation
- ▶ S'assurer du lien entre la Mairie et les agriculteurs et propriétaires de friches
- ▶ Développer l'agriculture locale et un système de vente associatif, mise à disposition de locaux peu chers pour la vente
- ▶ Réfléchir à la création de ZAP



Action : Créer une offre foncière pour l'installation d'agriculteurs (bio ou raisonné)

Les terres agricoles représentent-24% de la superficie de la commune. L'objectif de cette action est de développer le nombre d'exploitation et les terres cultivées en bio ou en raisonnées.

Le projet peut se décomposer en plusieurs étapes :

- Faire un inventaire des friches agricoles afin d'étudier la possibilité de créer une offre foncière.
- Rencontrer les propriétaires de friches agricoles pour évaluer les surfaces disponibles pour une remise en culture
- Présenter des projets inspirant comme le domaine de Violaine favorisant l'installation d'agriculteurs
- Présenter les aides financières à la conversion en bio et favoriser les échanges entre agriculteurs pour développer les bonnes pratiques avec le concours des professionnels du domaine (chambre d'agriculture, SAFER, ETAT)
- Faire se rencontrer les propriétaires des friches et des futurs agriculteurs

Ce projet pourrait prendre la forme d'une concertation permettant aux acteurs du secteur de se rencontrer et de co-construire un développement de l'agriculture à Venelles. La Mairie pourrait jouer le rôle de facilitateur des échanges.

Indicateurs de réussite

- > Nombres de rencontres avec les propriétaires de friches
- > Surface de friches
- > Surface de terres cultivées
- > Nombre d'installation d'agriculteurs

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable et participation citoyenne

Services supports :

Service urbanisme

Service développement économique

Partenaires institutionnels

SAFER

Chambre d'agriculture

Etat (Ministère de l'Agriculture)

Coût (estimations)

Concertation : 3 000 €

Partenaires associatifs et citoyens

Domaine de Violaine

Répond à une proposition citoyenne

11.1.1. : Créer une offre foncière pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs

11.1.2. : Libérer du foncier agricole sous les lignes à haute tension, bandes dans la forêt communale

11.1.3. : S'assurer que la Mairie soit le lien entre agriculteurs et propriétaires de friches

11.1.6. : Privilégier les petites exploitations et le maraîchage



Action : Créer une ferme pédagogique ou agroécologique

Une ferme pédagogique sur la commune permettrait de sensibiliser l'ensemble des habitants et particulièrement les plus jeunes à l'environnement naturel d'un jardin et au circuit de l'alimentation. L'objectif est de les encourager à préserver l'environnement, relocaliser l'agriculture et développer une alimentation locale et de qualité.
Cette ferme se situerait dans le futur quartier de Font Trompette.

La ferme pourrait fonctionner avec une convention de délégation de service public ou en régie municipale afin de répondre aux objectifs pédagogiques fixés par la commune au travers de l'Agenda 2030.

Des ateliers pourraient être proposés en petits groupes, pour les plus jeunes : observation de la faune et de la flore, découverte du jardinage, récolte et cours de cuisine...
Pour les adultes : initiation à la permaculture, cours de cuisine...

Le modèle économique pourrait être basé :

- Dans un premier temps : sur l'accueil du public et les ateliers
- Dans un second temps : sur la vente des produits issus de la ferme (à la ferme, et/ou sur le marché de Venelles)

En juillet 2021 le rendu de l'étude de définition du quartier durable de Font Trompette réalisée par l'Etablissement public Foncier-AREP, COLOCO et 2EI dans lequel figure le projet de création d'une ferme pédagogique proposait la création d'une « ferme ressource ».

Les objectifs poursuivis sont :

- La valorisation du patrimoine naturel du quartier,
- des productions locales,
- l'éducation à l'environnement en synergie avec l'école et la restaurant scolaire,
- des espaces de convivialité, de centralité et d'animation du quartier - Un bâtiment en vitrine, au bénéfice de la ville.
- la vocation d'une économie verte circulaire pour le quartier-

Une image valorisante et innovante avec:

- Des espaces collectifs de jardin pour les habitants du quartier-
- Des espaces cultivables pour des étudiants des filières agricoles (Lycée agricole de Valabre)
- Un équipement support à proximité de l'école pour :
 - *des activités pédagogiques pour les écoles
 - *la distribution/vente des récoltes.
- Des formations en permaculture-
- L'animation par un agriculteur résident

Le bâtiment comprendra notamment :

- une zone d'accueil
- des ateliers de sensibilisation
- un point de transformation
- un point de vente et de distribution

- un espace de restauration avec terrasse

Le projet sera mené en concertation avec les acteurs locaux. Des visites de projets inspirants seront organisés comme par exemple à Châteauneuf-le-Rouge ou à Gignac-la-Nerthe.

Indicateurs de réussite

- > Identifier les structures porteuses
- > Surface agricole
- > Nombre de visiteurs chaque année
- > Nombres d'animations proposées sur le site

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Pôle technique, urbanisme et aménagement du territoire

Partenaires institutionnels

Chambre d'agriculture de Provence Alpes Côte d'Azur
SAFER PACA
Métropole Aix-Marseille Provence
Département des Bouches-du-Rhône

Coût (estimations) :

A estimer

Partenaires associatifs et citoyens

Réseau Bienvenue à la ferme
Les Jardins Solidaires méditerranéens
Fermes d'Avenir
Terres de Liens
L'association le Potager partagé

Répond à une proposition citoyenne

1.3.4 : Créer une ferme pédagogique ou agroécologique

OBJECTIF 2 : Soutenir une alimentation de qualité

L'accès à une alimentation de qualité pour tous est indispensable pour la santé et l'égalité entre les habitants. L'alimentation, depuis quelques décennies, a énormément évolué et la rapidité ainsi que la facilité à se nourrir sont passées devant la qualité de la nourriture. Dans une commune riche en terres agricoles, il s'agit de retrouver une alimentation constituée de nourriture locale et non-industrielle pour préserver la santé et le bien-être de tous les habitants. Cette nourriture de qualité doit être connue de tous et accessible à tous.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

Délégation de service public pour la restauration scolaire favorise déjà le bio et le circuit court

- ...

Les actions à mettre en œuvre :

- ▶ Développer une régie municipale de production en maraîchage agroécologique



Décliner le PAT (Projet Alimentaire Territorial) métropolitain à l'échelle locale



Expérimenter un marché artisanal couplé aux mardis en fête



Action : Développer une régie municipale de production en maraîchage agroécologique

Une régie municipale de production en maraîchage agroécologique permettrait de faciliter l'accès à une alimentation de qualité, en circuit court, pour la restauration scolaire.

Elle pourrait offrir une ressource complémentaire aux agriculteurs pour alimenter l'ensemble des habitants en produits locaux de qualité.

Pour mémoire :

L'agroécologie propose plusieurs leviers pour assurer la production agricole tout en réduisant l'utilisation des intrants et en préservant les sols et l'eau. Parmi ces leviers, le biocontrôle permet de réguler les maladies et ravageurs en utilisant leurs prédateurs naturels (oiseaux, insectes, microorganismes « auxiliaires »). L'utilisation de ces régulations naturelles implique de favoriser la biodiversité dans les espaces cultivés. Autre levier de l'agroécologie, la diversification des cultures, de la parcelle aux paysages, contribue à cette biodiversité et à la réduction de l'usage des intrants. Ce cadre permet de réfléchir l'articulation entre les productions animales et végétales dans les territoires, mais aussi les articulations entre tous les organismes présents dans les écosystèmes. Ces évolutions, qui vont conduire à des productions et des produits plus hétérogènes, vont aller de pair avec l'évolution des régimes alimentaires.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Développer une alimentation bio et locale en circuits courts
- Développer la sensibilité à la nature et favoriser la biodiversité
- Relocaliser l'agriculture et donc la production alimentaire
- Faire le lien avec les écoles

Les différentes étapes du projet qui pourrait éventuellement se situer dans la ferme pédagogique dans le futur quartier de Font Trompette :

- Faire un inventaire des terres cultivables, disponibles pouvant répondre aux besoins du projet
- Estimer la surface de terre nécessaire pour répondre aux besoins d'alimentation des cantines. Une réflexion pourra être menée en complément avec les agriculteurs venellois sur le développement des circuits courts pour apporter des produits de qualité aux habitants pour leur alimentation.
- Acquérir des terres agricoles
- Recruter un agriculteur communal

Indicateurs de réussite

- > Etude de faisabilité
- > Surface cultivée pour les cantines et le restaurant pour personnes âgées
- > Pourcentage de repas assurés par les agriculteurs locaux en restauration municipale
- > Définir un indicateur de proximité des produits

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable
Service aménagement du territoire

Partenaires institutionnels

Direction de l'agriculture de la Métropole
SAFER PACA
Chambre d'agriculture
Etat

Coût (estimations)

Budget : à estimer

Partenaires associatifs et citoyens

Didier Leturgie
Pays d'Aix en transition

Répond à une proposition citoyenne

11.1.7 : Développer une régie municipale de production en maraîchage agroécologique



Action : Décliner le Plan Alimentaire Territorial à l'échelle locale

Le PAT (Projet Alimentaire Territorial) est un document développé à l'échelle métropolitaine. La ville de Venelles souhaite décliner le PAT de la métropole Aix-Marseille Provence à l'échelle communale.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

- **Dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **Dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **Dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Les thématiques déclinées :

Développer l'offre bio et locale

- Identifier les friches agricoles et rencontrer les propriétaires.
- Aider les agriculteurs à se convertir en bio en développant les liens avec les partenaires institutionnels mais aussi en soutenant les points de vente de produits locaux et bio comme les AMAP.
- Créer un « coin Bio et local » sur le marché forain du samedi matin, bien identifié avec des affiches pour une lisibilité plus claire et proposer des animations 4 fois dans l'année au moment du renouvellement de la DSP (délégation de service public) marché forain

Lutter contre gaspillage alimentaire

- Mise en place d'animations sur le temps de la pause méridienne et l'achat de tables de tri alimentaire connectées afin de mesurer en détail le gaspillage alimentaire.
- Récupération des invendus alimentaires (voir défi 12, fiche action)

Circuits courts et produits locaux dans les cantines

- Au moment du renouvellement de la délégation de services publics pour la restauration scolaire, les critères sur les circuits courts seront renforcés.

- Le label Ecocert en cuisine sera étudié afin de remplacer la garantie « Mon restauration Responsable ».
- A terme, la ville lancera une réflexion sur la création d'une régie agricole pour alimenter les cantines. Le projet sera étudié dans le cadre de la création de la ferme pédagogique dans le quartier de Font Trompette, (voir fiche action dans l'objectif 1).

Indicateurs de réussite

- > Nombre d'agriculteurs bio présents sur le marché
- > Part des produits locaux dans la préparation des repas pour les cantines
- > Suivi du gaspillage alimentaire dans les cantines
- > Obtention du label Ecocert en cuisine

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable
Service scolaire

Partenaires institutionnels et privés

Chambre de l'Agriculture
Métropole Aix-Marseille Provence
Le groupe Gereaud gestionnaire du marché forain

Coût (estimations)

Budget : à préciser

Partenaires associatifs et citoyens

APEV (association des parents d'élèves venellois)

Répond à une proposition citoyenne

11.1.4 : Porter des projets alimentaires collectifs (restauration collective)

11.2.1 : Améliorer la qualité des repas au-delà des 30% de bio et augmenter le nombre de produits locaux pour la restauration des écoles

11.2.2. : Poursuivre les efforts engagés sur la restauration collective (cantines scolaires, Campanella...)

11.2.3. : Soutenir les circuits courts

11.2.4 : Favoriser les circuits courts dans les marchés publics, dans les cantines



DÉFI N°12 – PROMOUVOIR L'EMPLOI LOCAL ET UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RAISONNE

Objectif 1 : Accompagner l'installation de nouvelles entreprises et favoriser l'emploi local

Objectif 2 : Valoriser l'économie circulaire



OBJECTIF 1 : Accompagner l'installation de nouvelles entreprises et favoriser l'emploi local

La ville compte actuellement plus de 2 200 entreprises parmi lesquelles 300 commerces. Venelles est la commune qui a le plus progressé en termes d'emploi depuis 2008. Elle est passé de 2 900 emplois en 2008 à 3 300 en 2019 selon l'enquête mobilité certifiée de la CEREMA réalisée par la Métropole Aix-Marseille Provence et l'AUPA (Agence d'urbanisme du Pays d'Aix) en 2022.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- La Villa, espace co-working a ouvert ses portes à proximité de la Mairie en 2020. Géré par l'association « Les Vitrines de Venelles », il offre un espace de travail aux entrepreneurs.

Les actions à mettre en œuvre :



Encourager les commerces à se tourner vers des démarches durables

- ▶ Promouvoir et soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et ses valeurs
- ▶ Favoriser l'installation d'entreprises autres que commerciales
- ▶ Accompagner des starts up et encourager la création de son entreprise chez soi
- ▶ Créer un fablab, lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.



Action : Encourager les commerces à se tourner vers des démarches durables

La ville de Venelles s'est engagée dans une démarche de transition écologique. Aujourd'hui, 27 commerces se sont engagés dans le label « commerces engagés » accompagnés par le CPIE d'Aix-en-Provence.

Il s'agit aujourd'hui d'inciter l'ensemble des commerçants à s'engager fortement pour réduire le gaspillage et la production de déchets, ainsi que pour fonctionner de manière plus durable.

- Etudier les démarches engagées adoptées par les commerces venellois et la possibilité de les mettre en place dans d'autres commerces
- Créer une label « acteurs de la transition » pour les entreprises et les commerces qui s'engagent dans une démarche durable. Ce label sera construit en concertation avec les intéressés. Les commerces et entreprises qui y répondent seront valorisés sur les supports de communication de la commune (voir fiche dédiée en défi 9)
- Favoriser l'utilisation de la monnaie locale « La Roue », qui favorise les circuits courts et le développement du commerce local tout en respectant une démarche éthique.
- Communiquer aux commerces les pratiques écoresponsables à mettre en place et les moyens d'accompagnement. En effet, des expérimentations pourront être menées en lien avec l'association « Les Vitrites de Venelles » comme par exemple, la consignes, des défis « Je réduis mes déchets », « Zéro déchet », « J'éteins mon enseigne ». La ville en collaboration avec « le Vitrites de Venelles » examinera le meilleur moyen de communiquer les bonnes pratiques aux commerçants : les réseaux sociaux de l'association ou de la ville, l'application « mon commerce venellois ».

Indicateurs de réussite

- > Nombre de nouveaux commerces détenteurs du label « Commerce Engagés » dont les restaurants engagés
- > Nombre de commerces qui utilisent la Roue
- > Nombre de commerces détenteurs du label « Acteurs de la transition »
- > Nombre de campagnes de communication
- > Baisse du tonnage des déchets du commerce

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement économique
Services partenaires :
Communication
Développement durable

Partenaires institutionnels

Chambre de commerce et d'industrie

Coût (estimations)

Budget : à estimer

Partenaires associatifs et citoyens

Répond à une proposition citoyenne

12.1.5. : Poursuivre la mise en visibilité des commerces a impact environnemental positif (ex circuits court, bio, réduction déchets etc.)

13.1.1 : Accompagner les commerces vers des emballages durables de manière à trouver des alternatives aux emballages uniques : chiffrer leur coût, proposer des solutions de mutualisation

OBJECTIF 2 : Valoriser l'économie circulaire

L'économie circulaire est un pilier du développement durable, et un véritable tournant qui permet de sortir du cycle « fabrication-utilisation-destruction » pour rentrer dans un système sans surproduction et sans déchet. Nous devons soutenir cette économie **pour contribuer à la lutte contre la** surexploitation des ressources primaires **et pour favoriser la** valorisation des déchets produits.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Partenariat avec la Roue du Pays d'Aix dont la commune est adhérente
- Animations repair Café ou repair Vélo

Les actions à mettre en œuvre :



Développer et subventionner la Roue



Développer un atelier de réparation permanent ou régulier



Créer une donnerie au centre d'apport volontaire



Créer une association pour la collecte des invendus alimentaires à destination du

Secours Populaire

- ▶ Réfléchir à la collecte de vêtements



Action : Accompagner le développement de la Roue

La Roue est une Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne (MLCC) créée en 2012 en Vaucluse à L'Isle-sur-la-Sorgue. Elle est développée dans les Bouches-du-Rhône à partir de 2014.

L'utilisation d'une monnaie locale comme la Roue, est encadrée par la Loi ESS de juillet 2014.

Les objectifs de la Roue :

- Favoriser l'économie locale
- Favoriser une mutation de l'économie en valorisant l'économie réelle (donc hors des marchés financiers) et permettre de répondre aux besoins de tous les citoyens
- Inciter chacun à produire ou consommer plus éthique, écologique et soutenable
- Envisager le bien-être individuel comme indissociable du bien-être collectif
- Développer la coopération entre adhérents, aussi bien entre particuliers et entreprises qu'entre entreprises
- Lutter en faveur de la réduction des inégalités.

A Venelles, le développement de la monnaie locale est un enjeu important pour favoriser l'économie circulaire et le soutien au commerce local.

Aujourd'hui, la Roue circule sous forme de coupons billets. L'association pour le développement des monnaies locales : La Roue du Pays d'Aix (association MLPA) prépare une application de paiement numérique qui pourrait être utilisée dans tout le pays d'Aix.

Il sera désormais possible de payer en Roue chez les commerçants acceptant la monnaie locale via un QR code et une application pour smartphone.

La mise en place de la Roue numérique permettra de faciliter la circulation de la Roue entre professionnels et le paiement pour les particuliers.

Les étapes de développement et subventionnement de la Roue :

- Création d'un partenariat entre l'association MLPA et la ville de Venelles pour le déploiement de la Roue numérique sur le territoire communal.
- 4 axes de travail : *promouvoir la Roue auprès des professionnels, auprès des particuliers, développer le maillage territorial et favoriser les pratiques vertueuses.*
- Création d'un réseau des acteurs locaux : association MLPA, association des Vitrites de Venelles, [autres](#) associations, les entreprises et la mairie

Indicateurs de réussite

> Nombre d'utilisateurs de la Roue et de la Roue numérique

> Nombre de professionnels utilisateurs

> Quantité d'argent récoltée dans les associations grâce à la roue numérique

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Association MLPA

Service développement durable

Partenaires institutionnels

Service développement économique

Coût (estimations)

Budget : à estimer

Partenaires associatifs, citoyens

Associations des Vitrites de Venelles

Répond à une proposition citoyenne

12.4 : Améliorer la monnaie locale

12.4.1 : Revoir la formule de monnaie locale et bien informer les habitants

12.4.2. : Développer, encourager, subventionner la Roue

12.4.3. : Des chèques monnaies locale pour favoriser l'entraide et l'emploi

9.3.4. : Proposer des contre parties à la participation "Je consomme local, j'ai un bonus en monnaie locale. Je recycle, j'ai une réduction



Action : Créer un atelier de réparation

Créer un atelier de réparation permanent ou régulier, répondant à 3 objectifs majeurs : diminuer la production de déchets, réduire la surconsommation de biens et favoriser le développement d'une économie circulaire.

Ce type de lieu pourrait être un espace de partage de connaissances et/ou de savoir-faire où chacun, particuliers et artisans, pourrait réparer ou apprendre à réparer tout équipement ou objet détérioré.

Aujourd'hui, la ville souhaite créer des espaces permanents ou des rendez-vous réguliers pour développer la réparation ou donner une seconde vie aux objets.

Deux approches peuvent être mises en place :

- Un lieu dédié au co-making avec mise à disposition d'outils plus orientés vers les professionnels de l'artisanat. La ville lancera un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour créer un tiers-lieu dans la maison, dite « Maison Laurin » située rue des écoles.
Dans cet espace, les porteurs de projets auront accès à des outils en partage.
- La médiathèque du pôle culturel aura vocation à organiser des ateliers réguliers type « repair café » dans une logique de partage des savoirs. Les « repair cafés » sont des ateliers au cours desquels les habitants peuvent réparer un objet qu'ils ont apporté, aidés par des volontaires. Des outils y sont mis à disposition. En parallèle, la médiathèque pourra proposer le prêt d'outils (par exemple, une machine à coudre).

Indicateurs de réussite

- > Nombre d'ateliers organisés
- > Nombre de prêts d'outils
- > Nombre de biens réparés/valorisés
- > Ouverture de la « Maison Laurin »
- > Nombre d'artisans installés dans la « Maison Laurin »

Calendrier

- > 2023 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un tiers-lieu
- > Septembre 2023 : Nouvelle programmation de la médiathèque dans le pôle culturel

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement durable
Service développement économique

Partenaires institutionnels

Département des Bouches-du-Rhône
Chambre de l'artisanat

Médiathèque

Chambre de commerce et d'industrie
Métropole Aix-Marseille Provence

Coût (estimations)

Budget : 150 000 € de travaux pour
remettre en état la « Maison Laurin »
Outils en prêt pour la médiathèque en
cours d'estimation

Partenaires associatifs et citoyens

Les vitrines de Venelles
Recyclaix
ADAVA
Repair Café du Pays d'Aix
8 vies pour la planète
Astrid du Petit Touhard

Répond à une proposition citoyenne

- 3.2.1. : Créer un espace de réparation partagé, de récupération et recyclerie à la déchetterie
- 12.3.1. : Développer des lieux et des solutions de réparation d'électroménager
- 12.3.2. : S'inspirer du repair café et du magasin « Une histoire sans fin »
- 12.3.4. : Mettre à disposition davantage de lieux de stockage des déchets et de réparation
- 12.3.6. : Développer un atelier de réparation (participatif) permanent ou régulier.



Action : Créer une donnerie au centre d'apport volontaire

Les donneries sont des points de collecte d'objets en état de marche ou en bon état (par exemple, des livres ou jouets inutilisés, une machine à café remplacée, etc.).

Les centres d'apport volontaire (ou déchèterie) sont des lieux dont la gestion est confiée à la Métropole Aix-Marseille Provence. Celle-ci prévoit déplacer la déchèterie existante à côté de la station d'épuration, l'emplacement actuel étant jugé sous-dimensionné.

La Mairie soutient le projet métropolitain d'espace « donnerie » sur le site de la future déchèterie.

En effet, l'objectif est de réduire le gaspillage et de développer l'économie circulaire. Ce type d'espace permet à tous les usagers de donner des objets encore en état de marche au lieu de les jeter. À l'exception des vêtements (pour lesquels le don est déjà organisé grâce aux bornes de collecte sur la voie publique), du linge et des chaussures, la plupart des autres objets peuvent être donnés.

Les étapes du projet :

- Etudier le fonctionnement des donneries dans d'autres communes (par exemple, Roquebrune Cap Martin). Choisir la meilleure solution pour Venelles : un espace où les gens peuvent récupérer des objets en état de marche, un espace de dons qui sont récupérés par les ressourceries pour une remise en circulation, un mix des 2 approches.
- Etudier avec les services de la Métropole, la faisabilité technique
- Estimer le coût des aménagements nécessaires
- Travailler avec la Métropole à la mise en œuvre du projet.

Indicateurs de réussite

- > Tonnage de déchets remis en circulation
- > Nombre de visiteurs de l'espace donnerie.

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Métropole Aix-Marseille-Provence Service

Partenaires institutionnels

Mairie de Venelles

Coût (estimations)

Budget métropolitain

Partenaires associatifs et citoyens

Recyclaix
Virginie Diouloufet

Répond à une proposition citoyenne

3.2.1 Créer un espace de réparation partagé, de récupération, recyclerie à la déchèterie



Action : Créer une association pour la collecte des invendus alimentaires

Chaque année en France, les pertes et le gaspillage alimentaire représentent 10 millions de tonnes de nourriture. Il est estimé à 16 milliards d'euros annuels d'après l'ADEME, soit 240 € par an et par personne si l'on rapporte ce chiffre à l'ensemble de la population française. Rien qu'une partie de ces invendus pourrait contribuer à lutter contre la précarité alimentaire en France, car la plupart des produits jetés sont encore comestibles.

L'ordonnance du 21 octobre 2020 prise dans le cadre de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim, a pour objet d'étendre les dispositions de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, aux secteurs de la restauration collective et l'agroalimentaire.

L'ordonnance étend notamment l'obligation de proposer une convention aux associations habilitées d'aide alimentaire pour le don de denrées consommables et non vendues :

- Aux opérateurs de la restauration collective préparant plus de 3 000 repas par jour
- Aux opérateurs de l'industrie agroalimentaire réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros

Dans le cadre de l'Agenda 2030, la ville relève le défi de créer un développement économique raisonné en luttant contre le gaspillage alimentaire. L'idée est d'aller au-delà du cadre de la loi Egalim est d'instaurer une collecte alimentaire dans les commerces alimentaires de la commune.

- Faire une étude sur la commune pour recenser les pratiques de collecte alimentaire ou de lutte contre le gaspillage alimentaire existant au niveau des commerces ou des restaurants.
- Développer et renforcer l'expérimentation « restaurant engagé » en partenariat avec le CPIE
- Accompagner un projet de collecte des denrées alimentaires afin de collecter les denrées retirées de la vente mais encore comestibles afin qu'elles soient redistribuées aux habitants qui en ont besoin sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ou par l'accompagnement d'une structure existante.

Indicateurs de réussite

Quantité d'invendus récupérés et distribués

Calendrier

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Partenaires institutionnels

le réseau Regalim

CCAS
Service des associations

Métropole Aix-Marseille Provence

Coût (estimations)
Budget : à déterminer

Partenaires associatifs et citoyens
CPIE du Pays d'Aix

Répond à une proposition citoyenne
13.2.1 Réduire le gaspillage alimentaire



DÉFI N°13 – ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES DE CONSOMMATION

Objectif 1 : Accompagner les entreprises et commerçants vers de nouvelles pratiques durables

Objectif 2 : Inciter aux bonnes pratiques de consommation



OBJECTIF 1 : Accompagner les commerçants et entreprises vers de nouvelles pratiques durables

L'emploi n'est pas directement une compétence de la commune, Venelles peut toutefois accompagner les entreprises et commerçants présents sur son territoire vers une meilleure durabilité...



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- Label « commerce engagé » mis en place
-

Les actions à mettre en œuvre :



Développer une image économique de Venelles tournée vers le développement durable



Soutenir les circuits courts, la vente en vrac et la consigne



Faire un guide de l'achat durable pour la Mairie



Action : Développer une image économique de Venelles tournée vers le développement durable

Une partie des commerces venellois s'est déjà engagée dans le développement durable au travers du label commerces engagés et restaurants engagés créée par Ecoscience Provence et animé par le CPIE du Pays d'Aix.

En 2022, 29 commerces venellois ont été labellisés.

Ces commerces doivent être mis en avant afin de donner envie aux autres commerces de s'investir dans le développement durable que ce soit au niveau du choix des produits ou de leurs prestations que sur l'utilisation du commerce (économie d'énergie et d'eau, gestion des déchets...)

- ✓ Des reportages vidéo ou photos sur les réseaux sociaux et dans les magazines municipaux et de l'association des commerçants (les vitrines de venelles) permettent de diffuser les pratiques éco responsables des commerces et entreprises.
- ✓ Des défis écoresponsables entre commerçants peuvent être mis en place avec l'aide de l'association des commerçants
- ✓ Une meilleure visibilité des commerces/entreprises qui s'engagent dans des démarches écoresponsables
- ✓ Création de moments conviviaux pour échanger les bonnes pratiques entre commerces et entreprises
- ✓ Accompagner la démarche « Restaurant engagé »

Indicateurs de réussite

- > Nombre de commerces obtenant le label commerce engagé
- > Nombre de restaurants obtenant le label restaurant engagé
- > Nombre de publications (articles, reportages) sur les entreprises venelloise durables
- > Nombre de moments d'échanges sur les pratiques écoresponsables entre entreprises.

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service développement économique

Services partenaires :

Service développement durable

Service Communication de la ville de Venelles

Partenaires institutionnels

Chambre de commerce et d'industrie

Partenaires associatifs et citoyens

Coût (estimations)

Budget : à définir

L'association Les vitrines de Venelles
Le CPIE (label commerces engagés)
Ecoscience Provence

Répond à une proposition citoyenne

12.1.5. : Poursuivre la mise en visibilité des commerces à impact environnemental positif (circuits courts, bio, réduction de déchets) et encourager l'installation de ce type de commerces par des locaux dédiés ou groupement de commerces spécialisés

13.1.3. : Mise en place d'un Pacte Vert avec les entreprises locales (bourse co-voiturage, ...) et/ou création d'un label "acteur de la transition"



Action : Soutenir les circuits courts, la vente en vrac et la consigne

Certaines pratiques durables, utilisées, sont simples à adopter et économiques, que ce soit pour le client ou pour le commerçant. Les circuits courts font en sorte que toute la fabrication et la vente d'un produit se fassent à proximité. Ce système réduit les transports de marchandises longs et polluants, diminue le nombre de poids lourds sur les routes.

La vente en vrac consiste à proposer des produits sans emballage aux consommateurs. Le client apporte son propre contenant réutilisable.

La consigne poursuit le même objectif : réduire les déchets d'emballage. Elle consiste à ramener les bouteilles vides au commerçant contre certains avantages financiers.

Afin de soutenir les circuits courts, la commune prévoit de

> **Développer la présence de producteurs locaux sur le marché du samedi matin.** Ce critère pourra être développé dans la nouvelle délégation de service public pour la gestion du marché > 2022

> **Développer la Roue numérique.** La monnaie locale permet de favoriser les commerces et les fournisseurs locaux. Avec la mise en place du paiement numérique, les échanges devraient être facilités (voir fiche dédiée). La ville soutiendra le développement de la Roue numérique. > 2023

Afin de soutenir le recours à la consigne, il est proposé

> **Expérimenter le retour de la consigne pour les cavistes et producteurs de vin.** « La Consigne de Provence » est un projet de consigne pour le **réemploi du verre** dans la région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il est porté par l'association environnementale Ecoscience Provence. La consigne pour le réemploi du verre est une solution écologique car elle limite la fabrication et le transport de bouteilles neuves qui génère une forte émission de CO₂. Elle permet de diviser par 4 l'empreinte carbone d'une bouteille. Il est proposé d'expérimenter le système et d'étudier la possibilité de l'étendre à l'ensemble des bouteilles en verre.

Afin de promouvoir la vente en vrac, des campagnes de communication seront lancées afin de rappeler aux consommateurs d'avoir recours à leur propre contenant. Il sera également demandé aux commerçants acceptant les contenants des particuliers de l'afficher. Ces pratiques vertueuses seront valorisées dans les supports de communication municipale.

Indicateurs de réussite

Nombre de commerces adoptant la vente en vrac ou la consigne

Nombre de clients amenant leur propre contenant ou propre bouteille

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service économie

Service développement durable

Partenaires institutionnels

∅

Coût (estimations)

Budget : xxx €

Partenaires associatifs et citoyens

Les Vitrines de Venelles

La consigne de Provence

Laurence Biland

Répond à une proposition citoyenne

13.1.1. : Accompagner les commerces vers des emballages durables de manière à trouver des alternatives aux emballages uniques : chiffrer leur coût, proposer des solutions de mutualisation

13.1.6. : Développer la vente de produits locaux et de vrac dans tous types de commerces

13.1.9. : Imposer un quota de produits locaux et en vrac aux supermarchés (Ne pas se limiter à des lieux dédiés au vrac qui sont pour des consommateurs initiés)

13.2.3. : Développer l'affichage pour que les acheteurs viennent avec leurs contenants



Action : Faire un guide de l'achat durable pour la Mairie

Afin d'aider les services de la Mairie à intégrer le développement durable au quotidien le service des finances et marchés publics est en train de rédiger un guide interne de la commande publique dans lequel s'intégrera un volet sur l'achat plus durable.

Parmi les conseils donnés aux services :

- ✓ Être plus sobre en ne commandant que ce dont on a besoin
- ✓ Eviter le plastique
- ✓ Eviter le suremballage
- ✓ Les matériaux qui viennent de très loin
- ✓ Privilégier les produits français ou européens
- ✓ Baser les exigences sur des écolabels reconnus
- ✓ Privilégier les matériaux recyclés et renouvelables
- ✓ Acheter plus cher mais plus qualitatif et plus durable dans le temps (si le budget le permet)

Indicateurs de réussite

Nombre d'achats respectant les critères écoresponsables

Mesure de l'empreinte carbone de la ville

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service de la commande publique

Partenaires institutionnels

ARBE

Coût (estimations)

0

Partenaires associatifs et citoyens

Répond à une proposition citoyenne

OBJECTIF 2 : Inciter aux bonnes pratiques de consommation

Consommer localement et de façon responsable n'est pas toujours un réflexe, et le manque d'informations sur les solutions locales existantes est souvent un des freins principaux. La commune doit pouvoir informer et sensibiliser les habitants sur leurs moyens d'actions et les gestes qu'ils peuvent adopter. Ce changement des modes de consommation passe aussi par la forte présence de commerces locaux et engagés sur la commune.



Ce qui est déjà engagé et se poursuit

- La Mairie communique déjà sur les initiatives existantes concernant la consommation locale et responsable. Le label Commerce Engagé présent sur la commune depuis 2016 compte près de 30 commerces.

Les actions à mettre en œuvre :



Développer et encourager le commerce local

- ▶ Favoriser le local par des aides, récompenses ou gestes commerciaux pour les consommateurs responsables



Action : Développer et encourager le commerce local

La ville de Venelles compte une centaine de commerçants. Ils sont le cœur de l'activité économique de la commune et participe à la vie locale. Aujourd'hui, encourager le commerce local permet de garantir à la population l'approvisionnement en circuit court de produits de qualité.

Soutenir le commerce local est le levier d'action permettant de réduire l'empreinte carbone de la commune et la standardisation de la consommation.

Deux projets permettront de répondre à cette action :

> **La mise en ligne d'une deuxième version de l'application « mon commerce venellois » et d'un site internet.** Elle recense l'ensemble des commerçants de la commune. Un système de fidélisation sera mis en place afin d'inciter les Venellois ou tout consommateur à se rendre en priorité chez les commerçants de la commune. Les utilisateurs pourront retrouver toute l'actualité, les promotions exceptionnelles des commerçants. La Mairie de Venelles est partenaire de l'opération. > 2023

> **Le développement de la Roue numérique.** En effet, la monnaie locale favorise le commerce de proximité. Grâce à une application, il sera bientôt possible de payer en Roue via son smartphone. La ville de Venelles soutiendra ce développement. > 2023

En parallèle, la commune mettra en place un programme d'animations et de communication avec pour objectif de :

> mettre en relation producteurs locaux et grandes enseignes : événements saisonniers le samedi matin devant la mairie avec des producteurs locaux ou des commerçants engagés, proposer des animations sur le marché notamment

> communiquer davantage sur le commerce local - Flyer avec producteurs locaux, les fruits et légumes de saison

Indicateurs de réussite

> Nombre d'événements ou d'animations organisés

> Nombre de téléchargements de l'application « mon commerce venellois »

> Nombre d'utilisateurs l'application « mon commerce venellois » et de visiteurs du site

> Nombre d'utilisateurs du programme de fidélité

> Nombre de commerçants actifs sur l'application

> Nombre de paiements en Roue

> Nombre d'utilisateurs de la Roue

Mise en œuvre

Maître d'ouvrage

Service économie

Partenaires institutionnels

Gestionnaire du marché

Coût (estimations)

Budget : à estimer

Partenaires associatifs et citoyens

Les vitrines de Venelles

